

DIGITHÈQUE

Université libre de Bruxelles

L'Université de Bruxelles, 1909-1934, Bruxelles : Scripta, 1934.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2009/DL2640959_000_f.pdf

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par l'**Université Libre de Bruxelles**
et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir\(at\)ulb.ac.be](mailto:bibdir(at)ulb.ac.be)) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>

1909-1934



L'UNIVERSITÉ

DE BRUXELLES

Il a été tiré de cet ouvrage :

Un exemplaire sur papier Japon
dont il a été fait hommage à
Sa Majesté le Roi Léopold III.

1909 - 1934

L'UNIVERSITÉ

DE BRUXELLES

I



BRUXELLES

IMPRIMERIE SCRIPTA. S. A.
108, Rue Georges Moreau. 108

1934

PRÉFACE

Deux fois déjà, en 1884 et en 1909, l'Université Libre de Bruxelles a célébré avec éclat l'anniversaire de sa fondation.

A cette occasion, elle confia à d'éminents historiens, Léon Vanderkindere et le comte Goblet d'Alviella, le soin de retracer, l'un, l'histoire des cinquante premières années de son existence, l'autre, l'histoire de son troisième quart de siècle (1).

Sans doute, tous deux furent assistés de plusieurs de leurs collègues, et, dans le volume paru en 1909, on trouve signées de leurs auteurs quelques notices

(1) L. Vanderkindere. *1834-1884. L'Université de Bruxelles. Notice historique faite à la demande du Conseil d'Administration. Bruxelles 1884.* — Comte Goblet d'Alviella, *1884-1909. L'Université de Bruxelles pendant son troisième quart de siècle. Bruxelles 1909.*

PREFACE

consacrées à des organismes académiques. Mais le comte Goblet d'Alviella, comme Léon Vanderkindere, ont eu la direction et pris la responsabilité de tout l'ouvrage.

On n'a pas cru devoir procéder de manière analogue en 1934. La matière est devenue bien plus touffue, bien plus variée. La vie de l'Université s'est trouvée plus étroitement mêlée à la vie nationale, et la vie nationale elle-même a été profondément modifiée par la grande guerre. Des liens nouveaux ont uni les Universités entre elles, les Universités au Gouvernement ou à de grands organismes comme la Fondation Universitaire et le Fonds national de la Recherche scientifique. La sollicitude du Gouvernement, la générosité de la Commission for Relief in Belgium-Educational Foundation, de la Fondation Rockefeller, de tant d'amis belges, a permis à l'Université de réaliser ce qui ne pouvait être qu'une chimère il y a vingt-cinq ou cinquante ans. De grands bâtiments ont surgi, avec un outillage nouveau, adapté à des exigences nouvelles; les matières enseignées, les laboratoires, les séminaires, les instituts se sont multipliés. Tout cela devait être relaté avec quelque détail.

La division du travail s'imposait et, en même temps, la coordination des efforts. Le 2 février 1931, le Conseil d'Administration de l'Université avait institué une Commission du Liber Memorialis ⁽¹⁾ chargée :

1°) de rédiger le Liber Memorialis du centenaire de l'Université;

⁽¹⁾ Cette Commission est composée de MM. G. Smets, président; Fr. van Kalken, secrétaire; J. de Sturler, F. Peeters, secrétaires-adjoints; E. Bogaert, G. Charlier, G. Cornil, P. de Reul, A. Lameere, L. Leclère, A. Marlier, R. Olbrechts, E. Zunz, membres.

PREFACE

2°) de réunir, inventorier et classer les documents relatifs à l'histoire de l'Université et de prendre les mesures nécessaires à leur conservation;

3°) de provoquer la rédaction et la publication des travaux relatifs à l'histoire de l'Université.

Il y a là une mission temporaire et une mission permanente. La première a absorbé jusqu'ici toute l'activité de la Commission.

La Commission a fait appel à des collaborateurs pris parmi ses membres (MM. E. Bogaert, G. Charlier, G. Cornil, P. de Reul, A. Lameere, L. Leclère, R. Olbrechts, G. Smets, Fr. van Kalken, E. Zunz) ou en dehors de ceux-ci (MM. L. Beckers, Ch. Chargois, G. De Leener, T. Jonckheere, L. Herlant, M^{me} H. Kessels, MM. E. Mahaim, G. Morissens, H. Speyer, R. Van der Linden, M. Vauthier).

M. Albert Marlier a rendu de grands services à la Commission en faisant de nombreuses recherches, souvent fastidieuses et parfois ardues, dans les archives de l'Université. La besogne du secrétariat n'a pas été moins lourde : elle a été assumée par M. Frans van Kalken, assisté de deux jeunes et zélés collaborateurs, MM. Félix Peeters et Jean de Sturler.

Le tome premier du *Liber Memorialis* est achevé. On y trouvera une notice générale et dix-huit notices consacrées aux divers organismes universitaires. Les notices biographiques et bibliographiques, la liste des étudiants sortis de l'Université, d'autres documents encore seront réunis en un deuxième volume qui paraîtra ultérieurement.

Il est possible que cet ouvrage ne soit exempt ni de certaines redites ni de quelques lacunes. La Commission

PREFACE

espère qu'on lui pardonnera ces imperfections en considération du soin qu'elle a conscience d'avoir apporté à son travail. Elle croit bien avoir accompli l'essentiel de sa tâche, qui était de faire mesurer les progrès réalisés par l'Université Libre en l'espace de vingt-cinq ans et de montrer que, tout en restant fidèle à l'esprit et à l'idéal de ses fondateurs, elle a été bien au-delà des plus hardies de leurs espérances.

La Commission.



Première Partie



L'UNIVERSITÉ DE 1909 A 1934

I

COUP D'ŒIL RETROSPECTIF SUR LES TROIS PREMIERS QUARTS DE SIECLE D'EXISTENCE DE L'UNIVERSITE.

QUELLE que soit l'époque du développement de notre Université dont on envisage l'histoire, l'on se trouve infailliblement amené à considérer le caractère particulier, de type vraiment unique, de ses origines. Le 4 novembre 1834, l'Episcopat avait fondé à Malines une université « pour faire accueillir toute doctrine émanant du Saint Siège apostolique et pour faire répudier tout ce qui ne découlerait pas de cette source auguste ». Le 20 novembre, l'Université de Bruxelles — née, en réponse à ce défi, d'un projet exposé par Théodore Verhaegen ⁽¹⁾ à la Loge des Amis Philanthropes — était fondée pour « servir de contrepoids à l'Université dite catholique ». Elle revendiquait à titre de « patrimoine propre et presque exclusif... le droit de tout dire pour le bien et pour la science » ⁽²⁾. Le fer était ainsi croisé entre les deux systèmes philosophiques, entre les deux attitudes intellectuelles spécifiques de notre pays. Dans une notice restée extrêmement vivante ⁽³⁾, notre grand historien Léon Vanderkindere a retracé l'histoire mouvementée des temps héroïques de l'Université. En butte aux attaques violentes du parti clérical, fréquemment

⁽¹⁾ Sur la personnalité de Th. Verhaegen, cf. Fr. van Kalken. *Théodore Verhaegen (Revue de l'Université de Bruxelles, t. 33, 1927-28, pp. 75-110 et 160-186)*.

⁽²⁾ Séance de rentrée du 9 octobre 1855, discours du professeur Auguste Orts.

⁽³⁾ L. Vanderkindere. *L'Université de Bruxelles (1834-1884)*. Bruxelles, Weissenbruch, 1885.

suspecte à l'Etat, elle se débattit pendant plus de cinquante ans dans la misère. Son existence était, selon une expression fréquemment employée, un « miracle permanent ». Du président du Conseil d'Administration d'abnégation et payait de sa personne avec une belle au plus humble des préparateurs, chacun faisait preuve simplicité pour le maintien et le progrès de l'œuvre commune.

Que l'Université Libre de Bruxelles aît été, depuis ses origines, une citadelle de la Gauche et, plus tard, des Gauches, nul ne songera à le contester. « Emettre, dans un pays comme le nôtre, la prétention si naturelle de baser exclusivement l'enseignement sur le libre examen », écrivait en 1909 le comte Goblet d'Alviella, ancien recteur, « c'est pour ainsi dire faire acte de parti ». Qu'il y ait eu, dans cette citadelle même, des conflits très âpres entre les deux branches du parti libéral ou entre ce dernier et les socialistes, la preuve en est fournie sans réticences dans la belle étude consacrée par le professeur Goblet à la vie de l'Université de 1884 à 1909 (1).

Mais ce qu'il convient d'admirer, c'est que l'Université Libre, « émanée d'un parti politique, n'en a cependant jamais été l'instrument » (2). Le terme libre examen a pris un sens large et rigoureusement scientifique. « Ce n'est plus seulement le refus d'accepter le dogme comme source ; c'est une liberté égale assurée aux systèmes divergents, à la seule condition qu'ils aient acquis droit de cité dans le domaine de la Science » (3). D'autre part, malgré la modicité de ses ressources, l'Université se préoccupa constamment d'étendre son action à tous les

(1) Comte Goblet d'Alviella. *L'Université de Bruxelles pendant son troisième quart de siècle*. Bruxelles, Weissenbruch, 1909.

(2) Discours de Théodore Verhaegen à la séance de rentrée de 1859.

(3) Discours de l'administrateur-inspecteur Charles Graux à la séance de rentrée du 17 octobre 1892.

domaines de la science pure et de la culture supérieure. Ses initiatives accompagnèrent et souvent précédèrent celles de l'Etat : dès 1836, elle créait une section de notariat, dès 1842, une école de pharmacie. Installée à partir de 1865 dans l'ancien Palais Granvelle entièrement refait, elle fonde en 1873 une école polytechnique, en 1897 une école des sciences politiques et sociales. La loi organique de 1890 sur l'enseignement supérieur l'incite à développer son enseignement pratique : elle organise des séminaires, équipe des laboratoires, crée des instituts et des cliniques. Le professeur Léo Errera fonde un institut de botanique et Lucien Anspach est l'animateur de notre premier institut de mécanique.

Très rapidement, les auditoires de la rue des Sols s'étaient démodés. En revanche, l'Université tirait, à la fin du XIX^e siècle, un légitime orgueil de ses instituts du Parc Léopold. Inaugurant la série de ses somptueuses libéralités en faveur de l'Université, Ernest Solvay lui avait fait don de l'Institut de Physiologie, en 1893. La même année, Raoul Warocqué mettait à sa disposition l'argent nécessaire pour la construction d'un Institut d'Anatomie. MM. Alfred Solvay, Georges Brugmann, Fernand Jamar et le baron Léon Lambert la dotaient d'un Institut d'Hygiène, de Bactériologie et de Thérapeutique. A cette couronne, Ernest Solvay allait peu après ajouter deux nouveaux fleurons : l'Institut de Sociologie (1901) et l'Ecole de Commerce (1903).

II

LES FETES JUBILAIRES DE 1909.

C'est avec un sentiment de légitime fierté que l'Université célébra, du 19 au 21 novembre 1909, son soixante-quinzième anniversaire. Les universités de l'Etat, celles

de France, de Grande-Bretagne, d'Allemagne, des Pays-Bas et de bien d'autres pays s'étaient fait représenter avec éclat à nos cérémonies jubilaires. Les conférences des professeurs Gustave Lanson, Félix Le Dantec, celle surtout du grand mathématicien Henri Poincaré, consacrée à la glorification du principe du libre examen, eurent un succès considérable. Anciens étudiants et étudiants saluèrent par de longues acclamations le docteur Rommelaere, président du Conseil d'Administration, et le populaire recteur Paul Errera. La gratitude, l'admiration pour l'œuvre de Verhaegen et de ses continuateurs ne se bornèrent pas à ces seules manifestations. M. Charles Buls, ancien bourgmestre de Bruxelles, membre permanent du Conseil et président d'un groupe d'amis de l'U. L. B. — groupe dans lequel se retrouvent les noms de Madame Errera-Oppenheim, d'Ernest Solvay et de Raoul Warocqué — remit à M. Rommelaere une déclaration écrite de la somme recueillie dans le but de perfectionner l'outillage, compléter les programmes et assurer une meilleure situation aux professeurs. Faisant allusion au nombre de millions recueillis, Paul Errera dit à l'assemblée : « Ce n'est pas par un triple, mais par un quadruple ban qu'il faut exprimer notre gratitude ! ». Le don était princier et l'annonce en fut accompagnée d'ovations prolongées.

III

LES ANNEES D'AVANT-GUERRE (1909-1914).

Au cours des années qui précédèrent la Grande Guerre, l'Université vécut une période de labeur calme et soutenu. Quelques réformes d'intérêt général furent opérées. Le 12 juillet 1910, une nouvelle disposition des Statuts, étendant les possibilités de réélection au recto-

rat sur une période non plus d'un mais de deux ans, entra en application. L'excellent recteur Paul Errera fut le premier bénéficiaire de cette sage mesure. Le Conseil d'Administration adopta un nouveau règlement, modifiant celui du 28 février 1895, et précisant les dispositions qui entourent la collation du titre scientifique de docteur spécial de l'U. L. B. (5 mars 1910). Il détermina également les dispositions réglant l'octroi du grade d'agrégé de l'U. L. B. (21 mai 1910).

Le 12 août 1911, la personnalité civile fut octroyée aux deux universités libres de Louvain et de Bruxelles. L'éminent administrateur-inspecteur Charles Graux († 22 janvier 1910) avait, dès 1890, réclaté avec persévérance un statut juridique pour les deux établissements libres d'enseignement supérieur. Cette revendication avait été formulée d'autant plus légitimement qu'ils possédaient déjà, depuis 1876, le droit de délivrer des diplômes légaux. Ce passage de l'individualité morale à l'individualité civile fut, dans une certaine mesure, une conséquence des glorieuses fêtes de 1909 et apparut comme la consécration du rôle éminent que l'U. L. B. avait joué dans le pays.

Au sein des facultés et des écoles, l'enseignement prit de l'extension. Avec l'appui pécuniaire de la Ville d'Anvers, la Faculté de Philosophie et Lettres organisa un quatrième doctorat, le doctorat en philologie germanique (1910). Au cours de l'exercice suivant, elle instituait le certificat d'études littéraires qui connut un certain succès. Par une habile association des sciences zoologiques et botaniques, la Faculté des Sciences institua le doctorat en sciences biologiques et le doctorat en histoire naturelle (exercice 1911-1912). La Faculté de Médecine organisa le doctorat en hygiène (1911), l'Ecole des Sciences politiques et sociales, une section de sciences

coloniales (1909). Ajoutons qu'en 1911-1912, l'Ecole polytechnique créa le grade d'ingénieur-géologue.

On le voit par l'énumération de ces quelques réformes, nos ambitions étaient à ce moment encore bien modestes. Le grand rêve du temps se concentrait dans le désir de remplacer nos bâtiments universitaires, devenus manifestement insuffisants, par ce que le vice-président Paul Hymans appelait de ce simple vocable : « un logis décent ». Les travaux de la Jonction avaient fait du quartier de la Putterie, jadis si pittoresque, un monceau de décombres. « Ce qui fut un palais », disait spirituellement M. Hymans, dans son allocution du 16 octobre 1911, « n'est plus qu'un vestige curieux d'une ville ravagée par quelque extraordinaire bouleversement sismique. Derrière des murs lépreux et lézardés, la science se réfugie, apeurée et assourdie ». A ce moment l'on croyait communément que le Parc Léopold nous fournirait, dans un délai pas trop éloigné, « un cadre et un décor ».

Frans van KALKEN.

IV

L'UNIVERSITE PENDANT LA GUERRE.

La session des examens de juillet 1914 touchait à sa fin lorsque l'ultimatum adressé, le 23, par le gouvernement austro-hongrois à la Serbie provoqua la guerre générale; et ce fut bientôt, le 2 août, la remise au ministre belge des Affaires Etrangères de l'ultimatum allemand; le surlendemain, l'invasion. Nos étudiants-soldats furent donc mobilisés à l'issue même de leurs travaux universitaires, et, sans transition, jetés à Liège sur la ligne de feu.

Le 20 août, les Allemands entrèrent à Bruxelles ; le

24, eut lieu la catastrophe de Louvain. Le recteur Jean Demoor se hâta de porter à son collègue de l'Université catholique, si durement éprouvée, les condoléances et les sympathies de l'Université Libre. Mgr. Ladeuze vint à Bruxelles, au début du mois d'octobre, offrir les remerciements de son Université au successeur de M. Demoor, le recteur Leclère, entré en fonctions le 1^{er} octobre. Cet échange de visites eut pour heureuse conséquence, pendant toute la durée de la guerre, une entente étroite entre les deux grandes écoles d'enseignement supérieur.

Le 3 octobre, le Conseil d'Administration, présidé par M. Rommelaere (M. Behaeghel étant administrateur-délégué), décida à l'unanimité que les cours ne seraient pas, comme de coutume, repris au milieu de ce mois, que la réouverture de l'Université serait ajournée à une date indéterminée. Dès le premier jour de l'occupation allemande il avait paru en effet aux chefs de l'Université qu'il était impossible de lui maintenir son activité normale tant que durerait cette occupation, et cela pour deux raisons essentielles : un grand nombre de professeurs et d'étudiants étaient absents, combattant dans les rangs de l'armée, d'autres se préparaient à les rejoindre ; d'autre part, l'enseignement supérieur exigeait la liberté de la parole et ne pouvait être soumis à aucune censure.

Dans la même séance et avec la même unanimité le Conseil adopta le texte d'adresses au Roi, à l'Armée et au bourgmestre Max, prisonnier en Allemagne.

Une grave maladie empêcha le président Rommelaere de continuer à exercer ses fonctions présidentielles. Comme le vice-président M. Paul Hymans avait accompagné le gouvernement en France, le Conseil d'Administration, sur la proposition de l'administrateur-délégué et du recteur, fit appel au dévouement du professeur

Paul Heger qui fut élu vice-président le 21 novembre et chargé par intérim de la direction de l'Université.

L'histoire de l'Université, pendant les années 1914 à 1919, a été complexe. Elle eut une existence double, à la fois en Belgique et à l'étranger. Le *Liber memorialis* publié en 1920 contient une longue liste de professeurs, anciens étudiants et étudiants bruxellois ayant participé à la grande guerre. Ils furent près de neuf cents. Dans ce recueil les professeurs A. Dustin et Chargois ont rappelé les grands services rendus à l'armée et au pays par les universitaires bruxellois, médecins et ingénieurs, dans les unités combattantes, dans les postes médicaux du front, à l'ambulance de l'Océan, dirigée à la Panne par le docteur Depage, dans les services techniques. Non moins féconde fut l'activité déployée en France, en Angleterre, par des membres de l'Université, soit dans des établissements d'enseignement supérieur, soit dans de nombreux laboratoires, soit au service du gouvernement, de l'administration, de la diplomatie belges (1).

Et le président Heger a pu affirmer que « lorsque, « malgré la censure, filtrait jusqu'à nous le texte d'un « ordre du jour qui célébrait les hauts faits d'un de nos « anciens élèves ou de nos maîtres, nous sentions nos « cœurs envahis par les plus douces émotions patriotiques » (2).

Hélas ! Beaucoup ne sont pas revenus, des universitaires bruxellois qui avaient pris les armes, comme militaires ou comme volontaires, au mois d'août 1914; de ceux aussi qui, au prix de mille dangers, avaient franchi, pendant les années de guerre, les fils de fer électrifiés

(1) A la Conférence de la Paix de 1919, par exemple.

(2) Annuaire 1914-1918, p. 28.

de la frontière hollando-belge pour rejoindre, coûte que coûte, l'armée nationale. Sur le monument commémoratif élevé dans le grand hall de l'Université à la mémoire des étudiants tués sur les champs de bataille ou morts de leurs blessures sont inscrits les noms de près de cent élèves de nos Facultés et de nos Ecoles. Chaque année, le 20 novembre, l'Université rend à leur chère mémoire un pieux hommage. A ceux qui l'interrogeraient sur la valeur morale de son enseignement, elle pourrait répondre avec orgueil en montrant la liste de ses étudiants tombés dans la grande guerre « pour la patrie et pour la liberté » : Voilà mes enfants !

Deux mots résument l'histoire interne de l'Université, de 1914 à 1918 : résistance et confiance. Résistance à l'ennemi, confiance dans la victoire.

La résistance se manifesta, sous toutes ses formes, en parfaite entente avec les autres Universités ; « et ce fut un beau et réconfortant spectacle que celui de cet accord des deux Universités libres, patriotiquement unies quoique fondées jadis en opposition l'une à l'autre, et des deux Universités de l'Etat » (1). Vainement les Allemands essayèrent-ils, tantôt par des sollicitations et des promesses, tantôt par des menaces, d'obtenir des autorités académiques la reprise des cours. Ils se heurtèrent toujours à des refus catégoriques.

Il en fut ainsi le 9 mars 1915, lorsque le professeur von Bissing, fils du gouverneur-général en Belgique, réclama, dans un entretien avec M. Heger, la reprise des cours de l'Université. M. Heger lui répondit aussitôt que notre Université ne rouvrirait jamais ses portes tant que durerait l'occupation allemande. « M. von Bissing « imaginait que des professeurs des quatre Universités

(1) P. Heger : *Vieux papiers (Revue de l'Université de Bruxelles, décembre 1924, p. 174).*

« de Belgique répondraient à une convocation émanant
 « du directeur belge de l'enseignement supérieur. Il
 « parut fort surpris quand je (M. Heger) déclarai que
 « ce projet était irréalisable ». Le 13 du même mois, le
 Gouverneur civil von Zandt pria M. Heger de passer à
 son bureau de la rue de la Loi et il insista vivement pour
 obtenir la reprise des cours à Bruxelles ou tout au moins
 l'organisation de conférences. M. Heger renouvela le
 refus qu'il avait opposé quelques jours auparavant à la
 demande de M. von Bissing fils, et cela pour trois rai-
 sons : « un tiers de nos professeurs étaient au front
 « ainsi que la plupart de nos étudiants, ceux qui n'y
 « étaient pas ne pouvant nous intéresser ; Louvain
 « ayant été ravagé, nous commettrions une vilénie en
 « rouvrant nos portes ; jamais nous ne consentirions à
 « soumettre notre enseignement au contrôle de l'occu-
 « pant ». L'entrevue se termina par cette conclusion de
 M. Von Zandt : « Man kann den Esel zum Wasser füh-
 « ren aber nicht zum trinken zwingen ». Quelque temps
 après, M. von Prittwitz und Gafron, attaché au Gou-
 vernement allemand du Brabant, renouvela les deux
 démarches précédentes, cette fois auprès du recteur.
 Celui-ci, en souscrivant aux déclarations du président
 de l'Université, se refusa à collaborer à un enseignement
 donné sous le contrôle de l'ennemi. Les pourparlers en
 restèrent là... (1)

Lorsqu'en 1918 apparurent dans l'opinion des signes
 d'énervement et de lassitude et que çà et là on entendit
 des murmures contre l'attitude « intransigeante » de
 l'Université, son président et son recteur firent, pour
 lutter contre un empoisonnement possible de l'esprit
 public, circuler clandestinement une brochure dont le
 titre : *Plutôt périr que céder*, et la conclusion, empruntée

(1) *Annuaire 1914-1918*, pp. 22-23 ; *Vieux Papiers*, pp. 169-170.

à Vigny, indiquaient nettement les tendances : Pour nos universités, dans les circonstances actuelles, « Seul le silence est grand, tout le reste est faiblesse » (1).

Ce silence, l'Université Libre ne le rompit que deux fois en quatre années : au mois de novembre 1916 lorsque cinquante de ses professeurs adressèrent au gouverneur-général von Bissing une vigoureuse protestation contre la déportation en Allemagne ou dans le nord de la France de milliers de chômeurs, réels ou prétendus tels ; au mois de février 1918, lorsque, dans une lettre aux autorités communales bruxelloises, le Conseil d'Administration et le Conseil Académique flétrirent les menées, encouragées par l'ennemi, des « activistes » et leur apportèrent l'assurance que l'Université resterait « inébranlablement fidèle à la cause de la Patrie, une et indivisible » (2).

Que l'Université n'ait pas cessé d'avoir pleine confiance dans le succès final, c'est ce que prouvent, de 1914 à 1918, les travaux et les décisions de ses Conseils qui se réunissaient assez fréquemment. Sans se laisser décourager par les vicissitudes et la longueur de la guerre, ils préparaient l'œuvre que l'Université aurait à accomplir dès la libération de la Belgique et la réouverture des cours. C'est ainsi qu'ils discutèrent et adoptèrent un nouveau règlement et un nouveau programme pour l'Ecole des Sciences politiques et sociales, qu'ils créèrent une section de pédagogie indépendante des Facultés, qu'ils confièrent à une commission spéciale l'élaboration d'une réforme des études techniques à la Faculté des Sciences appliquées, qu'ils instituèrent un cours d'introduction générale aux études supérieures

(1) On trouvera le texte complet de la brochure dans : *Vieux Papiers*, pp. 172-180.

(2) Voir le texte de ces deux documents dans l'*Annuaire 1914-1918*, pp. 26-27.

destiné à tous les jeunes gens entrant dans les cinq Facultés ou les Ecoles de l'Université, « pour lutter contre la spécialisation prématurée qui est un des vices de l'enseignement actuel » (1).

D'autre part, le bureau de l'Université collabora à la préparation des dispositions législatives qui, dès le lendemain de l'armistice, permirent aux Universités d'appliquer aux cours et aux examens un régime exceptionnel facilitant aux étudiants démobilisés la poursuite et l'achèvement de leurs études (2).

Dès 1916, le président et plusieurs professeurs de l'Université firent partie du Comité qui, sous la direction de M. Emile Francqui, rechercha les moyens d'assurer aux Universités, lors de leur réveil, les ressources matérielles indispensables à leur existence et à leurs progrès (3).

Il convient aussi de rappeler que, pour empêcher les locaux de l'Université d'être occupés par les Allemands, M. l'administrateur Behaeghel y avait installé, dès l'été de 1914, avec l'agrément du Conseil d'Administration, la Société de secours aux réfugiés belges et le Comité de secours aux prisonniers belges à l'étranger, dépendant de la Croix-Rouge de Belgique. Nombreux furent les professeurs demeurés à Bruxelles qui apportèrent un concours actif aux services de la Croix-Rouge, à ceux du Comité national de secours et d'alimentation, à l'œuvre

(1) P. Heger, *Annuaire de 1914-1918*, pp. 29-31.

(2) Renouvelé le 14 juillet 1915 par le corps professoral, le mandat du recteur fut, ainsi que ceux des délégués des Facultés aux Conseils, prolongé jusqu'à la fin de l'année 1918-1919 par une décision du Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 1916, fondée sur les « circonstances exceptionnelles ». Le recteur fut réélu le 15 juillet 1919 pour un dernier terme d'un an.

(3) Voir la brochure contenant les discours prononcés à la séance de rentrée du 10 novembre 1919, pp. 12 et ss ; et plus loin, p. 24.

de l'enfance, à l'assistance discrète, à d'autres organisations de charité et d'entr'aide.

En 1917, sur la proposition du recteur, le Conseil d'Administration mit une partie des bâtiments universitaires à la disposition d'un des plus anciens établissements d'instruction de la Ville de Bruxelles, l'Ecole Isabelle Gatti, chassée par l'autorité allemande de ses locaux de la rue du Marais.

Le dernier soldat allemand quitta Bruxelles le 17 novembre 1918. Mais deux mois furent encore nécessaires pour remettre l'organisme universitaire en état de fonctionner. C'est le 21 janvier 1919 seulement — le même jour que ses sœurs de Gand, de Liège et de Louvain — que l'Université de Bruxelles tint sa séance solennelle de rentrée, dans la grande salle de l'Union Coloniale, trop petite pour contenir la foule des maîtres, des élèves, des amis accourus pour fêter leur Alma Mater. A cette cérémonie le gouvernement fut officiellement représenté par M. F. Masson, ministre de la Défense nationale. M. Brand Whitlock, ministre des Etats-Unis, prit aussi place au bureau, à côté du bourgmestre Max, président d'honneur de l'Université. A l'heure où celle-ci, après quatre années de silence, rouvrait ses portes pour recevoir les élèves qui lui revenaient et ceux qu'elle accueillait pour la première fois, un devoir, plus pressant que tous les autres, s'imposait à ceux qui avaient la charge de parler en son nom. Le recteur consacra donc son discours à l'éloge des étudiants-soldats, à ceux surtout qui étaient tombés pour la Patrie, à ceux dont la mort avait prouvé « que l'Université de Bruxelles ne leur avait pas seulement dispensé des connaissances scientifiques, mais qu'elle avait aussi contribué à tremper leur caractère, à leur inspirer le sentiment du devoir

et, s'il le fallait, du sacrifice » (1). Puis le président Heger retraça l'histoire de l'Université pendant les années de guerre ; il rendit hommage en termes émouvants à la mémoire du président Rommelaere, mort le 25 mai 1916 (2), à celle aussi d'Emile Waxweiler, abattu en pleine vigueur par un tragique accident, le 26 juin de la même année, alors qu'il venait de rendre à son pays un suprême service en écrivant : *La Belgique neutre et loyale* et le *Procès de la neutralité belge*.

Léon LECLERE.

V

L'UNIVERSITE RENOVEE (1919-1934)

Au lendemain de la Guerre, l'Université se trouva dans une situation réellement dramatique. A ses motifs de préoccupations déjà anciens : la vétusté et l'exiguïté de ses locaux (3), la pauvreté de son outillage, l'insuffisance de son personnel, la modicité de ses ressources, de nouveaux soucis s'étaient adjoints : la hausse continuelle et vertigineuse du coût de la vie, la chute progressive de la monnaie, l'ampleur des besoins nouveaux. A la reprise de la vie académique, le 21 janvier 1919, trois mille cent quatre-vingt-un étudiants s'étaient fait inscrire sur nos

(1) L'Université avait fait frapper une médaille-souvenir — œuvre du sculpteur P. Bonnetain — dont chacun des étudiants-soldats reçut un exemplaire gravé à son nom ; celles des étudiants tombés au champ d'honneur furent remises à leur famille.

(2) « Il suivait avec un intérêt passionné toutes les péripéties de la guerre. En octobre 1915, le visage de notre ami parut exprimer une angoisse ; montrant d'un geste les portraits du Roi et de la Reine il s'écria dans un sanglot : Je ne serai plus là quand ils reviendront ! Ces paroles sont les seules que Rommelaere ait articulées au cours de sa longue maladie. »

Cf. *Annuaire 1916-1918*, pp. 7-15, 17-32.

(3) L'Université avait dû, par des moyens de fortune, parer à l'insuffisance de ses locaux. Un grand baraquement, prêté par la Croix-Rouge de Belgique, à l'intervention du Dr. Depage, avait été monté derrière la salle du Conseil sur l'emplacement des maisons démolies du coin de la rue des Sols et transformé en un auditoire que l'on appelait « la baraque ». Des prisonniers de guerre allemands

rôles, soit mille sept cent vingt-sept de plus qu'en 1913 ! Les étudiants démobilisés aspiraient — et combien légitime était ce désir — à finir leurs études dans le plus bref délai possible. La Faculté de Philosophie s'accroissait brusquement de cent quatre-vingt-deux unités, celle des Sciences, de trois cent soixante et une, la Polytechnique, de trois cent deux ! Quant à l'École des Sciences politiques et sociales, elle passait de soixante-dix-huit à sept cent et onze élèves ! Pour faire face à cette situation sans précédent, il fallait créer de nouveaux séminaires, des laboratoires, des instituts, largement pourvus de livres, de revues, d'instruments, de matières premières ; il devenait urgent d'augmenter le nombre des chefs de travaux, des assistants, des préparateurs et de nommer tout un petit personnel.

On ne pourra jamais assez faire l'éloge des hommes qui, à ce moment, assumèrent la direction de l'Université et, loin de désespérer, se montrèrent pleins de foi dans l'avenir : le docteur Paul Heger, professeur honoraire à la Faculté de Médecine, président depuis la mort du vénéré docteur Rommelaere (le 25 mai 1916) ; le vice-président Paul Errera ; Maurice Bourquin, professeur à la Faculté de Droit, nommé administrateur le 24 mai 1919 ; le recteur Léon Leclère, maintenu en fonctions

l'avaient meublé d'une estrade et de bancs ; un grand tableau noir en couvrait le fond ; il était chauffé par un poêle de corps de garde ; environ 250 étudiants pouvaient s'y caser, tant bien que mal ; il y avaient accès par la salle des collections de gros matériel de l'École Polytechnique.

Cet auditoire, trop chaud l'été, de mauvaise acoustique en tout temps, fut abandonné l'année suivante. L'Université obtint de la Ville de Bruxelles la jouissance de la chapelle désaffectée de la rue des Sols. M. le professeur Bogaert établit les plans d'un auditoire de 300 places qui put être utilisé dès janvier 1921. Deux ans après, la Ville de Bruxelles reprit la chapelle pour y installer une sous-station électrique.

En compensation, elle avait abandonné à l'Université le premier étage de l'école primaire attenante à l'Université. D'où nouvelles transformations : percements de murailles, escaliers d'accès placés au mieux et, comme conséquence, dépenses extraordinaires heureusement couvertes par le don de 100.000 frs., fait par la Croix-Rouge américaine le 25 mars 1919. L'Université était devenue un labyrinthe mais elle y vivait avec intensité.

par décision du Conseil, le 17 janvier 1919, et réélu recteur par le corps professoral, le 15 juillet de la même année ; le jeune et actif Jean Willems, nommé secrétaire en 1920, en remplacement de M. Lavachery ⁽¹⁾, admis à prendre sa retraite après une longue carrière, toute de travail et de dévouement.

A. La dotation de la Commission for Relief in Belgium et du Comité National (1919).

Il apparut heureusement bientôt qu'un mouvement général de sympathie en faveur de notre haut enseignement — mouvement évidemment né d'une réaction contre l'esprit de dévastation qui avait dominé les années de guerre — allait permettre d'appliquer, selon le vieil adage, les grands remèdes aux grands maux.

Dès 1916, en pleine période de guerre, M. Francqui et M. Heger avaient formé le projet de doter, à la paix, la science et l'enseignement supérieur belges au moyen du reliquat laissé à ce moment par les deux grandes œuvres de secours et de ravitaillement : La Commission for Relief in Belgium et le Comité National de Secours et d'Alimentation. Le président de la Commission, M. Hoover, avait approuvé cette noble initiative. D'avril à juin 1916, une commission, composée de MM. Francqui, Paul Heger, Félicien Cattier, et de deux professeurs par université (pour Bruxelles, les professeurs Bordet et Vanderrydt) avait, au cours de réunions clandestines tenues à la Banque d'Outremer, rédigé un projet. C'est en conséquence de ce travail préparatoire que, le 28 août 1919, MM. Hoover, Francqui, Cattier et Heger, furent autorisés à doter chacune de nos universités d'une somme de vingt millions de francs belges et à créer l'œuvre admirable de la Fondation Universitaire.

(1) M. Lavachery est décédé le 27 mai 1934.

*B. La réorganisation de l'enseignement technique. —
Les premières constructions au Solbosch (1919-
1924).*

Ce fut également au cours de la guerre qu'une commission d'études, dont l'animateur fut Emile Tassel, professeur honoraire à la Faculté des Sciences appliquées, membre permanent du Conseil, s'attela à la tâche, reconnue aussi urgente que nécessaire, de rénover l'enseignement de l'Ecole Polytechnique. Des professeurs de l'Université, de l'Ecole des Mines de Mons, ainsi que des hommes d'affaires, élaborèrent un projet de réformes, ajustant les techniques d'un enseignement renouvelé aux besoins actuels de l'industrie ⁽¹⁾.

Or, ces rénovations radicales réclamaient des bâtiments et un outillage nouveaux, ainsi que des ressources considérables. Ce fut la Ville de Bruxelles, cette bienfaitrice par excellence de l'Université, qui prit les devants. Le 12 août 1921, le Conseil Communal décidait à l'unanimité de mettre à la disposition de l'Université, sur le plateau salubre et encadré de verdure du Solbosch, un terrain de plus de trois hectares. Il lui octroyait en outre un capital de vingt millions de francs pour la construction et les frais de premier établissement de bâtiments destinés à abriter la Faculté des Sciences appliquées, la Faculté des Sciences (groupe physique et chimie) et l'Ecole de Pharmacie. On décida plus tard d'y loger également les autres services de la Faculté des Sciences.

Les travaux furent immédiatement entrepris. Conçue dans un esprit strictement utilitaire sur les plans de M. Eugène François, professeur à l'Ecole Polytechnique, l'« usine » dressa bientôt sa masse cubique, percée symé-

⁽¹⁾ Pour les détails, voir ci-dessous la notice du recteur Bogaert, consacrée à la Faculté des Sciences appliquées.

triquement de fenêtres innombrables, au sommet de la butte du Solbosch. Elle comprenait en ordre principal un groupe de bâtiments couvrant huit mille cinq cents mètres carrés, y compris la vaste cour intérieure (6.400 m²) et un groupe secondaire de quatre mille mètres carrés, destiné à divers laboratoires et ateliers et à la chaufferie. Le coûteux outillage de la Faculté des Sciences appliquées fut acquis grâce à de généreuses contributions. En 1921, un comité dit de « Bruxelles-Louvain », présidé par M. Jean Jadot, gouverneur de la Société Générale, fit circuler des listes de souscription dans le monde industriel et financier. Elles rapportèrent près de cinq millions et demi de francs en faveur de chacune des universités libres (pour Bruxelles, exactement 5.343.400 frs.). Le 1^{er} décembre 1922, le généreux Comité Solvay (héritiers d'Ernest Solvay, enfants d'Alfred Solvay) remit à l'Université trois millions. M. Louis Solvay, de son côté, versait à l'Ecole Polytechnique un million, le 27 septembre 1923. Par l'intermédiaire du professeur A. Halleux, le laboratoire d'électrotechnique reçut quatre-vingt cinq mille francs ; le laboratoire des très hautes tensions, cent cinquante mille francs, dont cent mille de la Fondation Universitaire. De nombreux et importants groupements industriels firent dès lors des dons considérables pour favoriser les recherches de nos laboratoires, ou conclurent avec eux des conventions de collaboration : la S. A. Internationale de T. S. F. (jouissance d'un capital de 500.000 frs.), les Ateliers de Constructions électriques de Charleroi (100.000 frs.), etc.

Le 13 octobre 1924, dans un de ces substantiels rapports de rentrée dont il avait le secret, le président Heger put annoncer aux étudiants enthousiasmés que « l'exode était commencé » et que, dès le lendemain, ce

serait au Solbosch que reprendraient les cours de la Faculté des Sciences, de l'École Polytechnique et de l'École de Pharmacie (1).

C. La nouvelle École de Médecine. — La Donation Rockefeller (1920-1928).

L'Université avait toujours souhaité posséder une Faculté de Médecine à proximité des hôpitaux de la Ville. Le groupement de plusieurs instituts au Parc Léopold avait fait envisager la création, en ce lieu aimable et retiré, d'une véritable cité médicale.

Les événements de la Guerre vinrent bouleverser ces projets. A cette époque, des relations amicales se nouèrent entre médecins américains et belges à l'arrière du front des Flandres. Le colonel Van Schaick, délégué de la Croix-Rouge américaine, avait beaucoup admiré le génie entreprenant et réalisateur du docteur Antoine Depage, professeur à la Faculté, chef de l'hôpital de l'Océan, à la Panne. A son intervention et à celle de Depage lui-même, deux membres de la Rockefeller Foundation, MM. Wickliffe Rose et Richard Pearce, vinrent à Bruxelles au début de 1920. Leur mission n'était pas officielle ; ils venaient simplement voir sur place s'il y avait « quelque chose à faire » en notre faveur.

Quelques mois plus tard, trois de nos professeurs : Antoine Depage, Jules Bordet (2), Albert Dustin, et un agrégé, le docteur René Sand, se rendaient à leur tour aux États-Unis. Le vague « quelque chose à faire », au Parc Léopold, au Parc de Woluwe, au Solbosch ou ailleurs, avait pris corps sous la forme suivante : on

(1) Il y eut naturellement quelques aménagements provisoires. Pendant un certain temps, nous eûmes notamment au Solbosch une bibliothèque spécialement aménagée en faveur des Facultés déjà déplacées.

(2) Le docteur Bordet devait, au cours de ce voyage, apprendre qu'il était lauréat du prix Nobel pour la médecine.

érigerait une vaste Ecole de Médecine au boulevard de Waterloo, à l'emplacement de l'ancienne gendarmerie, et on remplacerait le vénérable et sombre hôpital Saint-Pierre par un hôpital universitaire, doté de tous les perfectionnements de la science contemporaine.

Le 3 décembre 1920, un important concours financier fut formellement promis à nos délégués par la Rockefeller Foundation. Elle nous envoya son éminent président, M. George Vincent, et un de ses membres, M. Flexner. Après des négociations au cours desquelles le président Heger, ainsi que les docteurs Bordet, Brachet et Depage, firent preuve de beaucoup de zèle et de clairvoyance, une convention fut signée, le 30 avril 1921, entre la Rockefeller Foundation, l'Université, la Ville et la Commission d'Assistance publique, celle-ci présidée par M. Goossens-Bara : quinze millions de francs belges nous étaient promis pour les nouvelles constructions et leur outillage, dix millions si les premiers devaient ne pas suffire, quinze millions encore après l'achèvement des travaux en vue de doter l'enseignement ⁽¹⁾. En contre-partie de cette contribution, la Ville concédait gracieusement à l'Université les terrains nécessaires. La Commission d'Assistance publique, de son côté, s'engageait à démolir l'hôpital Saint-Pierre et à consacrer au moins quinze millions de francs à l'édification de l'hôpital universitaire, groupe de bâtiments où serait également installé le home-école d'infirmières Edith Cavell-Marie Depage ⁽²⁾. Enfin, un groupe d'Amis de la

(1) Le 4 octobre 1926, devant la dévalorisation du franc, la *Rockefeller Foundation* versa à l'U.L.B. un supplément de cinq millions de francs. La dotation totale fut donc de quarante-cinq millions. Notons aussi qu'en 1929 la R.F. fit un don spécial de huit millions au home-école d'infirmières Cavell-Depage.

(2) Rappelons que Miss Edith Cavell, directrice de l'école d'infirmières Depage, inculpée d'espionnage, fut fusillée à Bruxelles en 1915 et que Madame Depage, bien connue pour son aménité et pour l'intérêt qu'elle portait aux œuvres, mourut le 7 mai 1915, lors du torpillage du *Lusitania*.

Faculté de Médecine, présidé par le docteur Bordet, se chargea de constituer un patrimoine de dix millions, clause imposée à l'Université par la Rockefeller Foundation — selon une méthode chère aux Américains et utile dans ses conséquences — en manière de contre-prestation pour sa dotation princière. Le Roi Albert mit généreusement cinq cent mille francs à la disposition de l'Université (2 décembre 1921). Les diverses branches de la famille Solvay, fidèles à leurs grandes traditions, octroyèrent à l'Université, de 1922 à 1924, ici sous forme de souscriptions, là sous forme de fondations (F. Usines Solvay, F. Alfred Solvay), des dons qui atteignirent le total d'environ deux millions et demi de francs ! (1)

Nous ne parlerons pas des longs et patients travaux de la commission d'études, présidée par le docteur Bordet, pour l'aménagement des nouvelles cliniques et des laboratoires. Conçues pour les plans extérieurs par M. François Malfait, architecte de la Ville, et pour l'ordonnance intérieure par le professeur Eugène François, les constructions de l'Ecole de Médecine s'élevèrent peu à peu par-delà les grands ormes du boulevard de Waterloo, en un ensemble à la fois sobre et harmonieux. En octobre 1928, l'accès en était ouvert aux étudiants.

D. Le transfert des autres Facultés au Solbosch (1922-1928).

Plus les Facultés privilégiées s'édifiaient sur un plan ample et neuf, plus la situation des groupes restés rue des Sols apparaissait précaire et misérable. En août 1922, M. Alexander Smith, secrétaire de l'Université de

(1) Citons au nombre des principales souscriptions reçues par l'Université, de 1922 à 1925, celles de M. Paul Heger (60.000 frs.), de la succession Asselberghs (60.000 frs.), de la succession Delsaux (145.000 frs.), de Madame Born (250.000 frs.), le legs Georges Brichart (1.000.000 frs.), etc...

Princeton et membre de la Commission for Relief in Belgium-Educational Foundation, vint à Bruxelles sans autre idée que de faire une enquête sur les besoins de notre enseignement supérieur. MM. Paul Heger et Bourquin s'empressèrent de lui montrer tour à tour les bâtiments du Solbosch, en voie de triomphale construction, et les vétustes auditoires oubliés parmi les décombres du Cantersteen. Ce contraste frappa vivement notre hôte. C'est alors qu'avec l'appui de nos fidèles amis américains, MM. Herbert Hoover, Edgar Rickard, Alexander Smith lui-même, Millard King Shaler et William Hallam Tuck, ces derniers représentants de la C.R.B.-Ed.F. à Bruxelles, un superbe projet naquit : celui de compléter la rénovation de l'U.L.B. par la création, au Solbosch, d'une vraie cité universitaire, inspirée des grands établissements similaires des Etats-Unis. MM. Bourquin, Jean Willems et Shaler furent invités à visiter plusieurs universités typiques des Etats-Unis. Le 20 novembre 1922, au cours du banquet de la Saint-Verhaegen, réunissant traditionnellement les amis de l'Université, un télégramme du vice-président Bourquin fut lu au milieu d'un enthousiasme indescriptible : il annonçait une intervention, s'élevant à quinze millions de francs belges, de la C.R.B.-Ed.F., en vue de compléter nos installations au Solbosch ⁽¹⁾.

En janvier 1923, M. John Mead Howells vint sur place étudier un programme de concours entre cinq architec-

(¹) Ce geste généreux fut couronné par un don complémentaire de neuf millions cinq cent mille francs, le 18 mai 1927.

Le 27 mai 1926, s'est constituée la Fondation Hoover, pour le développement de l'U.L.B., présidée par M. Francqui. L'Université traversait des temps de déficit et de dévalorisation. La F.H. assumait la tâche d'acquiescer en sa faveur des ressources financières, de les gérer et de les employer à toutes fins utiles (constructions, aménagements, etc.).

tes belges. Il s'agissait d'ériger un bâtiment central, abritant les services administratifs, les salles d'apparat et la bibliothèque, deux pavillons pour les Facultés de Droit et de Philosophie et Lettres, des homes estudiantins séparés par des plaines de sport. Les Américains désiraient que cet ensemble fût conçu dans un de nos styles nationaux et qu'un beffroi symbolisât, aux yeux de tous, la force autant que le noble caractère de la fraternité américano-belge dans le domaine de l'esprit.

A la fin de 1923, un jury dont faisait partie M. Hoover étudia, à New-York, les travaux des concurrents. M. Heger, le grand et discret animateur de toute l'entreprise, le docteur Auguste Slosse, directeur de l'Institut de Physiologie, et M. Lucien Beckers (ce dernier en remplacement du recteur Charles De Keyser, empêché) prirent part aux opérations du jury. Le 11 novembre, son choix se porta sur le beau projet, de style Renaissance flamande, dû à l'architecte Alexis Dumont.

Au mois de novembre 1924, le prince Léopold fit à l'Université le grand honneur de poser la première pierre des nouveaux bâtiments. Les travaux progressèrent d'une manière régulière, malgré les difficultés des temps. La dernière séance que le Conseil d'Administration tint rue des Sols, eut lieu le 14 juillet 1928 ⁽¹⁾. M. Maurice Bourquin prononça quelques paroles d'adieu profondément senties en l'honneur de la vieille maison où tant de générations de professeurs et d'étudiants avaient travaillé, peiné, discuté et bataillé pour la Bonne Cause et pour la Science.

⁽¹⁾ Dans un sentiment de piété, l'Université a conservé à la nouvelle salle du Conseil, dans le bâtiment du Solbosch, la physionomie si digne et recueillie de l'ancienne salle de la rue des Sols.

E. Les centres universitaires autonomes.

A partir de la rentrée d'octobre 1928, la vie universitaire se concentra donc autour des centres du Solbosch et du boulevard de Waterloo. Néanmoins, le Parc Léopold ne fut point délaissé. Objet des soins de la famille Solvay, l'Ecole de Commerce y maintint sa studieuse activité (1). L'Institut de Sociologie avait été réquisitionné par les Allemands, pendant la guerre, pour servir de salle de lecture à leurs soldats. Le 30 juin 1923, Madame Ernest Solvay et ses enfants versèrent quatre millions en faveur de l'Institut rendu à la science, et en transmirent la gestion au Conseil d'Administration (2). Sous la savante direction de M. Ernest Mahaim et d'un comité scientifique, l'Institut poursuit désormais son existence de paisible et fécond labour dans le cadre de l'Université (3).

Enfin rappelons que, immédiatement après la guerre, l'Université prit un intérêt direct à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique, création de l'Université nouvelle qui, elle-même, ne survécut pas à la tourmente. Des liens matériels et moraux unissent désormais l'Institut à l'Université : celle-ci octroie une subvention annuelle à l'Institut qui, de son côté, accueille, dans son comité de direction et dans son corps enseignant, un grand nombre de professeurs de l'Université.

(1) Rappelons le don Solvay de cinq cent mille francs, fait à l'Ecole le 19 janvier 1923.

(2) Ce don fut complété, le 20 janvier 1929, par l'octroi d'un nouveau million dû à l'interminable générosité des enfants Solvay. Le 18 juillet 1931, ils versaient encore un million pour le fonds des enquêtes sociales.

(3) Une notice spéciale, due à M. Mahaim, énumère ci-dessous les travaux de l'Institut : publications, groupes d'études, enquêtes, « Semaines sociales », etc.

VI

EXTENSION ET PERFECTIONNEMENT
DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE

L'exposé qui précède a été consacré à retracer ces étapes brillantes du développement de l'U. L. B. auxquelles personne n'eût osé rêver avant la guerre. Mais l'édification de ces palais consacrés à la science et à l'enseignement, ces amitiés américaines et nationales affirmées à coups de dotations et de chèques, tout cela ne nous autorise pas à oublier un autre travail, aussi fécond mais plus obscur, travail dû à nos Facultés, au Conseil Académique, au Conseil d'Administration, et tout particulièrement à nos recteurs, de 1919 à 1934, MM. Leclère, De Keyser, Brachet, Ansiaux, Smets et Bogaert : l'extension ininterrompue et l'amélioration constante de notre enseignement. De ces cours nouveaux, de ces laboratoires, instituts et séminaires consacrés à des travaux pratiques, de ces voyages d'études et de ces excursions, il sera fait mention dans les notices consacrées aux diverses Facultés et Ecoles. Bornons-nous ici à une vue d'ensemble de l'effort dans ce domaine.

Dès l'exercice 1918-1919, la Faculté de Philosophie et Lettres crée une cinquième section, celle de philologie romane. Au cours de l'année académique 1925-1926, le gouvernement polonais dote la Faculté d'une chaire de langues et de littératures slaves. Durant cette même période, la section de pédagogie devient une Ecole, avec un programme de trois années conçu sur des bases rigoureusement scientifiques. (En 1930, le doctorat en pédagogie achève cette métamorphose). L'application de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur, du 21 mai 1929, provoque un vaste mouvement de réorganisation des travaux pratiques, un regroupement des cours,

l'institution de cours à option et d'un stage pédagogique. Le 8 août 1930, un arrêté crée une Fondation Archéologique ; par ses soins ainsi que par l'organisation du musée de moulages Léon Leclère, la formation pratique des étudiants en archéologie et en histoire de l'art de l'Antiquité se trouvera grandement facilitée. L'année académique 1930-1931 voit se créer la candidature en histoire de l'art et archéologie (la licence sera organisée de 1933 à 1935). La générosité de M. Robert Werner, d'Anvers, permet d'édifier de toutes pièces un important Institut de Philologie et d'Histoire orientales. En cette même année se fonde, avec le concours du gouvernement espagnol, l'Institut des Etudes hispaniques. Au cours de l'exercice 1932-1933, le gouvernement de Prague s'intéresse à la création d'un cours d'exercices sur la langue et la littérature tchèques.

En 1922, la Faculté de Droit crée une section de droit maritime avec le précieux concours de l'Agence Maritime Internationale et de la Fondation Sheid-Van den Abeele. La loi de 1929 donne aux études juridiques un tour résolument pratique et multiplie le nombre des séminaires (droit civil, pénal, administratif, international public et privé, etc.). Nos excellentes relations avec le Grand-Duché permettent la création de deux chaires de droit luxembourgeois (exercice 1930-1931).

En 1920, Jean Massart crée un laboratoire pour l'étude de la faune et de la flore dans les régions dévastées (embouchure de l'Yser) ; en 1922, s'ouvre le jardin expérimental « Jean Massart » à Rouge-Cloître ⁽¹⁾. En 1926, l'Institut zoologique Torley-Rousseau est créé. La Faculté des Sciences remanie son programme selon les exigences de la loi de 1929. En 1931-1932, elle transfère

(1) L'Etat concéda près de cinq hectares de terrain à une société sans but lucratif sous forme de bail emphytéotique.

l'Institut de Botanique Léo Errera à l'Avenue des Nations, dans les locaux occupés jusqu'alors par la Maison des étudiants (1). Mentionnons aussi que la Faculté tire indirectement profit de l'éclat des Instituts internationaux de physique et de chimie Solvay (établis à l'Institut de Physiologie), dont l'U.L.B. assume la gestion depuis octobre 1923, mais auxquels les enfants de leur illustre fondateur continuent leur munificent appui.

Le 10 juin 1922, la Faculté de Médecine vote une refonte fondamentale de son enseignement : elle redistribue les cours et libère la dernière année de tout enseignement théorique. Elle réorganise au boulevard de Waterloo un centre de recherches physiologiques. L'Institut de Physiologie y est regroupé avec l'Institut de biologie normale et pathologique ; il n'en continue pas moins à retenir l'attention constante de la famille Solvay. Au cours de l'année académique 1929-1930 la Faculté crée le grade de licencié en sciences dentaires, en 1930-1931, elle institue un doctorat en sciences pharmaceutiques, en 1932-1933, elle crée encore des enseignements de bactériologie et de biochimie destinés à préparer des spécialistes bien au courant des procédés analytiques utilisés en ces domaines.

Nous avons dit plus haut que la Faculté des Sciences appliquées avait été la première, après la guerre, à transformer radicalement ses techniques. Elle s'était dès lors attachée à la formation des ingénieurs électriciens-mécaniciens. Bornons-nous à ajouter ici que, depuis 1921, elle a institué en faveur de ses étudiants un cycle combiné de stages industriels et d'apprentissage mécanique. Elle a également créé un enseignement spécial de

(1) Le 15 février 1913, Madame Veuve Léo Errera et ses enfants avaient fait donation de l'Institut de Botanique à l'Université. Le premier directeur en fut le regretté Jean Massart.

la technique de l'aviation. Au cours de l'année académique 1929-1930, elle a mis sur pied un enseignement entièrement nouveau de radio-électricité et de télécommunications. Au cours du dernier exercice (1933-34) elle a institué des cours de perfectionnement pour les ingénieurs diplômés, créé le grade complémentaire d'ingénieur radioélectricien et mis sur pied, outre l'art de l'ingénieur municipal, l'ensemble des services généraux du bâtiment.

Dans sa séance du 28 juin 1929, le Conseil d'Administration a adopté les propositions de l'Ecole des Sciences politiques et sociales qui assimilaient ses conditions d'admission à celles qui sont en vigueur dans les Facultés et qui renforçaient notablement les programmes de la licence et du doctorat.

L'Université toute entière s'est trouvée en face de nouveaux devoirs issus des développements pris, en Belgique, par le problème linguistique. La Faculté de Droit, placée depuis longtemps devant des obligations très nettes, a indiqué la voie à suivre. Déjà au cours de l'année académique 1909-1910, elle avait créé, en candidature en Droit, des exercices pratiques de terminologie juridique flamande, préparant aux cours flamands de droit pénal et de procédure pénale. En 1929-1930, ces exercices ont été transformés en cours pratiques, étendus au droit civil, à la procédure civile et au droit commercial. Au cours de l'été 1934, la Faculté s'est résolue à tenter une expérience de grande envergure. Elle a créé en bloc l'enseignement en néerlandais des cours suivants : éléments du droit civil, droit public, éléments de la procédure civile, de la compétence et de l'organisation judiciaires, droit administratif, droit commercial, droit international privé et lois organiques du notariat. La Faculté de

Philosophie et Lettres a pris de son côté des dispositions pour permettre à ceux de ses étudiants qui se destinent au Droit de suivre efficacement les cours énoncés ci-dessus (création, en 1930-1931, d'un cours d'entretiens sur les principes généraux du Droit). En 1932-1933, la Faculté de Médecine institua des entretiens en langue flamande sur des questions médicales; la même année, l'Ecole de Commerce organisait des entretiens en langue flamande sur les sciences, l'industrie, la technique commerciale, les questions économiques et financières. Enfin, toujours au cours du même exercice, le Conseil d'Administration mettait sur pied, dans diverses Facultés et Ecoles, des conférences et entretiens en langue flamande (1). Ceci pour faciliter aux jeunes gens l'épreuve à subir devant un jury d'Etat s'ils souhaitent enseigner dans la partie du pays dont la langue véhiculaire n'est pas celle dans laquelle ils ont reçu, eux, leur formation supérieure.

Tous ces cours ont un caractère complémentaire et sont facultatifs. En les instituant, l'Université a montré sa sollicitude pour la partie flamande de sa population estudiantine sans créer cependant rien qui pût éveiller l'impression d'une altération de son enseignement traditionnel en langue française.

VII

LES SUBSIDES DE L'ETAT A L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE LIBRE LES PROFESSEURS DE CARRIERE (1922-1930)

Avant de terminer ces considérations sur l'amélioration de l'enseignement universitaire, il convient d'y

(1) Citons notamment les entretiens flamands sur les principes généraux de la science et de la technique, à la Faculté des Sciences appliquées.

ajouter un mot touchant le statut matériel actuel des professeurs. Combien de fois, jadis, aux époques de l'héroïque misère, n'avait-t-il pas fallu faire appel à l'esprit de sacrifice du personnel enseignant de l'U. L. B. ? Jamais en vain d'ailleurs. Les autorités universitaires n'avaient néanmoins pas accepté de gaîté de cœur une situation aussi choquante. Aussi tendirent-elles tous leurs efforts, après la guerre, vers l'extension du professorat de carrière. La création, en 1921, de cinq chaires de professeurs full time, à l'Ecole Polytechnique, fut un grand pas vers la réforme envisagée : elle avait été rendue possible par une largesse de la Commission for Relief in Belgium-Educational Foundation, largesse consécutive à un voyage aux Etats-Unis de M. Félicien Cattier, membre du Conseil d'Administration (1). Une réforme plus complète devint réalisable à partir du moment où l'Etat prit sur lui la charge de subventionner les deux universités libres. Le 30 juin 1922, la Chambre, par un vote unanime, mettait deux millions, à répartir en parts égales, à la disposition des universités de Louvain et de Bruxelles. C'était là, comme le fit remarquer le président Heger dans son discours de rentrée du 16 octobre 1922, une « étape caractéristique de l'évolution des universités belges ! ».

Progressivement, ce subside initial fut majoré. La loi du 23 juin 1930 en a fait une dotation annuelle beaucoup plus considérable, dont le montant est fixé chaque année proportionnellement au budget ordinaire des universités de l'Etat. Cela permit de mettre le traitement des professeurs de carrière en rapport avec celui des universités de l'Etat et d'améliorer notablement le service des pensions.

(1) Rappelons que la C.R.B.-Ed.F. nous a également dotés de six postes d'associés full time (1923-1926).

Notons-le bien, la dotation de l'Etat n'implique aucun droit de contrôle administratif ou pédagogique sur les deux universités libres. C'est un simple geste de confiance et de gratitude envers deux établissements qui ont les mêmes devoirs intellectuels, sociaux et moraux que les Universités de Gand et de Liège, et qui ont historiquement fait leurs preuves (1).

VIII

EXTENSION DU RAYONNEMENT DE L'UNIVERSITE

Jadis, l'Université exerçait son action intellectuelle et spirituelle sur les milieux extérieurs par l'action individuelle ou collective de ses anciens étudiants — dont beaucoup étaient devenus des militants de la politique —, par sa Revue, par ses foyers d'Extension — œuvre des Dollo, des Heger, des Lameere, des Leclère, des Massart — où beaucoup de nos professeurs donnaient, sans mesurer ni leur temps, ni leurs peines, le meilleur de leur effort éducatif. En dehors du pays, notre Université était relativement peu connue, sauf par les travaux de quelques-uns de ses plus grands savants, ceux notamment de son illustre Ecole de Médecine.

La Guerre eut pour nous au moins un effet heureux : elle porta le renom de la Belgique par delà les océans. L'Université de Bruxelles ne fut pas la dernière à profiter de ce prestige. Le 17 juin 1921, une convention

(1) L'intervention de l'Etat, désormais stabilisée, ne nous fera pas oublier la dette de reconnaissance que nous avons contractée envers plusieurs administrations qui, de longue date, fournissent à l'U.L.B. un appui proportionné à leurs moyens : la province de Brabant, la Ville de Bruxelles et presque toutes les communes de l'agglomération.

signée entre les gouvernements belge et français créa le régime des échanges scientifiques actuellement en vigueur. De nombreux professeurs de Bruxelles ont été appelés à l'honneur de conférencier au sein des universités françaises ; de nombreux savants français ont bien voulu enseigner temporairement dans nos murs.

En 1927, l'accord franco-belge était étendu au Grand-Duché de Luxembourg. Une convention analogue, du 26 octobre 1927, a rapproché collègues hollandais et belges. Par les soins de la Commission for Relief et de la Fondation Universitaire, il y a eu de précieux échanges de professeurs entre universités belges et américaines, puis, grâce au second de ces organismes et de l'Universities Bureau of the British Empire, des échanges de savants belges et anglais non moins fructueux.

En quelques années, l'Université de Bruxelles est devenue un centre où les plus illustres conférenciers de caractère scientifique ont pris coutume de se faire entendre. Il y a eu les « Conférences de l'Université », celles de la Fondation Universitaire, celles patronnées par nos divers Instituts et Fondations, celles du « Comité interuniversitaire sino-belge ». Et citons en particulier les grandes « Conférences de politique internationale », instituées depuis l'année académique 1927-1928, grâce à un mécène ; elles ont connu un succès inégalé.

IX

LES FETES DE 1930 LA CITE ESTUDIANTINE PAUL HEGER

Parfois, ayant franchi une étape, l'Université célèbre l'un ou l'autre anniversaire, mesure le terrain parcouru, les progrès réalisés ; elle cherche un réconfort aux difficultés toujours renouvelées de sa tâche en évoquant le

concours munificent ou modeste, mais toujours profondément cordial, de ses amis ⁽¹⁾).

Le 20 novembre 1924, l'Ecole Polytechnique fête son cinquantième anniversaire. Le Roi Albert daigne lui marquer tout son intérêt en rehaussant la cérémonie de sa présence. Le 16 novembre 1927, l'Institut de Sociologie célèbre ses vingt-cinq ans d'existence. Le 1^{er} décembre 1929, c'est au tour de l'Ecole de Commerce de fêter pareille étape. Le Roi, très acclamé, assiste à cette commémoration et y prononce un discours qui eut un grand retentissement.

Des brochures particulières ont retracé dans le détail ces cérémonies. Aussi pouvons-nous évoquer sans tarder les fêtes qui, le 23 et le 24 juin 1930, accompagnèrent l'inauguration solennelle du groupe des bâtiments C.R.B. au Solbosch et de l'Ecole de Médecine. Cent cinquante-cinq délégués, de dix-huit pays étrangers, notamment de France, des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, vont, en robe d'apparat, pren-

(¹) Nous voudrions pouvoir énumérer en détail les dons et legs faits à l'Université depuis 1913, date où l'ingénieur Henri Cappelly lui léguait 400.000 frs. et où Mme Léo Errera dotait l'Institut de Botanique de 375.000 frs. pour en assurer le service. Sur ces listes, que de noms dont le seul énoncé évoque la plus sincère amitié pour notre institution : Andriessse, Boël, Beauduin, Paul Bernheim, André Bollinx, Félicien Cattier, Georges Cumont, Arthur De Keyser, Desalle, Charles Grégoire, Goblet d'Alviella, Hannon, Hegener, Emmanuel Jadot, Kleefeld, Lange, Leroy-Ferdinand, Meer, Navez, Olinger-Severin, Philipsson, Rosseels, Rommelaere, Tassel, van Buuren, Werner. Certains dons ont un caractère général ; d'autres visent une affectation particulière, tels le legs Jean De Boelpaepe, avocat à Elisabethville, legs de 950.000 frs., pour la création d'une chaire de droit colonial, tel aussi cet émouvant don d'un million, de Madame Torley-Keller, fait à l'Institut de Zoologie en souvenir de son fils Charles. A certains noms s'accôle le chiffre d'une donation princière ; à d'autres s'apparie une idée touchante et intime, comme la création, par Madame Charles Dejongh, en 1932, d'une salle de travail juridique garnie des meubles et tapissée des livres de son mari, le regretté professeur à la Faculté de Droit.

Mentionnons aussi qu'une section d'économie financière put être créée à l'Ecole des Sciences Politiques et Sociales, grâce à un don de 200.000 frs. dû à la générosité de MM. Finfe, Post, Cohen, Cahen, Mahieu et Pels.

dre place à la tribune de la salle des fêtes (1). Nos souverains, docteurs *honoris causa* de l'Université, veulent bien témoigner une fois de plus de l'intérêt qu'ils nous portent. Le 23, le Roi sera présent à la cérémonie du Solbosch ; le lendemain la Reine assistera, avec son habituelle et souriante bonne grâce, à l'inauguration de l'Ecole de Médecine. Présent aux fêtes en qualité de ministre des Sciences et des Arts, M. Maurice Vauthier voit, non sans émotion, une élite de diplomates, d'hommes politiques, de hautes personnalités de tous les mondes, acclamer cette Université dont il a lui-même dirigé les destinées avec un si parfait dévouement.

Par un discours remarquable, le président Jean Servais, apporte l'hommage de l'Université à ceux qui lui ont rendu possible sa rapide et brillante progression. Il rappelle comment nos amis américains nous ont fait leurs dons en nous laissant une liberté d'action absolue, « en s'ingéniant, à chaque occasion, à nous faire oublier tous les immenses services qu'ils nous rendaient ». Par principe, la Rockefeller Foundation n'était pas officiellement représentée. Au moins avons nous pu exprimer, de personne à personne, toute notre gratitude à l'importante délégation de la Commission for Relief in Belgium-Educational Foundation.

Ces belles journées ne devaient pas prendre fin sans qu'une autre manifestation de la sollicitude américaine vînt encore nous combler. Diverses circonstances avaient empêché jusqu'à présent l'Université de donner suite à son projet initial de créer au Solbosch un vaste home étudiantin. Avec l'appui de l'Union des Anciens Etudiants, un local provisoire, sans étage, avait été ouvert à l'Avenue des Nations, en octobre 1929. Il abritait un

(1) Pour les détails, cf. *Revue de l'Université*, n° de novembre 1930.

restaurant et des salles de réunion pour la jeunesse. Or, en terminant son discours, le 23 juin, voici que M. Edgar Rickard annonce que la Commission for Relief octroie un million à un « Fonds Paul Heger » destiné à édifier, à proximité de nos bâtiments facultaires, le grand home estudiantin rêvé. Le même jour, M. et M^{me} Tournay-Solvay ajoutent dans un magnifique mouvement un second million à cette largesse (1).

Née dans de telles conditions, la Cité estudiantine Paul Heger a bénéficié d'un élan d'enthousiasme. Construite par Alexis Dumont, qui a su allier un sens remarquable du confort intérieur à une sobriété de lignes toute moderne, la Cité pouvait déjà s'ouvrir en octobre 1932 (2). Elle offre à nos étudiants et à nos étudiantes de province les agréments d'un home de bonne tenue, sain, aéré et largement baigné de soleil.

X

L'UNIVERSITE AU CENTENAIRE

Trois éléments primordiaux constituent notre monde universitaire : les autorités, représentées par le Conseil d'Administration et le Bureau ; le corps professoral ; le corps estudiantin.

Nous n'avons pas ici à étudier la composition ni le rôle du Conseil d'Administration. D'autre part, reprendre la série des travaux qu'il a accomplis avec tant d'autorité et de zèle, serait refaire l'histoire de toute l'Université en ces derniers vingt-cinq ans. Bornons-nous donc à rappeler qu'il a apporté certains remaniements à ses statuts, au cours des années académiques

(1) En 1932, ils firent une nouvelle donation de cinq cent mille francs.

(2) L'inauguration solennelle des locaux eut lieu le 27 mai 1933.

1919-1920, 1925-1926 et 1929-1930. Le détail en figure dans nos rapports annuels (¹).

Le Bureau de l'Université s'est trouvé, en ce dernier quart de siècle, devant des tâches innombrables. Il en a allègrement supporté le poids grâce à la qualité et au dévouement — poussé jusqu'à l'abnégation — de ses membres. Le docteur Paul Heger, si souvent cité dans cet exposé, mérita, au cours de ses six années de présidence (1918-1924), le glorieux surnom de « second fondateur de l'U.L.B. ». Lorsqu'en novembre 1924, il pria le Conseil d'Administration d'accepter sa démission, à cause de la charge des ans (il entra dans sa soixante-dix huitième année), nul ne voulut croire que ce vieillard alerte et d'esprit si vif pût réellement sentir le poids de l'âge. Il fallut cependant s'incliner devant sa volonté. Nous espérions pouvoir le conserver longtemps encore parmi nos meilleurs conseillers, en qualité de président honoraire. Hélas, moins d'un an plus tard, le 9 novembre 1925, un cruel accident l'enlevait à notre affection pleine de gratitude. En Maurice Vauthier, qui fut président de 1924 à 1928, c'est-à-dire jusqu'au moment où le gouvernement lui confia le portefeuille des Sciences et des Arts, puis en Jean Servais, procureur général honoraire, l'Université a eu à sa tête des hommes prudents, avisés et d'une admirable culture (²). En 1933, le président Servais fit également valoir devant le Conseil d'Administration ses droits à de légitimes loisirs, après une existence toute entière consacrée au travail et au culte de l'honneur. A M. Servais succéda, comme président du Conseil d'Administration,

(¹) Parmi les grands disparus du C.A. mentionnons Charles Buls, ancien bourgmestre de Bruxelles († 13 juillet 1914) et Ernest Solvay († 26 mai 1922).

(²) Nommé président honoraire, Maurice Vauthier devait, le 25 juin 1931, être frappé d'un aussi aveugle coup du destin que son ami Heger.

le 8 juillet 1933, M. René Marcq et, à celui-ci, le 20 juillet 1934, M. Paul Hymans.

A M. Bourquin succéda, comme vice-président du Conseil d'Administration, le 15 février 1930, M. René Marcq, et à celui-ci, le 8 juillet 1933, M. Henri Rolin senior. Depuis le 15 février 1930, M. Fernand Heger est administrateur de l'Université.

Charles Graux avait été pendant dix-sept ans administrateur-inspecteur de l'U.L.B. ; il avait jusqu'en 1909 rempli cette fonction avec une loyauté rigide et ferme, qui lui avait valu le respect de tous, même de ses adversaires. La fonction s'éteignit avec sa retraite ⁽¹⁾. M. Behaeghel fut un parfait administrateur au cours de la période d'avant-guerre. Nous avons signalé la remarquable activité de Maurice Bourquin, dans les années de reconstruction, d'abord comme administrateur, puis — de 1924 à 1929 — comme vice-président ⁽²⁾. Nous voudrions pouvoir prononcer des paroles élogieuses et méritées à l'égard d'autres hommes encore, mais notre tâche d'historien prend fin au seuil du présent.

Que de beaux noms, que de noms célèbres dans la liste de ceux que la mort a fauchés au sein du corps professoral en ce dernier quart de siècle : Alphonse Willems, l'helléniste (1912) ; l'économiste Hector Denis, Hermann Pergameni, le docteur Thiriard, chef d'école en médecine opératoire (1913) ; Lucien Anspach (1916) ; le sociologue Emile Waxweiler, victime à Londres d'un brutal accident de voirie (1916). En 1919, nous perdons le criminologiste Adolphe Prins ; en 1920, Ernest Nys. En 1922, à un mois d'intervalle, la Faculté de Droit voit disparaître deux de ses membres les plus éminents : Eugène Hanssens, atrocement fauché par un accident

(1) Il mourut le 22 janvier 1910.

(2) M. Bourquin est actuellement professeur à l'Institut universitaire des Hautes Etudes internationales et à la Faculté de Droit de Genève.

banal, et Paul Errera, un des meilleurs amis que l'Université aît jamais possédés. Cette même année disparaît aussi Emile Tassel. L'an 1925 nous enlève Antoine Depage, le comte Goblet d'Alviella et le botaniste Jean Massart. 1930, l'année des inaugurations et des fêtes, est assombrie par le départ du biochimiste Auguste Slosse, de Jean-Baptiste Coppez, l'oculiste, et de l'anatomiste Albert Brachet. Et tous nous avons encore présents à la mémoire les décès si récents du médiéviste Guillaume Des Marez (1931), d'Ovide Decroly, le rénovateur de la science pédagogique, de l'ancien recteur James Van Druenen et de l'ex-bâtonnier Dejongh (1932).

Les générations se passent le flambeau ! Grâce à la Commission for Relief, à la Fondation Universitaire, au Fonds National de la Recherche Scientifique, les jeunes érudits contemporains ont à leur disposition des moyens de travail et de perfectionnement dont les générations antérieures ne pouvaient trouver l'équivalent que dans un effort tenace et presque sans espoir. C'est parmi ces agrégés, ces assistants, ces chercheurs qualifiés que l'Université peut sans difficultés excessives recruter ses futurs membres. C'est là, pour les anciens, une source de sécurité et d'espoir, bien qu'ils se rendent compte de la formidable extension des besoins de l'U.L.B. en matière de personnel enseignant. Au cours de l'année académique 1933-1934, l'Université ne comptait en effet pas moins de cent quarante professeurs ordinaires (quatre-vingt-cinq de plus qu'en 1909), vingt-trois professeurs extraordinaires (+ 19), trois professeurs agrégés (+ 3), un professeur associé (+ 1), trente et un chargés de cours (+ 14), cinq chargés de clinique (+ 5), neuf maîtres de conférences (+ 9), quarante-huit agrégés (+ 19) ⁽¹⁾, quatre-vingt-un assistants (+ 68),

(¹) En 1929-1930, le nombre des agrégés s'éleva à cinquante-six.

et dix-neuf chefs de travaux (+ 16) (1). La liste des principaux travaux des membres du corps enseignant universitaire et le résumé de leur carrière figurent dans un recueil faisant suite au présent volume. Quelque plaisir et fierté que nous puissions avoir à le faire, il nous est impossible d'énoncer ici, même sous forme sommaire, les titres qu'ils se sont acquis à la gratitude du monde scientifique (2).

La pensée principale, disons-même la préoccupation unique du conseil, du bureau, du corps enseignant, c'est l'amélioration de notre enseignement, le souci de l'élever à son maximum d'efficacité, de l'étendre à des branches d'activité nouvelles, c'est le désir aussi d'amener l'étudiant à aimer son université, à s'y sentir chez soi, à garder de son passage dans ses murs un souvenir inoubliable. Le lecteur qui aura, dans les pages qui précèdent, vu s'accumuler en ces derniers vingt-cinq ans les donations, dotations et autres largesses, se demandera peut-être comment il peut se faire que l'U.L.B. ne sorte jamais d'un état budgétaire alourdi et qui souvent côtoie la gêne ! C'est précisément parce que — quoi qu'elle fasse — sa mission, devant les besoins contemporains de la science et de l'éducation universitaire, n'est jamais achevée. La bibliothèque et les instituts seront toujours trop pauvres, les séminaires toujours insuffisamment outillés, les auditoriums toujours trop exigus et peu nombreux !

(1) Le nombre des professeurs honoraires s'élevait à vingt-sept en juillet 1934.

(2) Signalons cependant les deux hardies ascensions dans la stratosphère opérées par le professeur à la Faculté des Sciences appliquées Auguste Piccard, la première en 1931 avec son adjoint — de nationalité suisse également — M. Kipfer, la seconde en 1932 avec M. Cosyns. Rappelons à ce propos la visite que le roi Albert fit aux installations de l'Ecole Polytechnique, en 1932, à l'occasion du don à l'Université, par le F.N.R.S., de la nacelle des aéronautes.

En 1934, M. Max Cosyns, aidé par M. Nérée Van der Elst, étudiant de notre Université, a tenté et pleinement réussi une troisième ascension.

Dans les années qui suivirent la guerre, les massives promotions d'anciens combattants se réduisirent progressivement. Le chiffre de la population estudiantine est néanmoins resté fort élevé. De douze cent trente-six (dont quatre-vingt-neuf femmes) en 1909-1910, il a passé à trois mille cent quatre-vingt-un (dont cent et une femmes) en 1918-1919, a fléchi à mille huit cent cinq (dont deux cent quatre-vingt-dix-sept femmes) en 1925-1926, pour remonter graduellement à deux mille sept cent cinquante-sept (dont six cent quarante-huit femmes) au cours de l'exercice 1932-1933 ⁽¹⁾.

L'Université ne croit pas sa tâche achevée lorsqu'elle fournit à ses élèves une solide préparation matérielle. Elle vise à faire d'eux des hommes et des femmes au corps robuste, aux idées larges, au caractère énergique, capables d'affronter les grands problèmes qui se posent aujourd'hui, d'être utiles à leur pays et au genre humain. Nous avons déjà signalé comment, par les soins de la Commission for Relief, beaucoup d'étudiants ont pu prendre contact avec la culture scientifique des Etats-Unis et d'Europe. Un Comité universitaire de propagande coloniale, présidé par le professeur Herbert Speyer, s'emploie depuis 1925-1926 à répandre parmi nos jeunes gens le goût d'une carrière au Congo. Mais ce que l'Université de Bruxelles considère comme un devoir fondamental, c'est d'imprégner les étudiants de la grandeur du premier article de ses statuts : « L'enseignement de l'Université a pour principe le libre exa-

(1) Au cours de l'exercice 1933-1934, l'U.L.B. a accueilli 2,778 étudiants. Dans ce chiffre figurent environ cinq cent cinquante étrangers. Nous aimerions pouvoir citer les noms des anciens de l'U.L.B., Belges ou étrangers, qui, en Belgique, au Congo ou à l'étranger, ont, dans les diverses branches de l'activité humaine, conquis la notoriété et même la célébrité.

Rappelons aussi que le roi Léopold III fut jadis l'élève de M. Henriot, professeur de physique.

men ». Par des leçons inaugurales spéciales, confiées à des professeurs d'élite, elle en fait saisir la signification à ceux qui franchissent pour la première fois son seuil (1). Elle est heureuse de retrouver un continu et fidèle attachement à ce principe dans ces puissants et fidèles organismes qui s'appellent l'Union des Anciens Etudiants, l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole Polytechnique, l'Association des Ingénieurs commerciaux.

L'Université, fille d'une tradition si stricte que l'opinion la décora jadis du nom de doctrinaire, n'a jamais hésité à accueillir dans ses auditoires des jeunes gens de toute opinion, de toute croyance. On s'en étonne parfois même, au sein de l'Université. Cette largeur d'esprit, c'est à son culte de la liberté que l'Université la doit. Il y a vingt-cinq ans, au moment le plus aigu de la lutte des partis, le professeur Goblet d'Alviella, connu pour le caractère accusé de ses convictions scientifiques et politiques, n'hésitait pas à écrire (2) : « Il ne serait ni désirable, ni possible, d'imposer à ceux qui viennent chercher l'enseignement de l'Université, soit une profession de foi plus ou moins rationaliste qu'on obligerait les étudiants à signer, soit une surveillance d'opinions qui serait une forme d'inquisition à rebours ». Seule la provocation à l'égard des professeurs ou des camarades, seules des attitudes délibérément hostiles au principe du libre examen pouvaient, selon Goblet, impliquer des sanctions et des exclusions de la part des autorités universitaires.

Il est de notre devoir de maintenir énergiquement

(1) Depuis 1932-1933, l'Ecole des Sciences Politiques et Sociales et l'Ecole Polytechnique ont inscrit à leur programme un cours d'histoire de la pensée scientifique.

(2) *L'Université de Bruxelles pendant son troisième quart de siècle*, p. 43.

l'attitude que nous ont dictée nos Anciens. On pourrait constituer un florilège de leurs déclarations successives (1). C'est en 1856 que Théodore Verhaegen définit le plus nettement le rôle du professeur et la situation de l'étudiant à l'Université de Bruxelles : « Le professeur expose librement, sous sa responsabilité personnelle, les résultats les plus certains de la science qu'il enseigne. Les élèves sont libres devant le professeur comme celui-ci est libre vis-à-vis de l'Eglise et de l'Etat ». « Dès qu'un savant a été accueilli à l'Université », dira trente-six ans plus tard l'administrateur-inspecteur Charles Graux, « son enseignement y jouit d'une entière indépendance. Il appartient à tous de le critiquer, mais nul n'a le droit de censurer ses doctrines ».

La pratique des méthodes scientifiques dictées par la raison, guidées par l'observation et par l'expérimentation, telle est donc notre règle première. Et cette règle doit trouver son application dans le climat d'une liberté complète. « Cette liberté, » disait l'illustre mathématicien Henri Poincaré au cours de la superbe conférence qu'il fit parmi nous en 1909, « doit être sans limite, parce que si on voulait lui en imposer, on n'aurait qu'une demi-science et une demi-science ce n'est plus la science. La pensée ne doit jamais se soumettre ni à un dogme, ni à un parti, ni à une pression, ni à un intérêt, ni à une idée préconçue, ni à quoi que ce soit, si ce n'est aux faits eux-mêmes ».

Pour une institution indépendante, toute devise présente un inconvénient, celui d'affecter, par sa concision impérative même, une forme dogmatique. La nôtre : « Par la liberté vers la science; par la science vers la

(1) Cf. F. Van den Dungen : *Les Origines et l'Avenir du Libre Examen à l'U.L.B.* (Revue de l'Université, mai 1933, passim).

liberté ! » échappe à ce péril. Elle a réconforté bien des esprits à l'époque où les conflits politico-religieux prenaient, chez nous, des formes allant de l'absurde au tyrannique. Aujourd'hui que, dans le monde, la Liberté est en maint endroit pourchassée, que, même sur cette vieille terre de Joyeuse-Entrée qu'est la nôtre, il se trouve de beaux esprits pour la déclarer désuète et, partant, ridicule, notre devise est mieux qu'une espérance ou qu'une promesse, elle acquiert la valeur d'une conviction inébranlable et l'allure solennelle d'un serment.

Frans van KALKEN.



Deuxième Partie



LES FACULTÉS
ET LES
ORGANISMES UNIVERSITAIRES

I

FACULTE DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

LORS de la célébration du 75^e anniversaire de la fondation de l'Université, le corps enseignant de la Faculté comptait 19 professeurs. A son programme figuraient 60 cours, suivis par 124 étudiants. 148 examens, à titre légal ou à titre scientifique, avaient été subis devant 18 jurys, pendant l'année académique 1908-1909.

Le programme de l'année 1933-1934 énumère 140 cours, confiés à 36 professeurs. Pendant l'année 1932-1933, 557 étudiants ont été inscrits au rôle de la Faculté; et ses commissions d'examens ont interrogé 588 récipiendaires.

Ce développement si considérable, portant à la fois sur le nombre des maîtres, des enseignements, des élèves, des examens, a été dû à des causes diverses qui, dans ce dernier quart de siècle, ont agi simultanément.



En premier lieu, il a été déterminé par l'application de la loi du 21 mai 1929 sur l'organisation de l'enseignement supérieur. Son aînée de 1890-1891 avait doublé la durée des études, tant celles de la candidature que celles du doctorat : quatre années au total au lieu de deux; elle avait substitué à l'ancien doctorat en philosophie et lettres, dont le programme groupait les matières les plus hétérogènes, des sections spécialisées : *philosophie, philologie, histoire*; et elle avait subordonné à la

présentation d'une thèse l'acquisition du grade de docteur. Ce système est demeuré en vigueur pendant près de quarante ans; il a sensiblement élevé le niveau des études. La loi actuelle lui a apporté de profondes modifications. Sans en indiquer le détail nous nous bornerons à constater que la candidature préparatoire aux études juridiques a subi une transformation radicale. Dans sa deuxième année d'études ont été introduits plusieurs cours professés antérieurement à la Faculté de droit : *les institutes du droit romain, l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au droit civil* (1). Ce n'est pas ici le lieu de discuter les avantages et les inconvénients de cette innovation. Remarquons seulement qu'elle a eu pour conséquence inévitable de réduire le nombre de leçons consacrées à l'ancien enseignement de la Faculté, et particulièrement aux cours d'histoire. Il a bien fallu compenser par ces diminutions l'inscription au programme de cours de droit comportant ensemble huit leçons par semaine.

Pour les étudiants qui ne se destinent pas au barreau, à la magistrature, au notariat, pour ceux qui aspirent à devenir professeurs, bibliothécaires, archivistes, etc., le programme de la candidature ne comprend pas les cours juridiques; mais il est complété par des enseignements spéciaux : philosophiques, philologiques et historiques (2). Après avoir obtenu le grade de *candidat*, ces étudiants abordent les études de la *licence* d'une durée minima de deux ans. Après quoi il ont le choix entre *l'agrégation de l'enseignement moyen du degré supérieur* et le *doctorat* (en philosophie; en philologie : classique,

(1) Le cours de *droit naturel* figurait depuis 1890 au programme de la candidature en philosophie et lettres (2^e année). La loi de 1929 a inscrit au nombre des matières de cette candidature (1^{re} année) des *notions de critique historique*.

(2) Dont plusieurs étaient inscrits auparavant au programme du doctorat.

romane, germanique; en histoire). Ces deux grades peuvent d'ailleurs être obtenus successivement. Cette heureuse mesure a nettement distingué la préparation à la carrière professorale et l'initiation à la recherche scientifique. Elle avait, dès 1922, été préconisée par les représentants de la Faculté au Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Ils avaient réclamé : pour les futurs maîtres des athénées, des lycées, des collèges, un enseignement pédagogique et un stage dans les établissements d'instruction secondaire (1); et pour les jeunes gens attirés par le labeur scientifique, une épreuve de doctorat très sérieuse, consistant dans la présentation et la défense d'un travail important et original. Les docteurs peuvent seuls subir les épreuves de *l'agrégation de l'enseignement supérieur*.

**

Mais ce n'est pas seulement à l'application des articles de la loi du 21 mai 1929 que les études de la Faculté ont dû leur enrichissement. Depuis 1909, élargissant ses cadres légaux, la Faculté a multiplié ses enseignements, en tenant compte de besoins scientifiques toujours croissants.

C'est ainsi qu'en 1909, avec l'appui de la Ville d'Anvers, elle a créé une section de *philologie germanique*, et, dix ans plus tard, avec le concours de la province de Hainaut, une section de *philologie romane*.

En 1912, a été institué un *certificat d'études littéraires*.

(1) Dès 1893, sans y être obligée par la loi, la Faculté avait organisé des exercices pratiques d'enseignement; en 1908, elle avait augmenté le nombre des leçons réservées aux matières pédagogiques; depuis lors, les élèves du doctorat ont dû assister à des leçons faites dans des athénées ou des écoles normales (Voir : *L'Université de Bruxelles pendant son troisième quart de siècle*, par le Comte Goblet d'Alviella et ses collaborateurs, 1909, pp. 60-61). La loi de 1929 a sanctionné les initiatives prises par la Faculté.

res, qui peut être obtenu après deux ans de fréquentation d'une dizaine de cours et après deux épreuves portant, en ordre principal, sur trois des huit groupes de langues et de littératures inscrits au programme de la Faculté. L'épreuve finale comprend aussi une dissertation.

En 1930, grâce à la généreuse intervention de M. Robert Werner, membre du Conseil d'Administration de l'Université, a été fondé un *Institut de philologie et d'histoire orientales*. Il a pris pour objet l'étude de l'histoire et des langues des peuples de l'Asie antérieure et de l'Egypte, jusques et y compris l'époque byzantine. Il possède des séminaires de byzantinologie, de syrologie, d'antiquités sémitiques, de philologie et d'histoire arméniennes, de langues et de littératures iraniennes, de langues hittite et tokharienne, de droit de l'ancienne Egypte, d'assyriologie, d'études géorgiennes. Son comité et ses collaborateurs sont nommés par le Conseil d'Administration de l'Université, sur la proposition de la Faculté de philosophie et lettres (1).

La loi de 1929 a inscrit l'*archéologie classique* au nombre des matières obligatoires de la licence en histoire ancienne et au nombre des matières à option des autres licences de la Faculté. Elle a, d'autre part, créé un cours d'histoire de l'art et d'archéologie à la candidature préparatoire aux licences. Sur ces bases la Faculté a organisé une *section d'histoire de l'art et d'archéologie*, instituée partiellement en 1931 (candidature) et complétée en 1933 (licence). Il convient de rattacher à cette section la *Fondation Archéologique de l'Université*. Créée en 1930, elle a pu, dès 1932, mettre à la disposition des étudiants une importante collection de moulages formée par les dons des gouvernements britannique,

(1) Voir l'*Annuaire de l'Institut* pour 1932.

français, grec, italien et belge. Le Musée Léon Leclère est installé au rez-de-chaussée de la Villa Capouillet, à proximité des locaux de la Faculté. En outre, la Fondation accorde depuis sa création des subventions, des bourses de voyage à des étudiants qui se consacrent aux études archéologiques, pour leur permettre de parfaire leur éducation scientifique et artistique par des séjours à Paris, à Londres, en Italie, en Grèce (1).

En 1931, un *Institut d'études hispaniques* a été fondé avec l'intervention du gouvernement espagnol. Placé sous la présidence d'honneur de S. E. l'Ambassadeur d'Espagne et pourvu d'une organisation analogue à celle de l'*Institut de philologie et d'histoire orientales*, il a groupé des cours sur l'histoire, la littérature et la civilisation espagnoles.

En 1926 a été instituée une chaire de *langues et de littératures slaves*, grâce à l'heureuse initiative du gouvernement polonais; en 1933 a été ouvert un cours de *langue et de littérature tchèques* avec l'appui du gouvernement de la République tchécoslovaque.

A toutes ces créations il faut ajouter les *cours libres* professés par des membres de la Faculté ou par des agrégés. Leur nombre a plus que doublé depuis 1909 à 1933. On en comptait seulement onze il y a vingt-cinq ans (2); en 1933-1934, le programme en mentionne vingt-trois qui traitent de sujets spéciaux relevant de toutes les disciplines de la Faculté : philosophie; philologie classique, romane, germanique; histoire. Nous n'en citerons ici qu'un seul à cause de son succès exceptionnel et de sa puissante originalité : les dix leçons faites en 1931-1932 sur : *les rapports de l'Islam et de l'Europe au début du moyen âge*, par M. Henri Pirenne, professeur

(1) Voir : *Fondation archéologique de l'Université de Bruxelles*, 1932.

(2) Goblet d'Alviella, *op. cit.* pp. 55-56.

émérite à l'Université de Gand, professeur agrégé à l'Université de Bruxelles (1).

Les prescriptions de la loi de 1929 en matière linguistique ont amené la Faculté à instituer plusieurs cours facultatifs en langue flamande : exercices sur la langue et la littérature néerlandaises; entretiens sur les principes généraux du droit; conférences et exercices pratiques en langue flamande.

*
**

Depuis 1890 — ou pour mieux dire depuis 1877 (2) — la Faculté avait, dans son enseignement, réservé une place de plus en plus large aux cours pratiques réunissant « les étudiants non plus au pied de la chaire professorale mais autour de la table du séminaire, les mettant en relations directes avec le professeur, en contact permanent avec les sources de la philosophie, de l'histoire, de la géographie, de la philologie, avec les textes, les recueils d'inscriptions, de chartes, de manuscrits, de gravures, avec les cartes, les plans, les moulages (3) ». Depuis 1909 et surtout depuis la mise en vigueur de la loi du 21 mai 1929, ces cours pratiques se sont multipliés, tant à la candidature qu'à la licence, à celle-ci surtout où presque tous « sont devenus par le mode d'exposition et de travail, par la spécialisation des sujets traités, des enseignements pratiques initiant les étudiants à la technique de la science qu'ils cultivent, requérant de leur part des recherches personnelles, les guidant enfin dans la préparation de leur thèse (4) ».

(1) Le prix Francqui a été décerné en 1933 à M. H. Pirenne pour son *Histoire de Belgique* et pour l'ensemble de son œuvre scientifique.

(2) Année de la création par Léon Vanderkindere du cours pratique d'histoire nationale.

(3) Goblet d'Alviella, *op. cit.*, pp. 56-58.

(4) Goblet d'Alviella, *op. cit.*, *ibidem*.

« Dans les limites où les placent les moyens dont ils disposent (livres, locaux, collections diverses) les professeurs de la Faculté ont fait de leur mieux ». Ainsi s'exprimait, en 1909, la notice qui rendait compte de l'activité de la Faculté (1). Elle faisait évidemment allusion à l'exiguïté des locaux mis, dans l'édifice de la rue des Sols, à la disposition des cours pratiques de la Faculté. Le transfert de l'Université dans les bâtiments du Solbosch a heureusement fait cesser cette situation déplorable. Depuis 1928, les enseignements pratiques de la Faculté (2) sont dotés de locaux en nombre suffisant, pourvus de bibliothèques spéciales, distinctes de la bibliothèque centrale de l'Université, tout en étant situées à proximité de celle-ci. Ces nouvelles installations ont rendu plus aisé et plus fructueux le travail en commun; elles ont permis d'y faire participer un nombre plus grand d'étudiants et, en premier lieu, tous ceux qui préparent une thèse de doctorat, une dissertation de licence. On pourra se faire une idée générale de l'activité déployée dans les cours pratiques en constatant que de 1909 à 1933, 260 thèses de doctorat y ont été élaborées, se répartissant comme suit entre les diverses sections. Philosophie : 16; philologie classique : 107; philologie romane : 47; philologie germanique : 52; histoire : 38. Assurément la valeur de ces travaux est inégale; mais on peut affirmer qu'une notable partie d'entre eux a dépassé le niveau de dissertations d'élèves. Plusieurs ont d'ailleurs valu à leurs auteurs des récompenses au concours universitaire ou à celui des bourses de voyage (3). C'est aussi dans les cours pratiques qu'ont

(1) Goblet d'Alviella, *op. cit.*, p. 60.

(2) Séminaires de philosophie, de philologie classique et d'histoire ancienne, de philologie romane, de philologie germanique, d'histoire du moyen âge, d'histoire moderne et contemporaine, de paléographie et de diplomatique, etc.

(3) Voir tome II.

été commencées et poursuivies les recherches qui ont permis à plusieurs de nos docteurs de composer des ouvrages plus importants dont les mérites ont été consacrés par l'octroi à leurs auteurs du *doctorat spécial* ou de l'*agrégation de l'enseignement supérieur*, ce dernier grade ayant été créé par la loi du 21 mai 1929 (1).

Et l'on peut considérer aussi comme issus, au moins partiellement, des cours pratiques les livres publiés dans la collection des *Travaux* de la Faculté par des professeurs, des associés, des docteurs : *Les Masques et les Visages dans les Bucoliques de Virgile*, par M. Hermann; *De Ronsard à Victor Hugo*, par M. Charlier; *Le Pessimisme de Thomas Hardy*, par M^{me} de Ridder-Barzin; le *Traité de Morale* de M. Dupréel; *La Loi de Gresham au moyen âge*, par M. Laurent (2).

*
**

Pendant la grande guerre de nombreux universitaires belges, établis hors du pays, avaient professé dans des institutions d'enseignement supérieur, en Amérique, en France, en Grande-Bretagne, en Suisse, ailleurs encore. Les relations scientifiques nouées alors se sont heureusement maintenues et développées depuis 1918. Des accords ont été conclus entre la Belgique et plusieurs gouvernements étrangers pour favoriser l'échange de professeurs entre les Universités des nations contractantes. Notre Faculté de Philosophie et Lettres a contribué à cette œuvre excellente en appelant à elle des savants d'Amérique, d'Espagne, de France, de Pologne, de Roumanie, de Yougoslavie et en acceptant les invitations qui lui ont été adressées par des Universités étrangères.

(1) Voir tome II.

(2) Voir dans les *Annuaire de 1909 à 1934*, les listes des publications des membres du corps professoral (livres, brochures, articles, rapports, etc.).

En exécution de l'accord du 17 juin 1921, relatif aux échanges littéraires, scientifiques et scolaires entre la France et la Belgique, la Faculté a reçu en 1923-1924, M. Gilson (Université de Paris) qui a fait un cours sur *Descartes et la métaphysique scolastique*; en 1924-1925, M. Vianey (Université de Montpellier) qui a pris pour sujet : *les grands poètes de la nature en France*; en 1925-1926, M. Cavaignac (Université de Strasbourg) qui a consacré ses conférences à : *la crise politique athénienne de 411 av. J. C.* et trois leçons de séminaire à : *la structure sociale des cités grecques du VI^e au IV^e siècle*; en 1926-1927, M. Goblot (Université de Lyon) dont les leçons ont porté sur quelques questions essentielles de la logique; en 1928-1929, M. Picavet (Université de Toulouse) qui nous a communiqué le résultat de ses recherches sur l'organisation et le fonctionnement du service diplomatique français au temps de Louis XIV et qui a fait en outre, pour les élèves de la section d'histoire une leçon sur la méthode en histoire diplomatique pour l'époque moderne et contemporaine; en 1929-1930, M. Vermeil (Université de Strasbourg) qui a étudié la démocratie allemande contemporaine et qui a comparé la pensée occidentale et la pensée allemande; en 1931-1932, M. Cohen (Université de Paris) qui a caractérisé l'évolution du théâtre médiéval en France et en Belgique.

Citons encore parmi les maîtres étrangers qui depuis 1923 ont bien voulu répondre à l'appel de la Faculté ou des institutions qui sont en contact avec elle (Fondation archéologique, Institut de philologie et d'histoire orientales, Institut d'études hispaniques, Cercle de philologie classique) : MM. H. Pernot (Sorbonne), Homolle, membre de l'Institut de France, Parvan, de l'Académie roumaine, Jorga (Bucarest), Voultitch (Belgrade), Reed (Université de Michigan), Altamira et Castro (Madrid),

Déonna (Genève), Roussel (Ecole française d'Athènes), Diehl et Picard, membres de l'Institut de France. Ce fut pour la Faculté une heureuse fortune que de recevoir ces savants éminents dont les brillantes conférences, écoutées par de très nombreux étudiants, ont laissé un souvenir durable.

Dans ces dix dernières années, plusieurs Universités françaises ont invité des professeurs de notre Faculté : MM. Leclère (Toulouse, Strasbourg), Charlier (Montpellier, Paris, Poitiers, Nancy), Kreglinger (Strasbourg), Grégoire (Strasbourg, Paris), Decoster (Paris), Thomas (Montpellier), Des Marez (Poitiers), Van Kalken (Strasbourg, Nancy), Jonckheere (Rennes), Hermann (Nancy), Dupréel (Dijon).

En outre, MM. Pergameni et Charlier ont pris la parole à l'Université tchèque de Prague; M. de Reul, dans plusieurs universités américaines (Chicago, Berkeley, Yale, Columbia, etc.) et britanniques (Londres, Dublin, Belfast); MM. Hermann et Jonckheere, à Luxembourg, en vertu de l'accord intellectuel belgo-luxembourgeois; M. Thomas, à l'Université de Varsovie.

Aux savants étrangers qui ont apporté à l'Université de Bruxelles et à la Faculté de philosophie et lettres leur concours personnel, à ceux aussi qui leur ont rendu des services, le Conseil d'Administration de l'Université, sur la proposition de la Faculté, a conféré le titre de docteur *honoris causa* qui les attache à notre institution (1).

**

Depuis 1909, le corps professoral de la Faculté a subi de grandes modifications. Les démissions, les mises à la retraite, les décès lui ont fait perdre plusieurs de ses

(1) Voir tome II.

membres tandis que l'extension de ses enseignements a rendu nécessaire de nouvelles et nombreuses nominations (1).

Pendant les vingt-cinq dernières années, la mort a enlevé à la Faculté huit de ses professeurs les plus distingués, les plus dévoués à leur tâche et qu'entourait l'affection de leurs collègues; les uns ont disparu au terme d'une longue et féconde carrière, les autres nous ont été enlevés prématurément, alors qu'ils déployaient toute leur activité scientifique et professorale : Alphonse Willems et Eugène Monseur, en 1912; Hermann Pergameni, en 1913; Henri Lonchay, en 1918; Désiré De Moor, en 1923; Eugène Goblet d'Alviella, en 1925; Richard Kreglinger, en 1928; Guillaume Des Marez, en 1931. Le rappel de ces noms montre l'étendue des pertes éprouvées par la Faculté. Elle les a douloureusement ressenties; elle garde de ceux qui ne sont plus un pieux et fidèle souvenir (2).

Léon LECLERE.

(1) 1909-1910. Professeurs : MM. H. Pergameni, Lonchay, D. De Moor, Goblet d'Alviella, Leclère, Monseur, Boisacq, Dwelshauvers, Wodon, Vermeylen, Des Marez, De Reul, Kugener, Huisman, Dupréel. Chargés de cours : MM. Smets, Grégoire. Agrégés : MM. Van Kalken, Ch. Pergameni.

1933-1934. Professeurs : MM. Leclère, Boisacq, De Reul, Kugener, Hulsman, Dupréel, Smets, Grégoire, Dufflou, Charlier, Hegenscheidt, Ch. Pergameni, Van Kalken, Jonckheere, Decoster, Barzin, Beckenhaupt, Thomas, J. Pirenne, Sabbe, Hermann, Philippart, Hombert, Levy, de Harven, Van den Borren, Tourneur. Chargés de cours : M. Dumont, M^{lle} Bastin, MM. Bonenfant, Favresse, Van Ryn. Maître de conférences : M. Victor. Cours libres : MM. Ruysen, Eck, Zawodzinski. Agrégés : MM. Verriest, Jacquemyns. Institut de philologie et d'histoire orientales : MM. Adontz, Contenau, Tseretheli. Institut d'études hispaniques : M. Vinas.

(2) On trouvera dans l'*Annuaire* de l'Université des notices bio-bibliographiques, consacrées aux professeurs décédés de 1912 à 1931 : Année 1913, pp. 65, 75, 81 ; 1920, p. 17 ; 1925, p. 32 ; 1926, p. 33 ; 1930, p. 68 ; 1933, p. 59.

II

FACULTE DE DROIT.

Formation technique et formation scientifique.

DANS l'organisation des Facultés de Droit, un problème d'équilibre se pose impérieusement, à savoir le problème de la juste répartition, dans les disciplines enseignées, entre l'initiation technique professionnelle et la formation de la pensée scientifique. Certes le problème du juste départ de l'école professionnelle d'avec l'école de haute culture intellectuelle et morale, se pose pour toutes les Facultés entre lesquelles se répartit traditionnellement le haut enseignement; mais pour l'organisation d'une Faculté de Droit, ce problème est fondamental et particulièrement délicat, surtout lorsqu'il n'est pas fait de distinction formelle entre un certificat d'aptitude technique et un diplôme scientifique.

Il va sans dire que, au temps de la fondation de l'Université, notre indépendance naissante requérait avant tout l'appui solide de praticiens avertis. Aussi bien les médiocres ressources des premiers organisateurs de notre Faculté de Droit limitaient-elles le choix des professeurs à quelques magistrats et avocats dévoués qui, pour mettre leur grande expérience professionnelle au service de l'Ecole, consentaient à prélever sur leurs heures de loisir le temps consacré à l'enseignement du Droit.

Cependant il est remarquable que, même sur le terrain de l'utilité pratique, les idées des fondateurs de notre

Université élargissaient déjà les cadres traditionnels. Ils avaient eu la pensée de créer, à côté des quatre Facultés où était enseignée la technique des professions libérales, une cinquième Faculté, dite des Sciences politiques et administratives, où serait donnée l'initiation aux règles de la vie politique nouvelle qui s'épanouissait sous le signe des libertés constitutionnelles. En vérité, la cinquième Faculté ne fut pas créée ; mais elle fut incorporée à la Faculté de Droit.

Il serait tout à fait injuste de croire que les préoccupations d'ordre purement scientifique aient été étrangères aux fondateurs de notre Faculté. Le programme du premier semestre 1834 mentionnait déjà un cours sur l'Histoire et les Institutes du droit romain, confié à Molitor ; en outre Blondeau, doyen de la Faculté de Droit de Paris et romaniste de grand renom, était attaché à la Faculté. D'autre part, le même programme nous révèle que Defacqz était chargé d'un cours consacré à la théorie des Sources de la législation, depuis la législation romaine jusqu'à l'époque actuelle : droit coutumier et législation transitoire. Enfin un cours d'Economie sociale était confié à Chitti.

La loi du 27 septembre 1835, qui fut notre première charte de l'enseignement supérieur, fit à la formation historique et philosophique des juristes une assez large place, en insérant dans le programme des Facultés de Droit les cours suivants : l'Encyclopédie du Droit, l'Histoire du Droit, les Institutes du droit romain, les Pandectes, l'Histoire du droit coutumier de la Belgique et les questions transitoires...

Si, après ce rappel du régime initial de notre Faculté de Droit, nous nous reportons à l'époque récente où fut préparée notre dernière loi organique de l'enseignement supérieur, du 21 mai 1929, aucune transformation pro-

fonde ne se constate dans le régime de l'enseignement du Droit. Que l'on compare le programme de notre Faculté de Droit, en 1834, en 1884, en 1909 ⁽¹⁾ et en 1930 ⁽²⁾ et l'on sera frappé de l'uniformité de la ligne générale du plan de formation juridique.

Créations de notre Faculté de Droit.

Sans doute il y eut quelques notables améliorations de détails. Et il est réconfortant de relever que la plupart de celles-ci sont dues à d'heureuses initiatives de l'Université de Bruxelles. Ce fut d'abord, en 1836, l'institution d'un cours de Science du Notariat, nouvelle discipline que le législateur, instruit par notre expérience, accueillit ultérieurement dans le cadre de l'enseignement du Droit. Beaucoup plus tard, notre Faculté prit l'heureuse initiative de placer obligatoirement, au début des études de Droit, un cours élémentaire de droit civil. Ici il a fallu que notre innovation fut consolidée par une application ininterrompue de plus de 40 ans pour que le Gouvernement se décidât à proposer de suivre, une fois de plus, le salubre exemple de l'Université de Bruxelles. Encore faut-il ajouter que, au Parlement, cette judicieuse proposition fut sacrifiée, dans une de ces transactions de couloirs assez troubles que tout le monde déplore.

Le développement de l'enseignement des Sciences politiques et administratives, qui était déjà dans les vœux des fondateurs de l'Université, s'est poursuivi intensément, en marge de la Faculté de Droit, dans une école autonome, l'Ecole des Sciences politiques et sociales.

Le 10 juin 1922, grâce à la fondation Sheid, l'Université a pu adjoindre à la Faculté de Droit une Section de Droit maritime.

⁽¹⁾ L. Vanderkindere, *op. cit.*, 1884, p. 26 ; — Goblet d'Alviella, *op. cit.*, 1909, p. 76.

⁽²⁾ Programme des Cours, 1930-1931, pp. 60-61.

« L'enseignement y est à la fois scientifique et pratique, le but étant de former des juristes versés dans la connaissance du droit maritime, mais capables en même temps de comprendre le mécanisme des affaires maritimes et de rendre des services aux hommes qui dirigent ces affaires : armateurs, assureurs, etc... Le programme de la Section comprend des cours, des conférences et des exercices pratiques, avec excursions à Anvers. La qualité d'élève régulier est réservée aux étudiants en Droit et aux docteurs en Droit ». (Rapport sur l'année académique 1921-1922, p. 11).

L'enseignement de la Section de droit maritime eut d'emblée un tel succès que, dès l'année 1923-1924, il fut réparti en deux années d'études. Depuis lors, les élèves réguliers de la Section peuvent briguer le grade de licencié et même le grade de docteur. L'épreuve de doctorat consiste dans la présentation et la défense publique d'une dissertation sur une question scientifique se rapportant à l'enseignement de la Section. Quant aux cours inscrits au programme de la Section, en voici la liste : 1) Droit maritime général ; 2) Droit maritime international ; 3) Assurances maritimes ; 4) Avaries communes ; 5) Abordage et Assistance maritime ; 6) Technique maritime.

Déjà en 1924, huit docteurs en Droit obtinrent le grade de licencié en droit maritime ; de depuis lors la vitalité de la Section de Droit maritime s'affirma chaque année davantage.

Les cours complémentaires et cours libres, ajoutés au programme de la Faculté de Droit, n'ont cessé d'attirer une élite d'auditeurs fidèles. Parmi ces cours-annexes, ceux dont l'utilité s'avère par le fait qu'ils sont professés sans défaillance depuis de nombreuses années, sont notamment le cours de Médecine légale, et les cours de

Colonisation, Politique coloniale et Droit du Congo. Depuis 1931, deux nouveaux cours libres, consacrés au Droit luxembourgeois public et privé, et à la Législation luxembourgeoise sociale et industrielle, ont été créés et confiés à deux juristes luxembourgeois : témoignage de liens confiants et intimes, réveillés par la création de l'Union douanière belgo-luxembourgeoise.

Transformation des méthodes.

De longue date, les professeurs de notre Faculté ont le souci, — on pourrait même dire l'obsession, — de vivifier leur enseignement. Sans doute ont-ils toujours veillé à illustrer leur exposé théorique d'exemples concrets d'application journalière, afin d'éviter l'écueil d'un pur verbalisme, indifférent aux réalités. Mais l'enseignement ex cathedra, même quand il prend soin d'étayer l'abstrait sur la base solide du concret, conserve le grave défaut de n'attendre de l'élève qu'une activité purement réceptive : l'attention de l'élève peut être tenue en éveil par un choix judicieux d'exemples caractéristiques; mais les qualités à la fois imaginatives et observatrices, qui sont indispensables à tout juriste, ne pourront recevoir un stimulant salutaire que si l'étudiant s'initie, sur les bancs de l'Ecole, à une activité constructive.

Déjà en 1886, notre Faculté avait recommandé l'organisation de groupes de travail, destinés à développer l'esprit scientifique chez les étudiants. La recommandation eut ce résultat que la plupart des professeurs émailèrent leur enseignement théorique d'échanges de vues avec leurs élèves, à la suite desquels ceux-ci fournissaient des travaux personnels, soumis alors à une critique amicale dirigée par le professeur. Ces exercices à la fois scientifiques et pratiques, à partir de 1908, obtinrent l'honneur, pour certains cours, d'être inscrits au

programme sous le nom de séminaires. Le programme des cours de 1932-1933 ne compte pas moins de neuf séminaires annexés à la Faculté de Droit.

La législation sur l'emploi de nos langues nationales devant les tribunaux et dans l'administration a provoqué la création, en 1890, d'un cours de Droit pénal et de Procédure pénale en langue flamande. Récemment les cours de Droit en langue flamande ont reçu un développement commandé par les circonstances : des exercices pratiques de droit pénal, de droit civil et commercial et de procédure civile, en langue flamande, ont été institués, sans parler des entretiens sur les Principes généraux du Droit, en langue flamande, qui ont été rattachés à la Faculté de Philosophie et Lettres. Enfin, depuis la rentrée de 1934, les étudiants ont la possibilité de suivre, en langue flamande, certains cours appartenant à la catégorie des cours obligatoires, à savoir : 1) les Eléments du droit civil; 2) le Droit public; 3) le Droit administratif; 4) le Droit international privé; 5) les Eléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile; 6) les Lois organiques du notariat.

Nouveau régime de la loi de 1929.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi organique de l'enseignement supérieur, du 21 mai 1929, ne sera réalisée complètement, pour les Facultés de Droit, que dans le programme des cours de l'année 1934-1935. La durée de la période de transition de l'ancien régime au régime nouveau facilitera sans doute l'adaptation aux innovations très importantes de la loi.

Dans le but inavoué de prolonger la durée des études de Droit, aux dépens de la formation historique, littéraire et philosophique des juristes, le législateur a

reporté au programme de la candidature en philosophie et lettres préparatoire au Droit, les cours d'Encyclopédie du Droit, d'Introduction historique au Droit civil, et d'Institutes du Droit romain. Ces trois cours de Droit ont rejoint, dans ce programme d'études préjuridiques, le cours de Droit naturel, qui y avait été reporté en 1891.

Les plus graves innovations, introduites par la loi nouvelle dans le programme propre à la Faculté de Droit, sont : la création de cours à option, la participation obligatoire des étudiants aux exercices pratiques et enfin le renforcement des études de notariat.

L'exposé des motifs du projet qui est devenu la loi du 21 mai 1929 proclamait : « que le programme de la Faculté de Droit doit être étendu » et « que l'enseignement de la Faculté de Droit doit prendre un caractère plus pratique ». C'est assurément la réorganisation de l'enseignement du Notariat, qui a été le plus profondément influencée par ces considérations. Le grade de candidat-notaire est remplacé par le grade de licencié en notariat. Ceux qui aspirent à ce grade ne sont admis à la Section de Notariat de la Faculté de Droit, qu'après avoir obtenu le grade de candidat en philosophie et lettres, c'est-à-dire après avoir fait deux années d'études identiques à celles qui sont imposées désormais à tous les étudiants avant qu'ils franchissent le seuil de la Faculté de Droit. Ici seulement se fera la séparation des aspirants licenciés en Notariat d'avec les aspirants docteurs en Droit : trois années d'études pour ces derniers et deux années seulement pour les premiers; en outre les épreuves pour la licence en Notariat, à la différence des épreuves pour le doctorat en Droit, ne portent sur aucun cours à option. Le renforcement des études de Notariat aura certainement d'heureux résultats ; car on s'explique malaisément pourquoi la formation juridique

d'un notaire pourrait être beaucoup plus rudimentaire que celle d'un avocat ou d'un magistrat.

Pour les aspirants docteurs en Droit, le grade intermédiaire de candidat en Droit est supprimé, et le programme des trois années d'études comprend une partie fixe et une partie variable.

La partie fixe embrasse les matières suivantes : 1) le Droit public; 2) le Droit civil (code civil en entier); 3) le Droit pénal et les Eléments de la procédure pénale; 4) l'Economie politique; 5) le Droit commercial; 6) les Eléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile; 7) le Droit administratif; 8) le Droit international privé; 9) le Droit des gens; 10) le Droit fiscal.

La partie mobile des examens pour l'obtention du grade de docteur en Droit porte sur quatre matières dites à option, choisies par le récipiendaire parmi les suivantes : 1) l'Histoire du Droit; 2) les Pandectes; 3) le Droit maritime; 4) la Législation du Congo belge, ainsi que les notions sur les institutions coloniales étrangères; 5) la Législation sociale; 6) le Droit civil comparé; 7) le Droit commercial comparé; 8) la Législation industrielle; 9) les Finances publiques; 10) les Assurances; 11) la Philosophie du Droit; 12) une des matières spéciales du grade de licencié en Notariat. Des quatre matières à option, le récipiendaire pourrait même, avec l'agrément du jury, en choisir deux au programme d'autres Facultés que la Faculté de Droit. Cette innovation des cours à option rompt la complète uniformité de la formation des docteurs en Droit; elle satisfait à un sentiment très généralement répandu dans une civilisation qui prise les nuances sinon les contrastes.

Les exercices pratiques, auxquels la loi nouvelle soumet obligatoirement les récipiendaires à chaque épreuve

de l'examen de doctorat en droit, avaient été organisés spontanément et développés progressivement par notre Faculté au cours du dernier demi-siècle. De sorte que, sur ce point encore, c'est d'un précédent créé par l'Université de Bruxelles, que le législateur s'est inspiré pour consacrer une innovation à laquelle il attache une haute signification. Qu'on en juge aux termes en lesquels il la justifie, dans son exposé des motifs : « La connaissance de toutes les disciplines juridiques avec le développement qu'elles comportent ne peut être exigée des étudiants. Mais il faut qu'ils prennent une vue claire et systématique du plan général du domaine du droit et qu'ils aient une compréhension parfaite des méthodes d'interprétation juridique et des procédés d'argumentation. Il convient aussi qu'ils s'habituent dès l'Université, sous la conduite de leurs maîtres, à l'étude personnelle des questions et qu'ils y apportent le souci d'exactitude et de précision qui caractérise l'esprit scientifique ».

On remarquera que ce que le législateur dénomme « exercices pratiques » est en réalité une combinaison de travaux pratiques et de travaux de séminaires.

Cette innovation, destinée à pousser obligatoirement l'enseignement du Droit dans les voies que nous suivions spontanément depuis longtemps, prélude peut-être à un bouleversement de la méthode traditionnelle d'enseignement du Droit. Le développement des exercices pratiques, en établissant un contact constant entre maître et élèves avec contrôle journalier des connaissances de l'élève, ne rendra-t-il pas superflues les épreuves théoriques, fastidieuses, superficielles et toujours aléatoires, que le régime actuel impose aux élèves à la fin de chaque année d'études? Mais gardons-nous de faire des prophéties que les événements se chargeraient probablement de démentir. Constatons pourtant que toute réforme qui

pourrait aboutir à la suppression du contrôle illusoire du seul examen théorique annuel rencontre l'obstacle le plus sérieux à sa réalisation, dans une tradition aussi néfaste qu'invétérée de la vie estudiantine : j'entends la tradition qui voit le témoignage le plus éclatant de l'indépendance fraîchement conquise par l'étudiant, dans l'alternance d'une complète oisiveté hivernale et d'un labeur estival, excessif et précipité, aussi pénible que stérile. Les tenants de pareille règle de conduite (et ces indifférents restent nombreux sur les bancs des Facultés de Droit) préféreront toujours courir la chance de l'examen annuel unique.

Professeurs et Assistants.

Les exercices pratiques obligatoires imposent aux professeurs une charge très lourde, qu'ils n'ont généralement la possibilité d'assumer que s'ils sont secondés par des assistants. Il se forme ainsi, dans la Faculté, un groupe de collaborateurs qui, en remplissant sous la direction du maître la délicate fonction de l'assistant, s'initient progressivement aux nécessités et aux difficultés d'un enseignement fécond. On devine sans peine que la phalange des assistants pourra devenir une pépinière de professeurs.

Quelles que soient les impulsions nouvelles que la loi de 1929 donnera à l'enseignement du Droit, il est certain que le corps professoral de notre Faculté continuera à satisfaire brillamment à toutes les exigences, anciennes et nouvelles, d'un haut enseignement à la fois scientifique et pratique. Depuis la fondation de notre Université, le recrutement des professeurs de la Faculté de Droit a été remarquablement heureux. Il s'est établi d'emblée une solide tradition qui n'eut jamais de défaillance ;

aussi pouvons-nous aujourd'hui voir dans le passé un gage de l'avenir.

Au moment où se préparaient les fêtes du cinquante-naire de l'Université de Bruxelles, la Faculté de Droit perdait le meilleur de ses maîtres, Egide Arntz, qui avait enseigné ensemble ou successivement : les Pandectes, le Droit public, le Droit naturel, le Droit civil et le Droit des gens. « Quand nous voyons la liste des cours professés
« par Arntz, — écrivait Paul Errera il y a vingt-cinq
« ans ⁽¹⁾ — nous demeurons étonnés... Reconnaissons
« toutefois que l'enseignement, plus encore que le per-
« sonnel enseignant, est aujourd'hui changé profondé-
« ment. Les esprits encyclopédiques deviennent certes
« de moins en moins nombreux, mais la préparation
« requise pour chaque branche du Droit, le mouvement
« des idées et la nécessité de se tenir au courant d'une
« littérature de plus en plus vaste, interdisent ces
« cumuls pleins de hardiesse, que nous pouvons admirer
« chez nos devanciers, tout en nous interdisant d'aspirer
« à les imiter désormais ».

Cette observation de Paul Errera n'a rien perdu de sa vérité. Elle touche à un problème délicat que soulève le recrutement des professeurs de Droit. Et l'on peut dire que, depuis un siècle, notre Faculté, sans avoir pris une position de principe intransigeante, a réussi à donner à ce problème des solutions de fait toujours judicieuses et heureuses.

Il est certain que, dans l'état actuel de la science, l'étude approfondie de chaque branche du Droit prend son homme tout entier. Mais il est tout aussi certain que la spécialisation à outrance du professeur de Droit est funeste à l'élargissement des horizons par l'enseignement. Pour assurer à l'enseignement du Droit de la largeur et de la vie, rien n'est plus expédient que de

(1) Goblet d'Alviella, *op. cit.*, 1909, p. 67.

recruter les professeurs parmi des juristes qui ont pris contact avec la pratique juridique avant de se consacrer à l'étude approfondie d'une branche spéciale du Droit. Ceci est une vérité fondamentale dont les dirigeants de notre Université n'ont jamais cessé de s'inspirer.

Jusqu'en ces dernières années, les ressources de l'Université ne lui permettaient pas d'exiger que les professeurs de la Faculté de Droit consacrent toute leur activité à l'enseignement. Grâce aux médiocres crédits de la Faculté de Droit, il arriva que, parmi ses maîtres, ceux-là même qui déployèrent une remarquable activité scientifique, savaient concilier leur travail universitaire et scientifique intense avec l'accomplissement de devoirs professionnels souvent absorbants. Faut-il rappeler quelques noms?

Alphonse Rivier, chargé d'un enseignement très lourd et auteur d'ouvrages également prisés sur le droit romain et le droit international, resta jusqu'à sa mort (1898) consul général de Suisse. Alfred Giron, que son enseignement amena à composer les remarquables traités de Droit administratif et de Droit public, connus de tout le monde, mourut en 1910, premier-président honoraire de la Cour de Cassation. Adolphe Prins qui, par son enseignement original et puissant, réussit à orienter la Science pénale vers des voies nouvelles et à préparer la rénovation du système pénitentiaire, était en même temps que professeur, inspecteur-général des prisons du Royaume. Ernest Nys dont la surprenante érudition éblouissait ses innombrables lecteurs répandus par le monde, trouvait le temps de cumuler sa prodigieuse activité scientifique et professorale avec un si scrupuleux accomplissement de la fonction judiciaire, qu'il en reçut le nom de « bon juge » : quand il mourut en 1921, il était président à la Cour d'Appel de Bruxelles. Les

deux remarquables professeurs de Droit civil, que furent Eugène Hanssens, trop tôt disparu, et Charles Dejongh, trop tard venu à notre Faculté, étaient tous deux parmi les maîtres les plus écoutés du Barreau : le second avait été bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour d'Appel de 1889 à 1901, et le premier fut bâtonnier de l'Ordre des avocats à la Cour de Cassation de 1918 à 1920. Enfin Maurice Vauthier, ce protagoniste si cultivé du Droit administratif, étaya son solide enseignement sur l'expérience d'une carrière administrative brillante, qui l'éleva de la fonction de secrétaire communal de Bruxelles à celle de ministre de l'Intérieur (1927).

J'en oublie certainement des meilleurs parmi les professeurs de la Faculté de Droit qui, sans interruption depuis la fondation de l'Université, ont grossi la phalange des grands magistrats, des maîtres du Barreau, des dirigeants de l'Administration, dont le dévouement au haut-enseignement jette beaucoup d'éclat sur notre maison : la tradition des Defacqz, des Tielemans, des De Brouckère, des temps héroïques du début, s'est heureusement et largement perpétuée jusqu'à nos jours.

Depuis la guerre, l'accroissement des ressources de l'Université et les exigences plus impérieuses de l'enseignement ont fait surgir une catégorie nouvelle de professeurs exclusifs ou hermétiques, auxquels l'Université interdit rigoureusement toute occupation capable de les distraire des devoirs absorbants de leur enseignement. Ces professeurs dits « full time » sont peu nombreux à la Faculté de Droit. Eux aussi se recrutent parmi des hommes dont la formation scientifique n'a pas été exclusive de tout contact avec les réalités de la pratique; car ce que notre Faculté requiert du professeur de carrière, c'est la renonciation aux profits d'une pratique absorbante ou tyrannique, mais nullement l'absence de toute formation pratique.

Le régime du « full time », trop peu répandu à la Faculté de Droit, semble être un excellent stimulant de l'activité scientifique; car il advint successivement à deux de nos professeurs de cette nouvelle catégorie d'obtenir du Gouvernement le prix quinquennal des Sciences sociales : M. Georges Cornil, pour la période de 1917 à 1921, et M. Maurice Ansiaux, pour la période de 1922 à 1926.

Echanges internationaux de professeurs.

Le resserrement des relations internationales, consécutif à la grande guerre, a exercé une influence notable sur les modes de rayonnement scientifique des Universités. Naguère, pour ce qui est des Facultés de Droit, leur rayonnement scientifique au-delà des frontières résultait presque exclusivement de la diffusion des publications de leurs maîtres. A ceci s'ajoutait seulement une collaboration souvent discrète à un petit nombre d'instituts et de congrès à caractère international. Après la guerre, nous assistons à l'organisation internationalement réglementée d'échanges de professeurs : ce fut d'abord l'accord du 17 juin 1921 relatif aux relations littéraires, scientifiques et scolaires entre la France et la Belgique, qui fut suivi d'accords semblables conclus avec le Grand-Duché de Luxembourg et avec les Pays-Bas.

L'exécution de l'accord franco-belge a fait bénéficier notre Faculté de quelques brillantes conférences des éminents maîtres français suivants : 1) le doyen Léon Duguit de la Faculté de Bordeaux (1922); 2) le professeur Paul Huvelin de la Faculté de Droit de Lyon (1923); 3) le doyen François Geny de la Faculté de Droit de Nancy (1925); 4) le professeur Edouard Lambert de la Faculté de Droit de Lyon (1927); 5) le professeur

A. Aftalion de la Faculté de Droit de Paris (1928); 6) le professeur R. Génestal de la Faculté de Droit de Paris (1929); 7) le doyen Louis Josserand de la Faculté de Droit de Lyon (1931); 8) le professeur Georges Ripert de la Faculté de Droit de Paris (1933).

Par mesure de courtoise réciprocité, réglée par l'accord franco-belge, des membres de notre Faculté ont été appelés à faire quelques leçons dans des Facultés de Droit françaises. Ce sont : notre regretté collègue Paul Errera, à Paris (1922); M. Maurice Ansiaux, à Bordeaux (1923), Paris (1928), Strasbourg (1929), Toulouse (1930), Caen (1932); M. Georges Cornil, à Paris (1925).

A côté de l'échange de professeurs, organisé officiellement, subsiste le régime de la liberté subsidiée des invitations outre frontières. Ce dernier système est puissamment favorisé par de riches fondations scientifiques qui ont vu le jour, surtout en Amérique, durant les années de prospérité d'après la guerre.

Encouragements aux étudiants et aux chercheurs.

Ces puissantes fondations ne se sont pas contentées de faciliter aux professeurs l'accomplissement de missions scientifiques à l'étranger; elles se sont efforcées aussi d'encourager les déplacements d'étudiants; et il est permis de croire que la circulation plus intense d'une élite d'étudiants de par le monde n'est peut-être pas moins propice au mouvement des idées, qu'un échange de quelques leçons-conférences trop éphémères et fugitives.

Les encouragements aux étudiants désireux d'élargir leurs horizons par un séjour à l'étranger n'existaient guère autrefois que sous la forme de bourses de voyage, accordées par le Gouvernement après un concours. Depuis 1920, grâce à la Fondation Universitaire, les

encouragements aux étudiants et jeunes chercheurs, avides de s'initier aux idées et méthodes de l'étranger, se sont multipliés; et il serait peut-être souhaitable que les jeunes juristes prissent plus d'intérêt à ces facilités offertes au perfectionnement de leur formation.

Les Femmes à la Faculté de Droit.

Au cours du dernier quart de siècle, le climat de notre Faculté s'est trouvé sensiblement modifié par le développement inattendu du goût des femmes pour les études juridiques. En 1888, notre Faculté avait eu l'honneur de conférer pour la première fois en Belgique, le grade de docteur en droit à une femme, Mademoiselle Marie Popelin. Jusqu'à la guerre, les femmes semblent être restées généralement indifférentes aux charmes des études juridiques; car en 1913-1914, deux femmes seulement étaient inscrites aux cours de la Faculté de Droit, tandis qu'à la même époque, la Faculté de Philosophie et Lettres en comptait 20, la Faculté des Sciences, 48, la Faculté de Médecine, 23, et l'Ecole des Sciences politiques et sociales, 31. Mais depuis qu'une loi spéciale a, en 1922, ouvert aux femmes l'accès du Barreau, l'attrait des études juridiques s'est révélé plus puissant chez elles, et en 1931-1932, il n'y avait pas moins de 40 femmes inscrites aux cours de la Faculté de Droit.

Il serait téméraire de juger dès à présent la portée de ce brusque accroissement de la phalange féminine dans les auditoires de notre Faculté. L'influence de l'élément nouveau fut-elle heureuse et se traduisit-elle notamment en une émulation féconde? Oui assurément au début; parce qu'il se faisait alors une sélection spontanée et que, en fait, une élite seulement se hasardait à entamer des études qui avaient paru jusqu'ores si peu faites pour les femmes. Mais le jour vint rapidement où,

parmi l'élément féminin aussi, les hésitations du début n'éloignèrent plus les médiocres. Alors les femmes connurent les déceptions et les échecs, qu'une longue tradition avait rendus plus familiers à leurs condisciples masculins, et le stimulant dû à la collaboration des étudiantes d'élite du début s'émoussa pour la masse.

En même temps que notre Faculté ouvrait largement ses portes aux étudiantes, elle n'hésita pas à choisir, parmi l'élite féminine qui conquiert brillamment le grade de docteur en droit, une collaboratrice qu'elle accueillit, en 1925, avec le titre d'assistante des professeurs de droit civil, et qui est elle-même aujourd'hui professeur ordinaire de droit civil, prêtant très heureusement à la sécheresse et à l'aridité de l'enseignement du Droit, la séduction du charme féminin.

Georges CORNIL.



III FACULTE DES SCIENCES.

LES merveilleux progrès accomplis par les Sciences au début du XX^e siècle ont nécessité des modifications importantes dans leur enseignement. Il aurait fallu augmenter le nombre des années d'études, on ne l'a fait que peu ou point. On a préféré élaguer, ce qui a produit une spécialisation de plus en plus grande, aux dépens parfois de la culture générale.

Notre Faculté des Sciences a dû solliciter du Conseil d'Administration de l'Université des mesures tendant à dégager ses cours de ceux de la Faculté des Sciences appliquées et de ceux de la Faculté de Médecine, ou à confier à des spécialistes différents des enseignements qui étaient antérieurement attribués à un même professeur. Elle a aussi, dans certains cas, réuni des cours jadis séparés, et en cela, comme par d'autres innovations, elle a parfois devancé la nouvelle loi du 21 mai 1929 sur l'organisation de l'Enseignement supérieur.

La Physique générale, cours antérieurement commun aux étudiants de la candidature en sciences naturelles, aux étudiants de la candidature en sciences physiques et mathématiques et aux étudiants sollicitant le grade de candidat ingénieur, est aujourd'hui l'objet de trois cours faits par trois professeurs différents.

Il en est de même de la Chimie générale et de la Chimie analytique; ces cours ont été dédoublés en cours propres à la Faculté des Sciences et en cours spéciaux à la Faculté des Sciences Appliquées; à la Faculté des

Sciences même, depuis peu, les élèves de la candidature en sciences physiques et mathématiques ont un cours de Chimie générale distinct de celui que suivent les élèves de la candidature en sciences naturelles.

La Chimie physique avait déjà été détachée du cours de Chimie générale du doctorat, avant la retraite de feu le professeur De Wilde, et, confiée à M. Reychler; après la démission de M. Reychler, nommé professeur honoraire, les deux cours furent professés pendant un certain temps par M. Chavanne, mais, en 1920, la Chimie physique fut attribuée à M. Timmermans.

Du vivant de W. Prinz, tous les cours de Sciences minéralogiques et géologiques étaient confiés à un seul professeur; il eut comme successeur pour la Géologie et la Géographie physique, M. Leriche; les cours de Minéralogie et de Cristallographie furent attribués à feu le professeur Ledoux, puis en 1919, à M. Erculisse; actuellement, M. Erculisse ne conserve que l'enseignement de la Cristallographie, la Minéralogie étant, depuis 1927, professée par M. De Naeyer.

Lors de la retraite d'Hector Denis qui enseignait à la fois la Psychologie, la Logique et la Philosophie morale, ces enseignements furent répartis entre deux professeurs, entre trois professeurs même, après la guerre, mais plus tard il fut reconnu que trois cours de Philosophie surchargeaient les programmes des candidatures en sciences, et l'on en revint à un professeur de Psychologie et à un professeur enseignant à la fois la Logique et la Morale.

Déjà avant 1909, lors de la retraite du professeur Yseux, l'Université de Bruxelles avait appelé un zoologiste, M. Philippson, à la chaire de Physiologie animale. Lors de la nomination à la chaire d'Anatomie pathologique de M. le professeur Dustin, qui était chargé jusqu'à

ce moment du cours d'Histologie générale et spéciale de la Faculté de Médecine et du cours d'Histologie animale de la Faculté des Sciences, le doctorat en Sciences zoologiques devint définitivement indépendant de la candidature en médecine : M. de Selys Longchamps, déjà professeur d'Embryologie animale depuis 1919, fut chargé de l'enseignement de l'Histologie animale en 1920; en 1923, M. Lameere lui abandonnait le cours d'Anatomie animale; ainsi fut réalisée l'union, en un cours de Morphologie animale, de trois disciplines dont la séparation s'impose à la Faculté de Médecine, mais qui n'est nullement justifiée en Zoologie. Cette innovation a été consacrée par la loi de 1929.

Lors de la retraite du professeur Dollo, en 1927, la Faculté devançant encore la nouvelle loi, a obtenu que le cours de Paléontologie du doctorat en Sciences zoologiques fût confié au professeur de Zoologie systématique, et le cours de Paléontologie du doctorat en Sciences géologiques au professeur de Géologie.

Anticipant aussi sur la loi de 1929, après la guerre, le cours d'Eléments d'Anatomie comparée de la Faculté de Médecine fut réuni au cours d'Eléments de Zoologie de la candidature en Sciences Naturelles, l'Université appliquant une disposition facultative de la loi de 1890-1891.

Toujours en avance sur la loi de 1929, la Faculté a créé, en 1926, un grade de licencié, précédant celui de docteur, pour trois enseignements nouveaux établis à titre scientifique : candidature, licence et doctorat en Sciences Chimiques, licence et doctorat en Sciences Physiologiques et en Histoire naturelle.

En ce qui concerne la Chimie, il avait été reconnu qu'il était matériellement impossible de ne consacrer que deux années au doctorat, que deux années de licence

devaient précéder l'année consacrée à l'élaboration de la thèse; la Faculté estimait aussi qu'il fallait rendre obligatoire pour les chimistes le cours de Compléments de mathématiques nécessaires à l'intelligence des Sciences Naturelles créé en 1906, et, pour renforcer l'enseignement de la Chimie déjà en candidature, supprimer les cours de Géologie et de Géographie physique ainsi que les cours de Psychologie, Logique et Morale, ces cours philosophiques n'existant pas d'ailleurs à la Faculté des Sciences Appliquées.

La création des licences et doctorats scientifiques en Sciences physiologiques et en Histoire naturelle, précédés de la candidature en Sciences naturelles ordinaire, devait contribuer à combler le fossé qui sépare dans l'enseignement la Botanique et la Zoologie; les physiologistes peuvent ajouter aux cours des Sciences botaniques ceux des Sciences zoologiques ainsi que le cours de Physiologie générale et de Chimie biologique de la Faculté de Médecine, en supprimant les cours de Botanique et de Zoologie systématiques ainsi que de Paléontologie, tandis que les naturalistes peuvent se contenter des notions de Physiologie contenues dans les cours de candidature, de manière à se consacrer essentiellement à l'étude de l'Histoire naturelle. Ces grades nouveaux n'ont été acquis que par des étudiants étrangers; il est à regretter qu'ils n'aient pas été introduits dans la loi de 1929; la licence en Histoire naturelle, mieux que la licence en Sciences botaniques ou en Sciences zoologiques, aurait été une excellente préparation au professorat de l'Enseignement moyen.

Depuis le décès du professeur Jean Massart, les conférences de laboratoire de la Botanique et de la Zoologie se font en commun, chaque semaine alternativement à l'Institut botanique et à l'Institut zoologique.

A ces progrès réalisés dans l'organisation de l'enseignement avant la promulgation de la loi du 21 mai 1929, sont venus s'ajouter ceux qui résultent du transfert des locaux de la Faculté au Solbosch et de l'obtention des nouvelles ressources dues à la C.R.B. et à l'appui de l'Etat.

Ceux qui ont connu les installations de la Faculté des Sciences rue des Sols sont émerveillés du changement survenu; ce fut une véritable métamorphose dont la réalisation témoigne du puissant potentiel d'énergie latent parmi nos professeurs. De vastes locaux transformés en laboratoires bien outillés, en musées éducatifs, en bibliothèques spécialisées et constituées en partie par l'heureuse décentralisation de la Bibliothèque de l'Université, ont amené un développement considérable de l'enseignement pratique. Pour chaque discipline, un cadre d'assistants et de chefs de travaux a permis de réaliser ce perfectionnement essentiel qui a retenti favorablement non seulement sur le domaine pédagogique mais aussi sur celui des recherches originales. A aucune époque, le rendement de la Faculté des Sciences au point de vue de la production scientifique n'a été aussi élevé qu'actuellement. La cause en est encore dans le fait que l'Université dispose maintenant de ressources suffisantes pour s'assurer le concours de professeurs, de chefs de travaux, d'assistants, dits « full time », qui se consacrent exclusivement à l'enseignement universitaire et à la recherche scientifique. Les crédits dont disposent les laboratoires sont malheureusement encore bien insuffisants; il est regrettable que la Faculté des Sciences n'ait pas jusqu'ici trouvé des mécènes, comme la Faculté de Médecine en a trouvé en la personne des Rockefeller, et il est amer de devoir constater que la plus forte part du budget de la Faculté des Sciences est utilisée, non pour

ses propres élèves, mais pour de futurs médecins et pharmaciens : ceux-ci constituent en effet de loin le plus grand nombre des étudiants qui reçoivent leur instruction dans les laboratoires de la Faculté.

*
**

Grâce cependant à de généreux donateurs, la Faculté possède actuellement trois instituts, l'Institut botanique Leo Errera, l'Institut d'Astronomie et l'Institut zoologique Torley-Rousseau.

Institut botanique Leo Errera. — On trouvera l'histoire de cet institut, qui date de 1884, dans l'ouvrage du comte Goblet d'Alviella (p. 83). Après la mort prématurée de son fondateur, en 1905, le professeur Jean Massart, digne continuateur de son maître, en a assumé la direction. En 1925, nous avons eu la douleur de perdre Jean Massart; l'administration matérielle de l'Institut botanique a été confiée à M. P. Ledoux, assistant. Nos trois professeurs de Botanique, MM. Bommer, Conard et Hauman, y travaillent avec leurs élèves.

L'état de vétusté de la maison de la rue Botanique où Leo Errera l'avait installé, et son éloignement du Solbosch, ont rendu nécessaire le transfert de l'Institut, dorénavant logé dans l'ancienne Maison des étudiants, devenue disponible, à l'Avenue des Nations. L'ampleur du local a donné de l'extension à tous les services et a permis d'y annexer une partie de ceux de la candidature qui se trouvaient à l'étroit dans le grand bâtiment de la Faculté des Sciences.

Le 11 février 1933, a eu lieu l'inauguration des nouveaux locaux de l'Institut botanique Leo Errera. Un pieux hommage a été rendu à son illustre fondateur,

ainsi qu'à Jean Massart, à la mémoire duquel a été consacrée une plaque en bronze rappelant ses traits.

Jean Massart, peu de temps avant sa mort, avait établi au Rouge-Cloître un jardin expérimental qu'il considérait comme devant devenir une cité botanique. L'Etat lui louait pour 99 ans, à des conditions très modiques, un vaste terrain avec quelques habitations au bord du grand étang; dans la pensée de Massart, l'Université devait y construire un nouvel Institut botanique et y transférer même toute la candidature. Le projet était évidemment irréalisable, vu l'éloignement du Solbosch notamment. Massart mort, quelques naturalistes se cotisèrent pour constituer une association sans but lucratif, sous la dénomination de *Jardin expérimental Jean Massart*, afin de conserver l'œuvre commencée et de la perfectionner. Ce jardin doit constituer une annexe de l'Institut botanique et être maintenu jusqu'au moment où l'Université, qui a dû se contenter de lui octroyer des subsides, aura les ressources suffisantes pour se l'annexer. M. le professeur Conard en a été nommé directeur, et habite le bâtiment où se trouve établi le laboratoire où les étudiants peuvent aller travailler.

Institut d'Astronomie. — L'origine de cet Institut, dirigé par M. le professeur Stroobant, directeur de l'Observatoire royal de Belgique, remonte au don fait à l'Université par feu Fernand Jacobs, de sa lunette équatoriale, construite par Secrétan, qui a été installée sur le toit du bâtiment des Facultés scientifiques du Solbosch, sous une coupole Gilon, établie aux frais de l'Université. Un petit cercle méridien de la maison Gautier-Prin, est venu se joindre à cet équatorial pour constituer avec lui les instruments fondamentaux d'un observatoire d'instruction. Deux astrographes, l'un acquis par l'Université, l'autre offert par M. Franz Cox,

ont été montés sur l'équatorial. Le Fonds national de la recherche scientifique a fait l'acquisition d'un microphotomètre, prêté à l'Institut d'Astronomie, pour l'étude des clichés obtenus aux astrographes.

Institut zoologique Torley-Rousseau. — Le Dr. Ernest Rousseau, conservateur au Musée royal d'Histoire naturelle, et fils du professeur Ernest Rousseau qui enseigna la Physique à de nombreuses générations d'étudiants de notre *Alma Mater*, avait fondé en 1906, avec l'aide de Charles-H. Torley, grand amateur d'histoire naturelle, une Station de Biologie lacustre à Overmeire, près de Termonde. En 1920, à la mort du Dr. Rousseau, sa famille et Charles Torley prièrent M. le professeur Lameere de se charger bénévolement de la direction de la Station biologique d'Overmeire qui devint une sorte d'annexe de l'Université. Plusieurs de nos étudiants allaient y travailler pendant les vacances. Bien malheureusement, Charles Torley mourut inopinément le 30 juillet 1926. Sa mère, M^{me} Paula Torley-Keller, en commémoration de son fils et en souvenir de sa collaboration avec le Dr. Rousseau, fit don à l'Université d'une somme inaliénable d'un million, dont les revenus étaient destinés à entretenir l'activité d'un institut consacré à la zoologie proprement dite et placé sous la direction du titulaire de la chaire de Zoologie systématique du doctorat. L'Institut zoologique Torley-Rousseau devait publier un Recueil dont quatre volumes avaient paru en 1933.

La Station biologique d'Overmeire a dû être supprimée; la famille du Dr. Rousseau n'était plus en mesure de laisser à notre disposition l'habitation où se trouvait le laboratoire, mais elle a généreusement fait don à l'Université de tout ce qui le garnissait, mobilier, instruments, collections, bibliothèque. Un nouveau laboratoire

a pu être installé au Jardin expérimental Jean Massart, au bord de l'étang du Rouge-Cloître, dans une situation bien plus favorable que ne l'était Overmeire, dont l'intérêt commençait d'ailleurs à décliner.

*
**

La loi du 21 mai 1929 a apporté des modifications importantes dans l'Enseignement supérieur; les unes ont été vivement approuvées par les professeurs de la Faculté des Sciences, les autres ont été trouvées discutables. La Faculté a surtout applaudi à la création du grade de licencié, intermédiaire entre la candidature et le doctorat, et à l'extension aux candidatures de la spécialisation des licences. Elle a vu avec plaisir que les étudiants de chacune des licences devront même encore se spécialiser, en ce sens que, lors de la seconde épreuve de leur examen, ils seront interrogés d'une manière approfondie sur tel ou tel groupe de matières qu'ils auront choisi. Les professeurs de la Faculté des Sciences ont dû adapter leurs cours à ce nouveau régime, et ils l'ont fait d'autant plus volontiers qu'il leur permet de développer plus particulièrement les sujets ayant fait l'objet de leurs recherches personnelles.

Un seul enseignement nouveau a été créé à la Faculté des Sciences par la nouvelle loi, la candidature, la licence et le doctorat en Sciences géographiques. C'est là une innovation qui s'imposait : l'ancienne loi plaçait la Géographie en annexe dans le doctorat en Histoire à la Faculté de Philosophie et Lettres!

Pour constituer le programme des Sciences géographiques, l'Université n'a eu qu'à grouper des cours se faisant déjà dans diverses Facultés, et à créer peu de cours nouveaux, mais elle a dû faire les frais de laboratoires qui ont été installés à la Villa Capouillet.

Dans l'ancienne loi, il existait un cours d'Eléments de l'Histoire des Sciences physiques et mathématiques, tandis qu'en ce qui concerne le doctorat en Sciences naturelles, il était stipulé que tous les cours devaient comprendre les éléments de l'histoire des sciences qui en font l'objet. La nouvelle loi étend ce dernier libellé à toutes les licences et supprime le cours d'Histoire des Sciences physiques et mathématiques. A la demande de la Faculté des Sciences, ce cours a été maintenu par l'Université. Un trop grand émiettement de l'histoire des sciences n'est pas en effet recommandable et, en ce qui regarde les Sciences naturelles, l'usage s'est même établi que, le plus souvent, un seul des professeurs fasse pour chaque licence l'histoire de l'ensemble des sciences qui y sont groupées.

La loi de 1890-1891 substituait les Facultés de Philosophie et Lettres et les Facultés des Sciences aux Ecoles normales dans la formation des professeurs de l'Enseignement moyen du degré supérieur. Elle restait à cet égard dans un tel vague que les Universités ne prirent pas les mesures nécessaires pour remplir convenablement la tâche nouvelle qui leur était imposée, ce qui eut pour l'Enseignement moyen des résultats désastreux. La Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Bruxelles s'était pourtant inquiétée de cet état de choses en créant un enseignement pédagogique au programme duquel s'était ralliée la Faculté des Sciences. La loi de 1929 a fort heureusement mis les points sur les i en créant des grades d'agrégé de l'Enseignement moyen du degré supérieur accessibles aux licenciés.

La Faculté des Sciences a voulu obéir à la loi de la manière la plus efficace possible; elle s'est séparée de la Faculté de Philosophie et Lettres en réduisant au minimum les trois cours théoriques de Pédagogie expérimentale.

tale, d'Histoire de la Pédagogie et de Méthodologie générale, et en confiant ces cours à l'un de ses professeurs, M. Lurquin; elle a estimé qu'il fallait au contraire intensifier l'enseignement pratique représenté par la Méthodologie spéciale et par le stage.

Plusieurs de nos docteurs en sciences ont subi avec succès les épreuves pour l'obtention du grade nouveau d'agrégé de l'Enseignement supérieur.



Pendant ce dernier quart de siècle, la Faculté des Sciences a subi d'importantes modifications dans son corps professoral, du fait de décès, de mises à la retraite ou de démissions.

Hector Denis, personnalité aux activités multiples et dont les travaux ressortissent surtout de l'Economie politique et de la Sociologie, tint haut et ferme le drapeau du positivisme dans les cours de Psychologie, de Logique et de Morale qu'il professait à la Faculté des Sciences. Atteint par la limite d'âge en 1912, il mourut en 1913. Il fut remplacé par M. le Dr. Ley, pour la Psychologie, et par M. Dupréel, de la Faculté de Philosophie et Lettres, pour la Logique et la Morale. Après la guerre, M. Barzin, de la Faculté de Philosophie et Lettres, fut chargé de la Logique et finalement de la Logique et de la Morale.

M. le professeur Eugène Brand avait été nommé chargé de cours en 1890, et depuis cette époque jusqu'en 1930, où il fut atteint par la limite d'âge, il tint tête, avec succès et avec un zèle inlassable, à l'enseignement écrasant de l'Algèbre supérieure, du Calcul intégral, du Calcul différentiel, du Calcul des variations, de l'Algèbre supérieure et de l'Histoire des sciences physiques et mathématiques. MM. Alfred Errera et Théophile Lepage

se sont partagé les cours de Mathématiques, et M. le professeur De Donder est devenu titulaire du cours d'Histoire des sciences physiques et mathématiques, qu'il a été autorisé à faire faire par un suppléant, M. Jean Pelseneer, associé C.R.B. et spécialiste en la matière.

Sauf en ce qui concerne la Géométrie descriptive, confiée depuis 1905 à M. le professeur Chargois, M. le professeur Mineur a continué à professer les nombreux autres cours de Géométrie, et il a succédé à la Faculté des Sciences, en 1919, à feu Anspach pour les cours de Mécanique (Statique et Dynamique).

M. le professeur Stroobant a conservé tous les cours d'Astronomie, de Géodésie et de Mécanique céleste, mais il a cédé à M. Lurquin le cours de Calcul des probabilités et de Théorie des erreurs d'observation.

Nous avons en 1909 deux professeurs de Physique, MM. Verschaffelt et Mathy. En 1911, M. Mathy, professeur de Physique mathématique, donnait sa démission; il fut remplacé par M. De Donder. En 1912, la nécessité s'étant imposée de séparer le cours de Physique générale fait aux étudiants de la candidature en sciences physiques et mathématiques du cours de Physique expérimentale de la candidature en sciences naturelles, un jeune savant français, M. Henriot, fut appelé par l'Université à donner ce dernier enseignement, ainsi qu'à faire un cours de Physique théorique au doctorat. M. le professeur Verschaffelt, qui avait conservé les autres cours de Physique, démissionnait en 1921; tout son enseignement passa à M. le professeur Henriot, à l'exception du cours de Physique expérimentale de la candidature en sciences naturelles qui fut confié à M. Seligmann; celui-ci ayant donné sa démission en 1927, fut remplacé par M. Balasse, élève de M. Henriot, qui partage actuellement avec son maître l'enseignement de la

Physique expérimentale approfondie à la licence en sciences physiques et mathématiques.

MM. les professeurs Chavanne et Wuyts ont continué à enseigner la Chimie générale; M. le professeur Timmermans a été chargé en 1920 du cours de Chimie physique; lors du décès du professeur Van Engelen, de la Faculté de Médecine (Pharmacie) en 1923, le cours de Chimie analytique de la Faculté des Sciences a été confié à M. le professeur Pinkus.

Le cours de Compléments de mathématiques nécessaires à l'intelligence des Sciences naturelles créé pour la candidature en Sciences naturelles en 1909 et rendu obligatoire par l'Université en 1922 pour tous les étudiants désirant acquérir le diplôme légal ou scientifique de docteur en Sciences chimiques, a été introduit dans la loi de 1929 sous la rubrique : Eléments de géométrie analytique et d'analyse infinitésimale. Ce cours est facultatif pour les futurs médecins, pharmaciens et vétérinaires; il est obligatoire pour les candidatures en sciences biologiques et géographiques ainsi que pour les futurs chimistes, minéralogistes et géologues, qui reçoivent en outre des notions de Mécanique analytique. M. le professeur Chargois, qui avait fondé cet enseignement, s'en est désisté en 1930 et l'a passé à M. le professeur Lurquin.

W. Prinz, professeur à la Faculté des Sciences appliquées, était titulaire des cours de Minéralogie, de Cristallographie, de Géologie et de Géographie physique, qui étaient en même temps des cours de la Faculté des Sciences; celle-ci lui sera toujours reconnaissante de ses leçons pleines de clarté et d'enthousiasme. A sa mort, en 1910, M. Leriche, savant français qui s'était déjà fait une réputation par de beaux travaux de Paléontologie, fut appelé à lui succéder, mais, à sa demande, en 1912,

l'Université chargea Aug. Ledoux des cours de Minéralogie et de Cristallographie.

Aug. Ledoux avait déjà à son actif d'intéressantes publications et avait fait paraître en 1914 le cours qu'il professait avec brio à la candidature en sciences naturelles, lorsque la guerre éclata; son patriotisme le fit s'engager; il fut blessé et obligé de gagner le Canada où il fut appelé à faire partie du personnel scientifique de l'Institut de Toronto, ce qui lui permit de poursuivre des recherches scientifiques. Il mourut hélas! subitement en 1918.

Infiniment douloureuse a été la perte de Jean Massart qui, déjà chargé des cours de Morphologie et de Systématique des végétaux inférieurs, à la mort prématurée de Leo Errera en 1905, lui avait succédé dans les chaires de candidature et de Physiologie végétale du doctorat ainsi que dans la direction de l'Institut botanique.

Jean Massart, élève de Leo Errera et de Paul Heger, était physiologiste dans l'âme; observateur et expérimentateur hors ligne, il s'était appliqué de bonne heure à l'étude de l'irritabilité cellulaire, soit sur les organismes inférieurs, soit sur les globules du sang. Avec quelques condisciples, encore étudiants à la Faculté de Médecine, il avait trouvé que les leucocytes, dont Metchnikoff venait de découvrir les propriétés phagocytaires, étaient attirés vers les microbes à cause de leur sensibilité aux poisons sécrétés par ces parasites, et que ce chimiotaxisme était renforcé dans l'immunité; c'était une découverte d'une importance considérable. Ses travaux sur les réflexes non nerveux sont devenus classiques. Il s'occupa dans la suite de recherches sur l'Ethologie végétale, et il fut amené de cette façon à produire une œuvre capitale, une Esquisse de la

Géographie botanique de la Belgique. C'est l'explication raisonnée, basée sur des recherches éthologiques et physiologiques, de la répartition des plantes dans notre pays.

L'œuvre scientifique de feu Massart est de première envergure; on en trouve un remarquable exposé dans la biographie que lui a consacrée M. Emile Marchal dans l'Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour 1927. Il faut lire également la notice émouvante que Paul Heger a écrite, peu de temps avant sa mort tragique, sur son élève et ami, notice qui se trouve dans le Rapport de l'Université pour l'année académique 1924-1925. On y verra admirablement mise en évidence toute la valeur de Massart comme savant et comme professeur. Son laboratoire était avant tout la nature même; il aimait à emmener les étudiants ou ses fidèles de l'Extension de l'Université, pour lesquels il se dépensait sans mesure, dans des excursions d'un puissant intérêt, d'un charme pénétrant, d'une originalité profonde. Il avait fait de grands voyages et avait même emmené au Brésil, en 1922, trois assistants de notre Université, MM. Brien, Ledoux et Navez, ainsi qu'un assistant de l'Université de Liège, M. Bouillenne. Sa dernière grande expédition se fit en 1924 aux Etats-Unis, où il fit de nombreuses conférences et où il visita les merveilles naturelles de la contrée.

Jean Massart est mort en 1925; l'Université a appelé à lui succéder pour les cours de candidature, pour une partie du cours de Physiologie végétale et pour le cours d'Ethologie végétale, M. Lucien Hauman, ingénieur agricole de Gembloux, qui avait enseigné la Botanique pendant longtemps à Buenos-Aires et qui a publié de grands travaux de Systématique et d'Ethologie sur la flore de l'Argentine. M. Conard, élève de Jean Massart,

a hérité du cours de Morphologie et de Systématique des végétaux inférieurs et de la plus grande partie du cours de Physiologie végétale. M. Charles Bommer continue à enseigner la Morphologie et la Systématique végétales, la Phytopaléontologie ainsi que la Phytogéographie.

La Faculté des Sciences perdait pendant la guerre, en 1916, Charles-Polydore Francotte, professeur d'Embryologie animale au doctorat en sciences depuis 1890. Elève d'Edouard Van Beneden, il a donné le magnifique et trop rare exemple d'un professeur d'Athénée qui avait continué à se livrer à la recherche scientifique et qui était même arrivé, par la valeur de ses nombreux travaux, à être élu membre titulaire de l'Académie royale de Belgique et correspondant de l'Institut de France.

Le professeur Francotte a été remplacé en 1919 par un autre élève d'Edouard Van Beneden, M. Marc de Selys Longchamps, qui fut également chargé, en 1920, du cours d'Histologie animale et, en 1922, du cours d'Anatomie animale, de manière à pouvoir réunir ces trois disciplines en un même enseignement morphologique.

En 1923, M. Philippson, ne pouvant plus assumer, pour des motifs personnels, la charge de professeur de Physiologie animale qu'il avait remplie d'une manière brillante, a donné sa démission et a été nommé professeur honoraire; il a continué à s'intéresser au laboratoire qu'il avait créé et dont il a fait don à l'Université, en demandant qu'il fut rattaché au laboratoire de Physiologie de la Faculté de Médecine, tout en restant à la disposition de la Faculté des Sciences. Il fut remplacé par M. Louis Verlaine, qui démissionnait en 1927 pour passer à l'Université de Liège, où il a continué

ses remarquables recherches de Psychologie comparée. La chaire de Physiologie animale a été alors confiée à M. Paul Brien qui dans la suite fut aussi chargé du cours d'Ethologie, y compris la Géographie animale.

Louis Dollo, professeur de Paléontologie et de Géographie animales au doctorat en Sciences zoologiques, de Paléontologie animale au doctorat en Sciences minérales, a pris sa retraite en 1927 et est mort en 1931. Cet éminent biologiste, conservateur de la section des vertébrés fossiles au Musée d'Histoire naturelle, n'avait pas son pareil comme conférencier; il a fait, dans tout le pays, avec un succès inégalé, d'innombrables leçons d'Extension universitaire sur la théorie de l'évolution. Il a été remplacé à la Faculté des Sciences par M. Paul Brien pour la Géographie animale, par M. Lameere pour la Zoopaléontologie de la licence en Sciences Zoologiques, et par M. Leriche pour la Paléontologie stratigraphique de la licence en Sciences minéralogiques et géologiques.

M. Lameere, atteint en 1934 par la limite d'âge, sera remplacé pour les cours de Zoologie et de Biologie animale de la candidature par M. Paul Brien, et pour le cours de Zoologie systématique, y compris la Zoopaléontologie, de la licence en Sciences zoologiques, chaire à laquelle est attachée la direction de l'Institut zoologique Torley-Rousseau, par M. Marc de Selys Longchamps. Le cours de Morphologie animale, délaissé par ce dernier, a été attribué à M. Jeener, agrégé de l'Enseignement supérieur.

Quelques professeurs de la Faculté des sciences ont été appelés, comme professeurs d'échange, à faire des cours à l'étranger. Ce sont, outre Massart qui, en 1923, sous les auspices de la C.R.B., fit des conférences dans nombre d'Universités des Etats-Unis, M. De Donder, qui donna des leçons à la Sorbonne, à Cambridge

(Mass.), à Toulouse, à l'Institut Henri Poincaré de Paris, et M. Timmermans, à Nancy.

Divers professeurs étrangers sont venus faire des cours ou des conférences chez nous : MM. Saltykow, A. Cotton, J. Claude, L. Cuénot, G. Darmois, E. Darmois, N. B. Ford, S. A. Goudsmit, A. Betim, F. M. Jaeger et W. J. De Haas.

*
**

Le nombre des étudiants inscrits à la Faculté des sciences était d'environ 300 en 1914; après la guerre, en 1919, il monta naturellement beaucoup et s'éleva jusqu'à plus de 650 pour descendre ensuite jusqu'en 1925, où il n'était plus que de 375. A partir de ce moment, le nombre s'accroît régulièrement, surtout par l'arrivée d'étudiants étrangers, principalement de Polonais qui venaient étudier la chimie. Il y avait 395 étudiants en 1928-29; en 1929-30 on en compte tout à coup 442, puis 575 en 1930-31, nombre qui a encore augmenté dans la suite. Il est de 628 en 1933-34.

*
**

Il ne faut cependant pas se faire d'illusions; l'augmentation du nombre des élèves de la Faculté des Sciences n'a pas porté sur celui des jeunes gens qui entrent à la Faculté pour poursuivre des recherches scientifiques sans autre arrière-pensée. Elle a porté sur le nombre des étudiants qui se destinent à la médecine, à la pharmacie, à la chimie, à l'enseignement moyen, c'est-à-dire sur ceux qui cherchent à se faire une position lucrative. Le nombre des jeunes gens, et surtout des jeunes gens fortunés, qui désirent faire de la science pour la science, n'a pas augmenté, et il est de nos licences qui n'ont qu'un, deux ou trois élèves, voire pas du tout.

FACULTE DES SCIENCES

Cependant cette situation tend à s'améliorer depuis la création du Fonds national de la Recherche scientifique. Déjà plusieurs des laboratoires de la Faculté donnent asile à des aspirants et même à des associés du Fonds national. Grâce à cette magnifique institution, l'avenir est plein d'espérance.

Auguste LAMEERE.



IV FACULTE DE MEDECINE.

EN 1909, cette Faculté était uniquement consacrée à l'enseignement de la médecine et de la pharmacie. Il s'effectuait pour la médecine dans les trois instituts du Parc Léopold inaugurés en 1895 et dans les hôpitaux de la Ville de Bruxelles. La Pharmacie disposait d'un Institut particulier voisin des locaux centraux de l'Université. Le corps enseignant se composait de 11 professeurs ordinaires ⁽¹⁾, de 2 professeurs extraordinaires ⁽²⁾, de 4 chargés de cours ⁽³⁾ et de 26 agrégés.

Au cours de l'année académique 1909-1910 de sérieuses améliorations furent apportées à l'Institut d'Anatomie Warocqué. Elles permirent la création de laboratoires de médecine légale et de gynécologie ainsi que l'aménagement de locaux pour les collections d'anatomie pathologique.

En ce qui concerne l'enseignement de la médecine légale, le professeur Jean De Boeck compléta pendant l'année académique 1908-1909 les cours théoriques par des exercices pratiques. Leur développement s'accrut les années suivantes grâce à des possibilités nouvelles résultant d'une convention passée entre la Ville de Bruxelles et l'Université, d'accord avec le procureur général de la Cour d'Appel et le procureur du Roi. Aux

(1) MM. Achille Herlant, Léon Stiénon, Edouard De Smet, Eugène Carpentier, Victor Jacques, Jules Thiriar, Alphonse Van Engelen, Emile Spehl, Octave Laurent, Jean Demoor et Jean De Boeck.

(2) MM. Albert Brachet et Emile Gallemaerts.

(3) MM. Auguste Slosse, Jules Bordet, Léon Herlant et Herman Joris.

termes de cette convention, les autopsies requises par les autorités judiciaires furent pratiquées dans les locaux de l'Institut d'Anatomie au Parc Léopold. Cette disposition, prise dans l'intérêt de la recherche scientifique et de la formation technique des étudiants, donna d'excellents résultats. Cette organisation nouvelle exigea bientôt des locaux plus vastes et la Ville de Bruxelles acquiesça après la guerre au désir de l'Université en mettant à la disposition du service de médecine légale une partie de l'immeuble de la rue Saint-André où se trouvait le dépôt mortuaire communal. Un auditoire et des laboratoires de médecine légale et de toxicologie médico-légale furent aménagés à côté des locaux qui furent disposés par la Ville pour être affectés aux autopsies.

En 1928, dans un but de centralisation, une place fut réservée à l'Ecole de Médecine aux laboratoires de médecine légale et le dépôt communal fut transféré à côté de ceux-ci sous la chapelle de l'Hôpital universitaire. C'est là que se font les autopsies judiciaires dans les conditions les meilleures pour la recherche et pour l'enseignement.

Dès 1924, lors de la retraite du professeur Spehl, l'enseignement de la déontologie fut adjoint au cours de médecine légale.

La physiopathologie du travail fut également rattachée à la médecine légale en 1929 et la Faculté envisagea l'enseignement de cette matière au point de vue théorique et pratique; elle institua une clinique libre de physiopathologie du travail que le Conseil, sur sa proposition, confia au Dr. Maurice De Laet.

Dans le service actuellement établi à l'Ecole de Médecine, en attendant l'inauguration des bâtiments de l'Hôpital universitaire, les agents de plusieurs départe-

ments de l'Etat sont examinés au point de vue de leurs aptitudes physiques et professionnelles.

A partir de l'année académique 1910-1911, la Faculté a institué les cours menant au grade de médecin-hygiéniste établi dans les Universités de Gand et de Liège par l'arrêté royal du 29 octobre 1908. Cet enseignement, essentiellement pratique, exigeait des installations que l'Université ne possédait pas en grande partie. Grâce à un heureux accord avec l'Institut de Bactériologie et d'Hygiène de la Province du Hainaut, si bien aménagé et si heureusement dirigé par M. Martin Herman, il a été possible d'obvier à cette difficulté pendant de nombreuses années. La majeure partie de l'enseignement théorique et pratique fut confié à M. Martin Herman, nommé professeur à l'Université; les élèves belges et étrangers, nombreux dès le début, recevaient pendant trois jours par semaine à Mons, l'enseignement du professeur Herman et de M. Louis Caty; ils suivaient pendant les trois autres jours les cours théoriques et pratiques faits à Bruxelles par les personnes chargées de compléter cet enseignement (1).

On se rendit bientôt compte des sérieux inconvénients présentés pour les élèves (déjà docteurs en médecine et dont plusieurs devaient consacrer une partie de leur temps à leurs obligations professionnelles) par les nombreux déplacements nécessités par la division de l'enseignement entre Mons et Bruxelles. Aussi lors de la construction des nouveaux instituts dont il sera question plus loin, des locaux appropriés y furent-ils réservés pour les futurs médecins-hygiénistes. Quand M. le professeur Martin Herman fut atteint en 1929 par la limite d'âge, son successeur put y établir l'enseignement

(1) MM. Jules Bordet, Léon Herlant, Auguste Slosse, Waxweiler, Péchère, Godart-Danhieux, Sand, Zunz, Delcourt, Querton, Gengou et Auguste Ley.

destiné aux médecins hygiénistes, désormais effectué tout entier à Bruxelles.

L'installation en 1895 des Instituts d'Anatomie, de Physiologie, d'Hygiène, Bactériologie et Thérapeutique constituait certes un progrès sérieux pour l'enseignement, dû surtout aux efforts des professeurs Paul Heger, Deroubaix, Destrée, Rommelaere et Stiénon. Malheureusement les nouveaux bâtiments destinés à l'enseignement médical étaient fort éloignés des établissements cliniques (l'Hôpital Saint-Jean, l'Hôpital Saint-Pierre, la Maternité), de l'Institut de médecine légale inauguré en 1921 et du Laboratoire de psycho-physiologie. Ceci avait pour conséquence de répartir l'activité de la Faculté entre divers tronçons, vivant en quelque sorte de façon indépendante. Ce fâcheux état de choses apportait de sérieuses entraves à l'indispensable coopération entre les différentes branches des sciences médicales. Toutefois le problème de la modernisation des hôpitaux bruxellois préoccupait depuis longtemps déjà les administrateurs des Hospices tout comme les membres de la Faculté. De nombreux projets virent le jour, tendant à élever un nouvel hôpital universitaire à proximité des instituts du Parc Léopold. Diverses circonstances en retardèrent la réalisation. Le 22 novembre 1900 mourait à Bruxelles le grand philanthrope, Georges Brugmann, qui avait à plusieurs reprises fait de généreuses donations tant à l'Université qu'aux Hospices de Bruxelles. Par testament en date du 2 août 1900, Georges Brugmann léguait au Conseil des Hospices une somme de 10 millions, dont la moitié fut affectée à la fondation à Alseberg d'un sanatorium pour tuberculeux, ouvert le 15 août 1909. L'autre moitié fut employée à la construction d'un hôpital moderne construit d'après le principe des pavillons séparés,

entourés de vastes jardins. Le 10 août 1911, on posait la première pierre du nouvel établissement hospitalier, établi sur les plans de l'architecte Horta. D'après les projets du Conseil des Hospices, la construction de l'Hôpital Brugmann devait entraîner la disparition de l'Hôpital Saint-Jean et l'enseignement clinique devait se répartir entre le nouvel établissement hospitalier, situé à une distance fort considérable du Parc Léopold, et l'Hôpital Saint-Pierre. Ceci menaçait d'aggraver beaucoup, dans l'avenir, l'absence de coopération soutenue entre les diverses disciplines médicales. Dès 1911, la Faculté se préoccupa des moyens de porter remède à cette fâcheuse situation, mais ce n'est qu'en 1920 qu'un inespéré concours de circonstances permit d'envisager une heureuse solution de cet important problème.

L'évolution des techniques employées pour permettre le diagnostic précis et établir le traitement approprié de bien des affections a entraîné la spécialisation d'un nombre graduellement croissant de médecins en un domaine particulier de l'art de guérir, sans diminuer, bien entendu, en aucune façon l'importance du rôle du médecin général ou du chirurgien. Il importe que pendant leurs études les étudiants soient mis à même de connaître les éléments des principales spécialités afin de pouvoir au cours de leur pratique médicale intervenir eux-mêmes dans certaines circonstances et faire appel dans d'autres occurrences à bon escient et en temps utile à des confrères plus particulièrement compétents.

Dans ce but, la Faculté avait organisé, dès avant 1909, à titre facultatif, une série de cliniques et de cours complémentaires, confiés en partie à des agrégés. Au cours de l'année académique 1910-1911, la clinique de stomatologie prit place parmi ces enseignements

complémentaires. Le 18 mai 1912, l'Université adopta un règlement élaboré par la Faculté en vue de permettre aux professeurs et agrégés de faire des cliniques complémentaires dans les instituts policliniques satisfaisant à des conditions précises. Ces dispositions augmentaient le matériel clinique mis à la disposition des étudiants grâce au précieux concours des agrégés ne faisant pas partie du personnel des Hôpitaux. Elles permettaient, en outre, l'établissement, sous forme de cours libres d'un enseignement destiné aux jeunes médecins désireux de se spécialiser. Malgré les progrès ainsi réalisés, il faut avouer que l'organisation d'un enseignement complet de chaque spécialité, réclamé par certains professeurs et agrégés, était encore loin d'être parfaite. Aussi divers projets de création d'une Ecole des spécialités établie sous les auspices de la Faculté virent-ils le jour. Ils présentaient certes des avantages, mais étaient malheureusement d'une réalisation fort difficile et n'étaient pas à l'abri de sérieuses critiques. La Faculté ne put s'y rallier et dut se borner à encourager les professeurs et les agrégés compétents à organiser des cliniques et des cours complémentaires destinés non seulement aux étudiants, mais aussi aux médecins.

Les perfectionnements à apporter à l'enseignement de manière à le rendre essentiellement objectif et pratique et à permettre la formation de médecins aussi compétents que possible, l'établissement d'une intime coopération entre les cliniques et les laboratoires, la recherche d'une solution adéquate du problème des spécialités, les moyens d'une meilleure utilisation des cours d'agrégés, la modernisation des hôpitaux constituaient les principales préoccupations de la Faculté au moment où éclata la guerre mondiale.

Pendant les sombres années 1914 à 1918, les membres

de la Faculté furent dispersés. Si les activités furent variées pendant cette époque, toutes les pensées ne cessaient d'être tendues vers le moment de la libération du territoire et de la reprise normale de l'enseignement.

Les membres de la Faculté présents à Bruxelles n'attendirent, d'ailleurs, pas la fin des hostilités pour aborder le problème fondamental de l'amélioration de l'enseignement clinique. M. le professeur Spehl parvint dès cette époque à rallier le Conseil des Hospices d'une part au principe d'une participation plus importante de l'Université dans la nomination des chefs des services hospitaliers chargés de diverses cliniques, d'autre part à la transformation de l'Hôpital Saint-Pierre en un établissement hospitalier moderne, réservé tout entier à l'enseignement. Lors d'une des dernières séances tenues par la Faculté en 1917, elle chargea une Commission ⁽¹⁾ d'élaborer un rapport sur les modifications à apporter à l'enseignement afin de mieux assurer la formation des médecins. En 1918, M. Slosse déposa un remarquable rapport concluant à l'allègement du programme des candidatures, à une réduction du nombre d'heures consacrées aux leçons théoriques, à un considérable développement des cours pratiques et des exercices cliniques.

La séance solennelle de rentrée eut lieu le 21 janvier 1919 et tout aussitôt les membres de la Faculté reprirent leur tâche interrompue et s'efforcèrent de la remplir le mieux possible dans des conditions au début quelque peu pénibles mais qui allèrent rapidement en s'améliorant.

Au début de 1920, la Commission d'Assistance de Bruxelles confia la direction du service des autopsies

(¹) Cette Commission fut composée de MM. Emile Gallemaerts, Bayet, Demoor, Jacques, Slosse et René Verhoogen.

des hôpitaux au titulaire de la chaire d'anatomie pathologique, puis reconnu à l'Université le droit de présenter des candidats aux divers postes médicaux (chef, adjoints, aides) des services cliniques hospitaliers. Comme M. Bordet l'a fort bien exprimé : « ainsi était
 « consacré le principe que l'autorité hospitalière et
 « l'Université ont chacune des devoirs et corrélative-
 « ment des droits qu'elles n'abdiquent pas, l'une respon-
 « sable des soins accordés aux malades, conservant sa
 « prérogative légale de procéder aux nominations
 « définitives, l'autre investie de la haute mission d'en-
 « seigner, obtenant désormais des garanties plus
 « sûres pour le recrutement de son corps professoral
 « clinique ».

A partir de l'année académique 1921-1922, la fréquentation d'une série de cliniques de spécialités devint obligatoire. Les étudiants durent s'initier, par séries de vingt élèves, à l'oto-rhino-laryngologie, à la dermatologie, à la syphiligraphie, à l'urologie, à la médecine infantile, à la chirurgie infantile, à la gynécologie, à la technique des radiations (y compris la radiumthérapie), à la physiothérapie. Dix à vingt leçons pratiques furent attribuées, selon la spécialité, à chaque série d'élèves. Les étudiants ne furent autorisés à se présenter à l'examen de sortie que sur présentation au président du jury de certificats constatant leur présence assidue et zélée dans les services spéciaux. Ainsi était réalisé l'enseignement des éléments des diverses spécialités indispensables à tout praticien. Mais il importait d'éviter que cette utile réforme eût pour conséquence de diminuer le temps consacré à la clinique médicale et à la clinique chirurgicale qui constituent les bases indispensables des connaissances médicales. Pour cela il fallait s'efforcer de supprimer autant que possible de la

septième et dernière année d'études les enseignements dits théoriques sans surcharger néanmoins les deux premières années de doctorat. Pour y parvenir, le 10 juin 1922, le Conseil d'Administration adopta une nouvelle répartition des cours entre les diverses années d'études, présenté par les Facultés des sciences et de médecine.

Ce nouveau programme avait, en outre, l'avantage de mettre les étudiants à même, grâce à un enseignement propédeutique préalable, de suivre avec profit dès leur entrée en doctorat les cliniques médicale et chirurgicale. Il s'efforçait aussi de tenir compte de l'évolution de l'art de guérir en insistant davantage sur certaines branches scientifiques de valeur considérable pour la bonne formation médicale et en restreignant au contraire d'autres disciplines scientifiques de moindre importance à ce point de vue. Ces dispositions entrèrent en vigueur dès 1922-1923 pour la première année de cours et furent ensuite étendues successivement aux six autres années de l'enseignement médical. Voici en quoi elles consistaient essentiellement :

En première année de candidature en sciences, l'enseignement pratique de la chimie et de la physique fut intensifié, celui de la minéralogie fut au contraire simplifié et rattaché au cours de chimie; le cours de géologie fut notablement réduit. L'enseignement de la logique et de la morale, ramené à 30 heures, fut essentiellement consacré à l'examen critique des grandes doctrines morales.

En deuxième année de candidature en sciences, l'étendue des cours théoriques de botanique et de zoologie fut diminuée, tandis que l'enseignement pratique de ces branches fut par contre intensifié. Des compléments de chimie organique et de physique furent introduits au

programme afin d'assurer une meilleure compréhension de la biochimie et de la physiologie générale. Le cours d'histologie générale, théorique et pratique, auparavant fait en première candidature en médecine, fut transféré en deuxième année de candidature en sciences.

La première année de la candidature en médecine comprit désormais l'histologie spéciale et la première partie de la physiologie spéciale.

Les cours théoriques du doctorat furent distribués entre les deux premières années, la septième et dernière année ne comprenant plus que la médecine légale et l'hygiène, en dehors des enseignements cliniques.

A partir de 1924, la chimie pathologique fut détachée de la pathologie générale et enseignée désormais en deuxième candidature en médecine par le titulaire de la chaire de chimie biologique. Des notions pratiques de propédeutique furent exposées pendant le second semestre de la deuxième année de candidature tous les matins aux étudiants à l'hôpital par les professeurs de clinique médicale et de clinique chirurgicale.

Le souci de l'amélioration des installations hospitalières et scientifiques, mises à la disposition des étudiants en médecine, avait fait l'objet à maintes reprises d'échanges de vue pendant les hostilités parmi les universitaires restés à Bruxelles, tout aussi bien que parmi ceux se trouvant à La Panne et à Paris. Le regretté professeur Depage eut l'occasion d'exposer les besoins de notre Faculté à la Fondation Rockefeller à New-York. Grâce à son prestige personnel et à sa force de conviction, il parvint à obtenir le concours du puissant organisme américain. Celui-ci envoya au printemps de 1920, à Bruxelles, deux délégués, MM. Richard Pearce et Wickliffe Rose, chargés d'examiner sur place la meilleure façon d'obvier aux inconvénients de la disper-

sion des locaux de la Faculté. Ils conseillèrent d'étudier un projet de centre médical réunissant les Instituts autour d'un Hôpital universitaire, puis de le présenter à la Fondation Rockefeller. C'est de cette dernière tâche que voulurent bien se charger MM. Bordet, Depage, Dustin et Sand. Le Président de la Fondation Rockefeller, M. Georges E. Vincent, leur réserva l'accueil le plus cordial et le plus compréhensif. Le 3 décembre 1920, à New-York, la Fondation Rockefeller leur remit une promesse d'intervention. En janvier 1921, M. le Président Vincent et M. Abraham Flexner se rendirent à Bruxelles. Le 30 avril 1921, une convention fut signée entre la Fondation Rockefeller, la Ville de Bruxelles, la Commission d'Assistance Publique et l'Université assurant la rénovation des locaux destinés à l'enseignement médical. La Fondation Rockefeller prenait à sa charge les frais d'édification et d'installation de nouveaux instituts destinés à remplacer ceux du Parc Léopold, à condition que ces instituts fussent groupés autour d'un hôpital universitaire moderne auquel seraient adjoints une école d'infirmières et un service social. La Fondation Rockefeller s'engageait, en outre, à accorder une dotation à la Faculté pour l'aider à assurer l'essor des recherches et le développement de l'enseignement médical, pourvu qu'un effort financier analogue fût fait par des philanthropes belges. Une Commission professorale, présidée par M. Bordet, s'occupa tout aussitôt d'établir les plans détaillés des nouveaux instituts ainsi qu'un projet de cadre du personnel scientifique des divers laboratoires. Il fut décidé que les instituts s'élèveraient à proximité immédiate d'un hôpital universitaire moderne établi sur les terrains occupés par l'Hôpital Saint-Pierre. Celui-ci serait démoli dès l'achèvement de l'Hôpital Brugmann et les services

de l'Hôpital Saint-Pierre seraient transférés provisoirement dans les locaux de l'Hôpital Saint-Jean. Une partie des services cliniques de l'Université prendrait place, temporairement ou définitivement, à l'Hôpital Brugmann.

L'inauguration solennelle de l'Hôpital Brugmann eut lieu le 18 juin 1923. L'Université y disposait de services de médecine générale, de chirurgie générale, de médecine infantile, de chirurgie infantile, de radiologie, de physiothérapie et d'anatomie pathologique. Par la suite, vinrent s'y ajouter des services d'oto-rhino-laryngologie, de psychiatrie, de gynécologie, le centre des tumeurs, le centre antirhumatismal et le service pharmaceutique universitaire.

C'est grâce au concours de l'Union Minière du Haut Katanga qui a doté les Universités belges du radium nécessaire au traitement et à la recherche scientifique, du Gouvernement, de l'Assistance publique de Bruxelles et de généreux philanthropes que la Faculté parvint à assurer l'organisation du centre des tumeurs placé sous la surveillance d'une Commission composée du Président de la Faculté, des professeurs de clinique interne, de chirurgie, d'anatomie pathologique, de bactériologie, de biochimie, du physicien Auguste Piccard et du président de la Commission d'Assistance publique. La direction du centre fut confiée à un chirurgien, ainsi qu'aux professeurs d'anatomie pathologique et de radiologie. Son inauguration eut lieu le 22 juin 1925.

Le 1^{er} juin 1929, on posa la première pierre du nouvel hôpital universitaire situé sur l'emplacement de l'ancien hôpital Saint-Pierre, à proximité immédiate des instituts universitaires. Cet hôpital est actuellement en bonne voie d'achèvement et il pourra être inauguré dans un avenir très prochain. Il comporte cinq étages; sa

capacité correspond à 510 lits. Le premier étage est réservé aux consultations externes. Les autres étages serviront à l'hospitalisation. La situation urbaine du nouvel hôpital universitaire a obligé de le construire selon la conception de l' « hôpital de groupe », tandis que l'Hôpital Brugmann, situé aux confins de l'agglomération et bénéficiant d'une large superficie représente le type de l' « hôpital de surface ». Ces deux espèces d'hôpitaux présentent des avantages et des inconvénients; aussi les contingences locales doivent-elles intervenir dans le choix de l'un ou de l'autre système. L'hôpital universitaire comprendra les services universitaires de médecine générale, de chirurgie générale, d'ophtalmologie, de dermato-syphiligraphie, d'urologie, de l'Hôpital Saint-Jean actuel. On y transférera, en outre, la Maternité universitaire et l'Institut dentaire, qui occupent actuellement des bâtiments particuliers, séparés du restant des services hospitaliers.

Le 24 juin 1930, on inaugura les nouveaux instituts de la Faculté, occupés en partie déjà au cours de l'année académique 1928-1929. Le bâtiment A fut placé sous la direction de M. Demoor, le bâtiment B ou Institut d'Anatomie eut pour premier directeur le regretté professeur Brachet auquel succéda le professeur Dustin. Dans le bâtiment A a été transféré l'Institut Solvay de Physiologie formé par les laboratoires de physiologie, et de biochimie normale et pathologique. Le bâtiment A comprend, en outre, la bibliothèque et les services généraux de la Faculté ainsi que les laboratoires d'hygiène, de bactériologie et de parasitologie, de pharmacologie et de thérapeutique, de pathologie générale, de physique biologique, de physiopathologie du travail. A l'Institut d'Anatomie se trouvent les laboratoires d'anatomie normale, d'histologie normale, d'anatomie et histologie

pathologiques, de gynécologie et de médecine légale. Mentionnons que le laboratoire de psycho-physiologie dirigé par le professeur Ley n'est pas très éloigné du Centre universitaire médical.

Dans les deux bâtiments, on a eu soin de séparer les locaux destinés à l'enseignement de ceux réservés à la recherche. Les salles de cours et de cours pratiques se trouvent au bâtiment A aux étages inférieurs tandis que les étages supérieurs constituent les laboratoires destinés à l'investigation. La salle de dissection a été placée tout au haut de l'Institut d'Anatomie.

Les nouvelles installations ont permis d'assurer un grand développement aux cours pratiques dont la loi du 29 mai 1929 a augmenté le nombre.

Grâce à la dotation accordée à la Faculté par la Fondation Rockefeller lors de l'inauguration des instituts, les budgets d'enseignement et de recherche pour les diverses disciplines scientifiques ont été accrus dans une grande proportion. En outre, on a créé un certain nombre de places de professeurs, de chefs de travaux et d'assistants « full time » qui s'occupent exclusivement d'enseignement et de recherche.

A partir de l'année académique 1930-1931 le régime des études médicales établi par la loi du 21 mai 1929 est devenu obligatoire. Il institue une candidature en sciences naturelles et médicales comprenant trois années d'études et allonge d'une année les études de doctorat en réservant la dernière année de l'enseignement aux cliniques et à un stage hospitalier. L'application du nouveau régime a exigé, d'accord avec la Faculté des Sciences, des remaniements importants au programme. Ils ont été appliqués en 1930-1931 en première année d'abord, en 1931-1932 en deuxième année, en 1932-1933 en troisième année, en 1933-1934 en quatrième année;

à partir de 1936-1937 le cycle complet des études médicales sera régi par la nouvelle loi. Elle réalise des progrès considérables, surtout au point de vue clinique; elle rend obligatoires les éléments des principales spécialités, ce que la Faculté avait déjà fait dès 1921. Mais peut-être la condensation en un temps trop court de l'anatomie, de la physiologie et d'autres disciplines scientifiques, doit-elle faire éprouver quelques craintes au point de vue des bases de l'enseignement médical. Tel est, du moins, le sentiment de certains membres de la Faculté.

La loi du 21 mai 1929 a institué le grade de « licencié en science dentaire ». Il est accessible aux porteurs du diplôme de candidat en sciences naturelles et médicales et comprend deux années d'études spéciales (1). Un Institut dentaire (2) a été établi à l'Hospice de l'Infirmerie pour les travaux pratiques de dentisterie opératoire, de prothèse buccale et d'orthodontie. Il sera transféré à l'avenir dans les locaux de l'Hôpital universitaire.

Afin de permettre aux médecins de postuler des postes nécessitant la connaissance de la langue flamande, la Faculté a organisé à partir de l'année académique 1933-1934 un cours complémentaire facultatif biennal de flamand technique (3).

A partir de cette même année académique la Faculté a établi un enseignement permettant d'obtenir des certificats soit de chimie biologique, soit de bactériologie. Leur obtention comporte trois années d'études théoriques et pratiques et trois épreuves d'examen. Un certificat combiné d'études de biochimie et de bactériolo-

(1) Cet enseignement a été confié à MM. Boisson, Dustin, Renaux, Van der Ghinst et Zunz.

(2) Cet Institut est dirigé par MM. Boisson et Van der Ghinst.

(3) Cet enseignement a été confié à MM. Auguste Ley et René Wybauw.

gie comprend les trois années d'études requises pour l'obtention du certificat de biochimie et une quatrième année d'études consacrée au programme de la troisième année d'études du certificat de bactériologie.

Ces certificats scientifiques ont été institués afin d'assurer une formation appropriée aux personnes qui désirent acquérir les connaissances nécessaires aux travaux des laboratoires d'analyses cliniques, sans postuler les diplômes légaux de médecin ou de pharmacien.

Ainsi qu'on le voit, la Faculté de Médecine a actuellement à faire face à de multiples enseignements, nés des nécessités de la présente organisation médicale et sociale. Le nombre de cours (obligatoires et facultatifs) a passé de 65 en 1909 à 174 en 1934, en faisant abstraction des études de pharmacie. Aussi ne doit-on pas s'étonner de l'accroissement considérable du corps professoral. En tenant compte de l'Ecole de Pharmacie dont les professeurs siègent à la Faculté, celle-ci comprenait, en 1933-1934, 23 professeurs ordinaires, 4 professeurs extraordinaires, 9 chargés de cours, 6 chargés de clinique et 33 agrégés.

La population estudiantine a subi pendant les 25 dernières années de notables fluctuations. Le nombre d'étudiants correspondait à 330 en 1909-1910, à 288 en 1911-1912, à 301 en 1913-1914, à 249 en 1919-1920, à 569 en 1920-1921, à 380 en 1925-1926. A partir de cette date la population estudiantine s'est accrue graduellement, en partie par suite d'un afflux d'étudiants étrangers et est montée à 621 unités en 1933-1934.

Le grand nombre d'étudiants en médecine a obligé la Faculté à prendre les mesures nécessaires pour leur procurer à tous des postes d'externe ou d'interne dans les hôpitaux. Grâce aux démarches de M. le professeur Hustin, des conventions sont intervenues étendant l'ex-

ternat et l'internat à tous les hôpitaux des Commissions d'Assistance de l'agglomération bruxelloise et à l'Hôpital français.

La convention accordant à l'Université le droit de présentation à toutes les places des services cliniques force la Faculté à assumer une tâche considérable, car elle doit étudier les dossiers des nombreux candidats aux fonctions d'aide ou d'adjoint dont les mandats ne sont pas de très longue durée. La Faculté assure, de plus, la surveillance de la répartition des externes et des internes entre les divers services hospitaliers. En outre, certaines Commissions d'Assistance demandent parfois l'avis de la Faculté sur les candidats à des fonctions de chefs de service non universitaire. L'intérêt bien compris de la bonne formation des étudiants qui passent par ces services a engagé la Faculté à prêter son concours le plus généreux à ces demandes et doit même lui faire souhaiter qu'elles deviennent de plus en plus fréquentes et finissent par constituer en quelque sorte une règle de conduite pour les Commissions d'Assistance.

En exécution de l'accord du 17 juin 1921 relatif aux relations littéraires, scientifiques et scolaires entre la France et la Belgique, les étudiants de la Faculté de Médecine ont eu le privilège d'assister à une série de conférences faites par d'illustres maîtres de la science française : en 1921 par M. le professeur Eugène Gley, du Collège de France; en 1924, par M. Paul Bouin, professeur à l'Université de Strasbourg ; en 1928, par M. Albert Tournade, professeur à l'Université d'Alger; en 1930, par M. André Mayer, professeur au Collège de France; en 1933, par M. Justin Jolly, professeur au Collège de France.

D'autre part, divers professeurs de la Faculté ont été

invités à se rendre dans des Universités françaises : M. Brachet en 1923 à l'Université de Lyon, en 1925 à l'Université de Strasbourg, en 1926 à l'Université de Paris, en 1927 à l'Université de Montpellier; M. Dustin en 1928 à l'Université de Nancy, en 1934 à l'Université de Lille; M. Jean Demoor en 1929 à l'Université de Paris; M. Albert Dalcq en 1933 à l'Université de Clermont-Ferrand.

Les échanges universitaires belgo-néerlandais ont permis aux étudiants d'écouter en 1934 les intéressantes conférences de M. le professeur Isidore Snapper, d'Amsterdam.

Sous les auspices de la Fondation Universitaire ont eu lieu une série de conférences; en 1921 par M. Maurice Arthus, professeur de physiologie de l'Université de Lausanne; en 1926, par le professeur Frédérick P. Gay, de l'Université de Columbia; en 1929, par M. Abraham Flexner, directeur du « General Education Board » des Etats-Unis; en 1930, par M. Walter B. Cannon de l'Université Harvard, à Cambridge-lez-Boston; en 1931, par M. Alfred C. Redfield de la même Université.

A l'intervention des Amitiés belgo-italiennes, la Faculté a eu le plaisir d'accueillir, en 1934, M. le professeur Fichera, de Milan.

MM. Bordet et Brachet ont fait une série de conférences en diverses universités américaines respectivement en 1920 et pendant l'hiver 1928-1929. M. Brachet s'est rendu en 1926 à l'Université d'Athènes dans le même but.

L'Institut de Culture belgo-argentine, fondé le 22 mai 1901 dans le but de favoriser les échanges intellectuels entre les deux pays, a fait appel au concours de M. Albert Dustin. Celui-ci a fait, en 1932, 6 conférences à Buenos-Ayres, 1 à Montevideo et 5 à Rio de Janeiro.

M. Edgard Zunz a fait, en 1934, des conférences à l'Université d'Aberdeen.

Ces échanges de professeurs ont un très grand intérêt pour nos étudiants qui sont ainsi mis à même d'apprécier la contribution personnelle apportée aux progrès de la médecine par d'éminents savants. Ils offrent, en outre, l'avantage précieux de mieux faire connaître à l'étranger notre Université et les efforts qu'elle tâche de réaliser afin de contribuer à l'essor de la science.

La Faculté ne se préoccupe pas seulement des étudiants, mais elle tient à cœur de prendre part aux diverses organisations qui se proposent de mettre les praticiens au courant des progrès incessants de l'art de guérir.

Un Comité de professeurs et d'agrégés a institué, depuis 1914, sous le patronage de la Faculté de Médecine des cours de perfectionnement.

Les Journées médicales de Bruxelles, inaugurées en 1921, se sont tenues en ces dernières années dans les locaux de l'Université. Elles ont été présidées depuis 1926 par des professeurs de la Faculté.

La société belge de Biologie et d'autres sociétés médicales tiennent leurs réunions dans les auditoires de la Faculté et y organisent des conférences.

L'activité des différents laboratoires et des diverses cliniques de la Faculté a été considérable de 1909 à 1914. Suspendue pendant la guerre mondiale, elle a peu à peu repris à partir de 1919 pour devenir de plus en plus accusée. Il serait fastidieux d'en donner un tableau complet. Bornons-nous à signaler que de 1909 à 1934 plus de cinquante thèses furent défendues avec succès devant la Faculté pour l'obtention du titre de docteur spécial ou de celui d'agrégé de l'enseignement supérieur;

20 étudiants et 2 étudiantes furent lauréats du concours des bourses de voyage; 22 étudiants et 2 étudiantes furent proclamés premiers aux concours universitaires.

En septembre 1920, le professeur Jules Bordet fut appelé à Stockholm pour y recevoir la Médaille d'or Pasteur, récompense attribuée tous les dix ans au plus célèbre savant contemporain dans le domaine de la bactériologie ou de l'hygiène. Un mois plus tard, le Conseil des professeurs de l'Institut Royal Carolin de Médecine et de Chirurgie de Stockholm décernait le Prix Nobel de Physiologie et de Médecine pour 1919 à Jules Bordet pour ses découvertes concernant l'immunité. Ainsi se trouvait solennellement consacrée la réputation mondiale de l'illustre investigateur.

Les étudiants et les corps savants du pays tinrent à honorer M. Bordet dans une série de manifestations. Le 18 décembre eut lieu en présence de LL. MM. le Roi et la Reine, au Palais d'Egmont, une séance académique universitaire présidée par M. le Bourgmestre Max. Signalons que Jules Bordet est l'unique savant belge auquel ait été jusqu'à présent attribué un prix Nobel et que seuls trois autres de nos compatriotes (Auguste Beernaert, Henri Lafontaine et Maurice Maeterlinck) ont reçu cette haute marque d'estime et d'admiration. La Faculté de Médecine s'honore de compter en son sein Jules Bordet dont les avis si sagaces lui ont été de la plus grande utilité en tant de circonstances.

Pendant les vingt-cinq dernières années, la Faculté a eu à déplorer de nombreux décès tantôt de professeurs honoraires ayant cessé leur enseignement, tantôt aussi d'agrégés ou de membres du corps professoral en pleine activité.

Au moment où s'achève le quatrième quart de siècle d'existence de la Faculté, il convient de souligner le rôle

important pris dans son développement par quelques-uns de ses membres trop tôt disparus.

En tout premier lieu, il importe de bien mettre en relief la puissante action de Paul Heger. Chargé de l'enseignement de la physiologie à 27 ans, il lui imprima un caractère expérimental, malgré la pénurie des installations et des appareils. Professeur d'élite, sachant communiquer son enthousiasme à ses élèves, il parvint bientôt à créer un laboratoire où se formèrent de nombreux disciples dont beaucoup devinrent par la suite ses collègues.

Grâce au concours éclairé d'Ernest Solvay, il put plus tard édifier au Parc Léopold un Institut de Physiologie fort bien conçu pour l'enseignement et la recherche. Devenu président de l'Université, il contribua personnellement à la rénovation de la Faculté de Médecine et de l'Université tout entière.

Albert Brachet, Antoine Depage et Auguste Slosse ont assuré dans une large mesure l'amélioration des cliniques et des laboratoires. Leurs leçons ont jeté un vif éclat sur la Faculté. L'habileté chirurgicale de Depage, la rigueur scientifique des investigations de Brachet et de Slosse doivent être citées en modèle aux jeunes générations médicales.

Le dévouement que tous ont apporté à leurs fonctions leur a valu la gratitude de leurs élèves et le souvenir ému de leurs collègues.

Du corps professoral de 1909, trois membres seulement ⁽¹⁾ sont encore en activité en 1934, trois autres ⁽²⁾ ont atteint l'âge de la retraite et sont devenus profes-

(¹) MM. Jean Demoor, Jules Bordet et Léon Herlant.

(²) MM. Léon Stiénon, Emile Spehl et Emile Gallemaerts.

seurs honoraires. Dix autres personnes ⁽¹⁾ ayant été appelées depuis 1909 à participer à l'enseignement de la Faculté ont cessé leur activité et ont été nommées professeurs honoraires. La Faculté est profondément reconnaissante à toutes ces personnalités pour les services qu'elles lui ont rendus.

Lors de l'inauguration du mémorial Albert Brachet le 11 janvier 1932, M. Albert Dustin a dit : « Ce n'est
« pas par des larmes ou d'inutiles regrets qu'il faut
« honorer la mémoire d'hommes comme Brachet, mais
« en maintenant bourdonnante la ruche qu'ils ont
« fondée, et dans laquelle ils ont peiné sans trêve ».

Emettons l'espoir qu'il en sera toujours ainsi et que les jeunes générations apporteront d'importantes contributions théoriques et pratiques aux progrès des diverses branches des sciences médicales. La Faculté s'efforcera de les y aider en améliorant sans cesse ses méthodes d'enseignement et en mettant à leur disposition des laboratoires de plus en plus perfectionnés et des cliniques de mieux en mieux outillées.

Edgard ZUNZ.

(1) MM. Léon Hauchamps, Adrien Bayet, Jean Verhoogen, Martin Herman, Paul Vandervelde, Henri Coppez, Jean De Meyer, Adolphe Maffei, Edmond Jauquet, Jean De Smeth.

V ECOLE DE PHARMACIE.

DE 1909 à 1924 l'Ecole de Pharmacie resta installée dans les locaux de la rue des Finances qui lui avaient été spécialement affectés depuis 1884.

Son corps professoral était à ce moment composé de M. Achille Herlant, chargé de l'enseignement de la Pharmacognosie, de la Pharmacie pratique et des Exercices de microscopie; de M. Van Engelen pour la Chimie analytique et toxicologique; de M. Léon Herlant pour la Chimie pharmaceutique inorganique, l'Etude et l'analyse des denrées alimentaires, de M. Wuyts pour la Chimie pharmaceutique organique.

En 1911, M. Wattiez fut nommé assistant aux cours de Pharmacognosie, Pharmacie pratique et Microscopie.

En 1920, atteint par la limite d'âge, M. Achille Herlant se retira après 48 années de professorat. Peu après, en 1921, suivit le décès de M. Van Engelen. Ces événements amenèrent des changements d'attribution dans le personnel enseignant.

Les cours de Chimie analytique et toxicologique furent confiés à M. Léon Herlant, qui conservait ses autres attributions.

M. Wattiez fut chargé du cours de Pharmacognosie et des Exercices pratiques de microscopie. Nommé professeur ordinaire en 1923, il devint, en outre, titulaire de l'enseignement de la Pharmacie galénique et magistrale ainsi que du cours de Législation et de Déontologie pharmaceutiques.

M. Wuyts ajoutait à son cours des Compléments de chimie analytique organique.

En 1924, l'Ecole de Pharmacie fut transférée avec les Facultés des Sciences et des Sciences Appliquées dans les nouveaux bâtiments du Solbosch. Des installations, plus spacieuses et mieux comprises, lui permirent de donner beaucoup plus de développement à son enseignement pratique et de mieux préparer les élèves aux connaissances de plus en plus étendues que l'on exigeait des pharmaciens. On put dès ce moment réaliser complètement le programme que, d'ailleurs, la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur de 1929 rendit par la suite obligatoire.

Les études de pharmacie furent portées à cinq années au lieu des quatre prévues par la loi de 1890, et des cours nouveaux furent imposés aux étudiants en pharmacie : Chimie médicale, Eléments de bactériologie et d'hygiène en rapport avec les études pharmaceutiques.

Mentionnons que, dès 1923, la Faculté avait reconnu la nécessité de compléter les connaissances des pharmaciens en ces domaines et avait confié cet enseignement nouveau à M. Léon Herlant et au Dr. E. Renaux, de l'Institut Pasteur du Brabant.

En 1926, M. Louis Maricq, agrégé à l'Université, fut appelé au poste d'assistant aux cours de Chimie analytique, toxicologique et pharmaceutique. Promu chef de travaux en 1930, il fut chargé en 1933 du cours de Chimie pharmaceutique inorganique, abandonné par M. Léon Herlant.

En 1930, l'Ecole de Pharmacie a créé, conformément à l'arrêté royal régissant cette épreuve dans les Universités de l'Etat, le grade scientifique de Docteur en Sciences pharmaceutiques.

Jusqu'en ces dernières années, le stage légal officinal

d'une année que la loi impose en 5^me année de pharmacie s'était toujours fait en dehors des laboratoires universitaires.

Une heureuse convention, conclue entre l'Université et la Commission d'Assistance Publique en 1930, est venue mettre à la disposition de l'Ecole de Pharmacie, à l'Hôpital Brugmann, un service pharmaceutique universitaire placé sous la direction du professeur de pharmacie pratique, M. Wattiez, assisté de deux pharmaciens de l'hôpital.

Des installations modernes et un outillage semi-industriel permettent non seulement de donner aux étudiants de 5^me année un enseignement vraiment pratique de la pharmacie magistrale et galénique, mais encore d'organiser à leur intention une partie du stage officinal légal, qu'ils sont tenus de faire obligatoirement dans ce service.

Le nombre d'étudiants inscrits en 3^me et 4^me année, resté jusqu'en 1926 à peu près ce qu'il était avant 1914, soit une trentaine d'élèves, augmenta régulièrement par la suite. Pendant l'année 1933-1934, le chiffre atteignit 37 étudiants en 3^me année, 30 en 4^me année et 24 en 5^me année.

En y ajoutant 4 pharmaciens inscrits en doctorat, la population totale de l'Ecole de Pharmacie était donc de 95 étudiants.

Le nombre de cours a passé de 14 en 1909 à 21 en 1934.

Léon HERLANT.

VI

ECOLE POLYTECHNIQUE.

FACULTE DES SCIENCES APPLIQUEES.

DANS la notice historique publiée en 1884 à l'occasion du cinquantenaire de l'Université, Léon Vanderkindere a rappelé les raisons qui à diverses reprises firent hésiter le Conseil d'Administration à créer une Ecole d'ingénieurs. En 1873 cependant, la prospérité de l'Université s'affirmant chaque jour davantage, le recteur Nicolas Schmit, qui enseignait l'analyse et la mécanique à la Faculté des Sciences, s'attacha résolument à la réalisation d'une Ecole Polytechnique, et réussit à faire partager ses idées par le Conseil.

A la reprise des cours, le 13 octobre 1873, après le recteur Thiry qui parla des progrès de l'enseignement universitaire, Schmit devenu prorecteur fit un exposé lumineux du programme de l'Ecole Polytechnique dont il avait provoqué la création et dont les cours, pour les quatre années, commencèrent le lendemain. Il motivait l'inspiration de son programme véritablement « polytechnique » c'est-à-dire éloignant le plus possible la spécialisation des études.

Sept professeurs de la Faculté des Sciences, un professeur de la Faculté de Droit et sept professeurs nouveaux formèrent le corps professoral.

L'Ecole conférait cinq diplômes correspondant aux

cinq sections: Génie civil, Exploitation des mines, Mécanique, Métallurgie et Chimie.

Ce régime a donné d'excellents résultats; cependant, la nouvelle Ecole demeura pendant près de vingt ans dans un état d'infériorité évident vis-à-vis des Ecoles spéciales annexées aux Universités de l'Etat; les ingénieurs qu'elle formait n'étaient pas qualifiés pour entrer dans les grands corps techniques du Gouvernement.

La situation se modifia en 1890, après la promulgation de la loi sur la collation des grades académiques. A côté de ses anciens diplômes, obtenus en quatre ans, l'Ecole délivra après cinq années d'études, des diplômes légaux d'Ingénieur des Constructions civiles et d'Ingénieur civil des Mines ne différant plus en rien des diplômes correspondants des Universités de Gand et de Liège.

L'Ecole Polytechnique prenait rang légal de Faculté. Le 29 juillet 1890 il fut décidé d'ajouter à son titre principal d'Ecole Polytechnique la spécification de Faculté des Sciences Appliquées.

Nos ingénieurs purent dès lors prendre part, avec ceux sortis des autres Universités, aux concours pour le recrutement des ingénieurs des grands services publics; leurs succès furent nombreux; on les trouve aujourd'hui remplissant des fonctions importantes dans les services des Chemins de Fer, Télégraphes, Marine, Mines, Ponts et Chaussées, Aéronautique.

Le plus grand nombre de nos ingénieurs se consacrent cependant aux entreprises privées; les travaux qu'ils ont publiés, et leurs réalisations dans tous les domaines, les font hautement apprécier; leur rôle dans l'organisation des chemins de fer et tramways à l'étranger, fut particulièrement remarquable.

Tandis que le prestige des ingénieurs sortis de l'Ecole

Polytechnique s'affirmait de plus en plus nettement, les professeurs qui avaient assuré les premiers succès étaient un à un atteints par l'âge; le corps professoral en se renouvelant trouva des hommes comme Lucien Anspach, James Van Drunen, Emile Tassel, Paul Habets, Victor Horta, Emile Pierard, qui ne le cédaient à leurs prédécesseurs ni par la valeur scientifique ni par le dévouement absolu à l'Université.

Les grandes écoles d'ingénieurs de l'étranger avaient, vers 1890, complété leurs enseignements théoriques par des travaux pratiques et organisé des laboratoires de mécanique, d'étude des matériaux, d'électricité, etc. C'étaient de merveilleux outils, mais ils exigeaient des ressources auxquels les dirigeants de l'Université Libre ne pouvaient guère songer.

Il faut rappeler cependant que grâce aux efforts persévérants de Lucien Anspach, un laboratoire de mécanique et de résistance de matériaux, qui semblerait aujourd'hui bien modeste, put être organisé à Anderlecht, dès 1899.

La chaire d'électricité industrielle, créée à côté du cours théorique illustré par Ernest Rousseau, fut confiée en 1903 à un électricien éminent, Emile Pierard, qui réussit à former le noyau d'une petite collection d'appareils et de machines électriques.

Rien n'existait à cette époque pour familiariser les élèves ingénieurs avec la manipulation des machines électriques. L'enseignement pratique ne pouvait résulter que du dévouement et de l'ingéniosité des professeurs et de leurs très rares collaborateurs.

Un de ceux-ci, Gustave Vander Wielen, Préparateur du professeur Rousseau, organisa spontanément une série de manipulation sur les mesures électriques et la photométrie. Il est juste de rappeler l'effort désintéressé

de ce collaborateur modeste et dévoué à qui des générations d'ingénieurs conservent un souvenir ému et reconnaissant.

Ces travaux furent organisés systématiquement, quelques années plus tard, par M. Jochmans, professeur d'Electrotechnique, alors assistant d'Emile Pierard.

A côté des grades légaux d'Ingénieur des Constructions civiles et d'Ingénieur civil des Mines, la Faculté n'avait cessé de délivrer les cinq grades scientifiques du début; elle les supprima en 1909 et créa un grade non légal unique d'Ingénieur civil.

Le programme de ce grade s'inspirait de l'idée qu'il convient d'insister sur les enseignements fondamentaux et de consacrer moins de temps, sinon de renoncer entièrement, aux cours descriptifs. Cette idée féconde fut défendue par M. De Keyser au Congrès de l'Enseignement technique supérieur, en 1910.

Tous ceux qui s'intéressaient à la formation des ingénieurs constataient que la multiplicité des enseignements spéciaux, technologiques et descriptifs, avait amené peu à peu une surcharge inadmissible des études, c'est pour cette raison que la Faculté, approuvée par le Conseil d'Administration, limita le programme d'études du nouveau grade d'Ingénieur civil aux enseignements de base : mathématiques, physique, chimie, mécanique, électricité.

Ces études, s'étendant sur quatre années, ont été suivies avec succès par de nombreux étudiants jusqu'en 1920. La durée plus courte de ces études, qui formaient une préparation très solide, permettait de consacrer une cinquième année à une spécialisation que plusieurs allèrent chercher dans des écoles étrangères.

On se rendait bien compte, en suivant ce qui se faisait à l'étranger, qu'une Ecole Polytechnique moderne avait

un besoin de plus en plus pressant de laboratoires et d'installations coûteuses, comme celles de Zurich, de Charlottenburg et de plusieurs Universités des Etats-Unis. Mais les ressources manquaient à ce point qu'il fallut remettre la réforme complète de l'enseignement à des temps meilleurs.

La Faculté continua à délivrer, avec un succès croissant, les deux diplômes légaux et le diplôme scientifique d'Ingénieur civil, lorsque la guerre interrompit son activité.



Pendant les quatre années tragiques, 216 élèves et anciens élèves de l'Ecole Polytechnique ont servi dans les armées alliées, 99 étaient officiers à la fin de la campagne, 23 sont tombés en défendant leur pays.



Au lendemain de la tourmente, l'Ecole reprit son activité dans une atmosphère nouvelle. L'activité fébrile de la reconstruction, comme la guerre elle-même avait attiré l'attention sur l'importance énorme de la technique et sur le rôle des ingénieurs. Il devenait de jour en jour plus évident qu'une école polytechnique, pour rester digne de sa réputation, devait se moderniser.

Ces idées avaient préoccupé de bons esprits, que l'occupation allemande avait condamnés à une oisiveté relative. Déjà en 1915 Emile Tassel, qui a joué un rôle prépondérant dans la réforme de l'enseignement des Sciences appliquées, fit avec deux professeurs de l'Ecole Polytechnique (1) une première étude des améliorations qu'il serait possible d'apporter à la préparation des jeunes ingénieurs.

(1) H. Vanderrydt et E. Bogaert.

Ce premier travail l'avait amené à l'idée d'étudier, d'un point de vue tout à fait général, les besoins de l'enseignement technique supérieur dans notre pays. Bientôt sous son impulsion, un véritable groupe d'études se réunit périodiquement.

C'est chez M. Max Hallet, avenue Louise, que se tint la première réunion à laquelle assistaient MM. Behaegel, Tassel, Vanderrydt, François et trois personnalités attachées à l'Ecole des Mines de Mons, MM. Pastur, Masson, et Halleux. Cette Commission s'élargit bientôt, faisant appel à des personnalités industrielles et techniques de premier plan. Sous la présidence de M. Roch Boulvin (¹), elle arriva à des conclusions extrêmement intéressantes. Il fut reconnu d'abord que pour répondre aux besoins de l'industrie et des services publics il fallait envisager la préparation de trois catégories d'ingénieurs : les ingénieurs des constructions civiles, les ingénieurs des industries minières et métallurgiques et les ingénieurs mécaniciens-électriciens, les ingénieurs de chacune de ces trois espèces pouvant d'ailleurs donner à leurs études diverses orientations.

Poussant plus loin son travail, la Commission établit des plans d'études détaillés pour les différentes spécialités, elle faisait aux exercices pratiques et aux travaux de laboratoires une place qu'on ne leur avait jamais

(¹) Cette commission comprenait :

Dans la section *mécanique-électricité* : MM. R. Boulvin, E. Duquesne, M. Francoisse et R. Vincotte ;

Dans la section *d'exploitation des mines* : MM. N. Paquet et J. Bolle ;

Dans la section de *métallurgie* : MM. C. Hocq et S. Perin ;

Dans la section du *génie civil* : MM. D. Bouckaert, M. Castiau et L. Goffin ;

Dans la section de *chimie industrielle* : MM. E. Camerman, O. Dony, et E. Hannon.

Participaient également à ces travaux : MM. E. Tassel, membre du Conseil d'Administration de l'Université de Bruxelles, A. Halleux, professeur à l'Ecole des Mines du Hainaut, E. François et H. Vanderrydt, professeurs à l'Université de Bruxelles.

accordée — deux heures de travaux pour une heure d'enseignement oral — et sacrifiait des enseignements descriptifs désuets au profit de matières scientifiques fondamentales.

La dernière réunion eut lieu quelques semaines après l'armistice, en décembre 1918 : l'étude des programmes était complètement terminée. L'Ecole des Mines de Mons s'efforça aussitôt de réaliser la réforme. L'Ecole Polytechnique de Bruxelles, malgré les meilleures intentions, s'en trouvait fort empêchée. Les locaux de l'Université n'étaient aucunement appropriés, l'outillage des laboratoires techniques était pratiquement inexistant, quant aux ressources elles avaient encore été réduites par la guerre.

Or il fallait des locaux, un équipement, un budget.

La situation paraissait sans issue lorsque se produisirent trois évènements qui font songer à ce que disait le professeur Gluge il y a 75 ans, que l'existence de l'Université Libre était un miracle permanent.

Tout d'abord, la Ville de Bruxelles, qui veille avec sollicitude sur l'Université, permit d'édifier au Solbosch les locaux bien appropriés aux besoins d'un établissement universitaire d'enseignement technique (1).

Il fallait équiper les laboratoires. Tassel, en indiquant la voie à suivre pour moderniser l'enseignement, avait donné une nouvelle âme à l'Ecole Polytechnique. Il communiqua sa conviction aux membres de la famille Solvay; pas seulement à Ernest Solvay dont le nom est lié à tant de créations universitaires, mais à ses fils et à son neveu, Louis Solvay, ingénieur sorti de l'Ecole Polytechnique, lesquels, continuant une noble tradition, permirent d'équiper de façon remarquable nos labora-

(1) Voir plus haut, notice générale de MM. Leclère et Van Kalken.

toires de physique, de chimie, d'étude des matériaux, de mécanique et d'hydraulique et d'électricité (1).

Enfin, fait sans précédent, un comité d'action créé à l'initiative de MM. Jean Jadot et Emile Francqui, se mit en devoir de recueillir des fonds pour assurer la réorganisation des facultés techniques de l'Université Catholique de Louvain et de l'Université Libre de Bruxelles (2). Des hommes, groupés comme ils l'avaient été pendant la guerre, convaincus de la nécessité de développer l'union entre la Science et l'Industrie, mirent la cause du progrès au-dessus des rivalités et des conflits d'école. Douze millions furent recueillis en quelques semaines.

L'existence quotidienne de l'Ecole était assurée. La Faculté put se mettre à la tâche, et, s'inspirant des travaux de la commission de 1918, proposa au Conseil d'Administration une série de mesures dont l'ensemble constituait une véritable refonte de l'enseignement de l'Ecole Polytechnique.

Les programmes nouveaux furent appliqués progressivement; pour la première année d'études, dès octobre 1922; en 1927 la réforme était appliquée aux cinq années d'études.

Les grandes lignes de cette réforme ont été indiquées par le recteur Ch. De Keyser dans le discours prononcé à la réouverture des cours le 18 octobre 1920; nous nous bornerons à en signaler quelques traits essentiels.

(1) La gestion des fonds constituant cette libéralité fut confiée à MM. Hanon, Lefebure et Warnant.

(2) Le Comité « Bruxelles-Louvain » était composé de MM. Charles De Keyser, recteur de l'Université de Bruxelles; Mgr. Ladeuze, recteur magnifique de l'Université de Louvain; Félicien Cattier, administrateur-délégué de la Banque d'Outremer; Maurice Despret, président de la Banque de Bruxelles; le général baron Empain; Emile Francqui, ministre d'Etat, président de la Fondation Universitaire; Jean Jadot, gouverneur de la Société Générale de Belgique; Michel Levie, ministre d'Etat; Armand Solvay, gérant de la Société Solvay et Cie.

L'examen d'admission, prévu par la loi pour ceux qui entreprennent des études légales a été renforcé en ce sens qu'à côté des épreuves sur le français, une langue vivante, les diverses branches de mathématiques, l'histoire, la géographie et le dessin, on institua des épreuves sur les éléments de la physique, de la chimie et des sciences naturelles. L'épreuve est organisée de manière à permettre d'apprécier le degré de maturité et de culture générale des candidats.

Le nombre de jeunes gens qui subissent avec succès l'épreuve d'admission est moindre que sous l'ancien régime, mais les échecs en cours d'étude sont notablement réduits. Le nouveau régime a comme avantages d'éviter la surpopulation dans les premières années et de désencombrer les laboratoires de jeunes gens qui n'achèveront pas leurs études, tout en formant un plus grand nombre d'ingénieurs.

Quant aux programmes, le détail des modifications qu'ils ont subi serait sans intérêt; elles ont toutes pour objet de faire agir l'enseignement en profondeur plutôt qu'en surface, en sacrifiant les parties descriptives, que l'étudiant peut apprendre facilement par lui-même, au profit des enseignements de base exigeant un effort qu'il ferait plus difficilement après sa sortie de l'école.

La durée des cours oraux a été réduite pour faire une place plus large aux exercices d'application et aux travaux pratiques. Le temps consacré aux études scientifiques et techniques est d'environ 900 heures par année, en comptant en moyenne deux heures de travail pratique pour une heure de cours oral.

Une critique que l'on adresse souvent aux écoles polytechniques est que, par des horaires surchargés, elles opèrent un espèce de dressage qui nuit à l'épanouissement de la personnalité et empêchent les étudiants

de s'intéresser à autre chose qu'à la matière étroite de leurs cours. Notre Ecole a cherché à éviter cet écueil en organisant ses horaires de façon à laisser chaque semaine une journée libre.

Adoptant une suggestion de la commission de 1918, la Faculté a organisé des cours à option; ce sont des cours consacrés à une matière scientifique ou technique spéciale et des cours de culture générale empruntés pour la plupart à d'autres Facultés.

Les élèves-ingénieurs doivent suivre chaque année un de ces cours à option.

C'est dans le cadre de ces enseignements qu'est organisé, depuis 1928, un cycle de cours coloniaux qui permet aux futurs ingénieurs s'intéressant à la Colonie, d'acquérir des notions précieuses de législation, d'ethnographie, d'hygiène et de certaines techniques spéciales aux colonies, chemins de fer, géologie du Congo, exploitation de chutes d'eau, etc...

Parallèlement aux cours à option, la Faculté a organisé depuis l'année 1933 des cours facultatifs d'Entretiens en langue flamande sur les principes généraux des sciences et sur la technique. Ces entretiens permettent aux élèves-ingénieurs d'entretenir leur connaissance de la langue flamande et de se familiariser avec la terminologie technique flamande.

A côté des enseignements conduisant aux diplômes d'Ingénieur civil des Mines et d'Ingénieur des Constructions civiles, fut créé de toutes pièces un enseignement spécial formant, en cinq ans, des Ingénieurs mécaniciens-électriciens.

L'Université a fait porter tous ses efforts sur l'organisation parfaite de cet enseignement, entièrement nouveau en Belgique; c'est aux élèves de cette

section que furent destinés, en ordre principal, les nouveaux laboratoires.

La formation d'un ingénieur mécanicien-électricien, est dominée par l'étude de la mécanique et de l'électricité qui couvrent un champ d'applications très étendu. Pour éviter aux futurs ingénieurs de se perdre dans la multiplicité des détails il leur est donné la faculté d'orienter leurs études vers la construction électromécanique, les industries de transport ou les industries chimiques et électrochimiques. Les programmes d'études correspondant à ces trois sous-sections sont identiques pour les enseignements fondamentaux, les différences ne se marquent, surtout en dernière année, que par des cours qui sont plutôt des séries de conférences, par les travaux d'application et les projets.

Le succès de la nouvelle section des ingénieurs mécaniciens-électriciens a été considérable. La majorité des étudiants se porta vers ce nouveau grade, bien qu'il ne fût pas reconnu par la Loi. L'accueil que reçurent dans l'industrie les jeunes ingénieurs, porteurs du nouveau diplôme, apporta la preuve que leur formation répondait à un réel besoin.

La loi du 21 mai 1929 sur la collation des grades académiques, qui apporta des transformations importantes à l'organisation de l'enseignement universitaire, modifia profondément le régime des études d'ingénieurs.

La nouvelle loi consacre neuf grades légaux d'Ingénieurs civils correspondant aux spécialités suivantes : Mines, Métallurgie, Chimie, Architecture, Constructions civiles, Constructions navales, Mécanique, Electricité et Industries textiles.

Une disposition de la loi permet de délivrer simultanément les deux grades d'Ingénieur civil mécanicien et

électricien; c'est la consécration légale du nouveau grade créé à l'Ecole Polytechnique.

Il est banal de dire que la technique évolue avec une rapidité déconcertante. A peine un enseignement paraît-il bien établi et quelque peu stabilisé, que les applications, qui suivent de près les découvertes de la science pure, obligent le technicien à s'intéresser à de nouvelles disciplines. C'est ainsi que pour répondre à des besoins nouveaux, l'Ecole Polytechnique, en ces dernières années, fut conduite à une série de créations nouvelles.

En 1919, la Faculté fut autorisée par le Conseil d'Administration à organiser un ensemble de cours portant sur la mécanique et la construction de l'avion et sur les moteurs d'aviation, des travaux d'application y afférents et des conférences sur des sujets connexes. Cet enseignement spécial, accessible aux ingénieurs diplômés et aux officiers issus de l'Ecole d'Application, conduisait à un certificat spécial qui depuis l'année 1930-1931, est devenu un diplôme complémentaire d'Ingénieur en Constructions aéronautiques.

L'Université de Bruxelles fut la première en Belgique à organiser ce nouvel enseignement qui lui valut un succès considérable, ses anciens élèves ont fourni à l'aéronautique civile et à l'aviation militaire des ingénieurs hautement appréciés.

En 1930 fut organisé un cycle de cours et de travaux d'application pour les Ingénieurs des Mines qui conduit à un diplôme complémentaire d'Ingénieur géologue.

La technique des courants à haute fréquence, qui tend à jouer un rôle de plus en plus important dans divers domaines de l'art de l'ingénieur, amena l'Université à y consacrer un enseignement spécial. Comme il s'agit ici d'une formation complémentaire à donner à des

jeunes gens possédant une forte préparation en électricité, la section de radio et télécommunications se présente comme une quatrième orientation particulière des études d'ingénieur civil mécanicien-électricien.

Il fut créé un ensemble de cours nouveaux : Compléments de physique mathématique, Acoustique technique et électroacoustique, Technique téléphonique, à côté d'un cours général de Radioélectricité et des cours et conférences sur les applications de l'électronique, les problèmes de technique radioélectrique et l'organisation générale de radiocommunications.

Les premiers ingénieurs ayant reçu ces enseignements spéciaux ont été diplômés en juillet 1932; ils ont effectué au cours de leurs dernières années un cycle d'expériences destinées à examiner sous un aspect très moderne les applications de la radioélectricité et de l'électroacoustique. Dans ce domaine encore, l'Ecole Polytechnique a fait œuvre de pionnier.

Il convient de signaler enfin que depuis 1921 un cycle combiné de stages industriels et d'apprentissages mécaniques a été organisé méthodiquement; il permet aux étudiants de l'Ecole Polytechnique, de passer près de trois mois dans les usines et entreprises diverses et de se rendre compte par des exercices convenablement gradués, des problèmes posés par le travail au banc de l'ajusteur, à la forge et aux machines-outils. Cette double organisation est due à l'initiative de Charles Foettinger, qui fut professeur de Dessin industriel.



Ce tableau sommaire montre comment, pendant les dernières années du premier siècle d'existence de l'Université Libre, son Ecole Polytechnique a pris, parmi les établissements de haut enseignement techni-

que, une place de premier plan. L'excellent esprit de ses élèves se manifeste par le goût de la recherche qui s'est développé chez eux; on pourrait en trouver une preuve dans la vitalité de la Revue de l'Ecole Polytechnique, publiée par les élèves-ingénieurs avec une régularité remarquable depuis onze ans.

Cela ne suffit pas. L'esprit de recherche doit être le corollaire de l'enseignement technique universitaire et celui-ci cesserait de progresser s'il n'était fécondé par des contacts fréquents entre l'Université et l'Industrie.

Il ne peut évidemment pas être question, pour les laboratoires universitaires, de consacrer une partie de leur activité à des opérations courantes de contrôle industriel, mais il est de nombreux cas où l'industriel désireux de résoudre un problème ne peut le faire sans le concours de savants ou d'expérimentateurs compétents, ou simplement faute d'instruments. Lorsque des cas de ce genre sont jugés intéressants par le bureau de la Faculté, c'est-à-dire s'ils présentent un caractère de nouveauté ou un intérêt scientifique, des industriels peuvent être autorisés à faire des expériences dans des laboratoires de l'Ecole sous la surveillance et éventuellement avec le concours des professeurs et des assistants. De nombreux problèmes relatifs à la connaissance des matériaux, à l'électrotechnique, à l'hydraulique fluviale, à l'électrochimie, ont été résolus dans nos laboratoires auxquels ils ont apporté un élément d'activité précieux.

Certains organismes, qui font des recherches continues, ont été autorisés par de véritables contrats avec l'Université, à faire pendant un temps prolongé des essais dans les locaux universitaires, où ils trouvent un outillage intéressant. Des résultats techniques importants pour l'industrie nationale ont été obtenus ainsi

par la collaboration de nos laboratoires avec la Soudure Electrique Autogène, l'Union Chimique, le Comité Central Electrotechnique, l'Union des Fabricants de Ciment Portland artificiel, le Comité pour l'Etude du Comportement des Métaux à Haute Température... pour ne citer que les plus importants.

L'Ecole Polytechnique modernisée est devenue un important centre technique. Ceux qui, en 1918, avaient suggéré tous ces progrès, et le nom d'Emile Tassel doit être une fois de plus évoqué, estimaient qu'il restait encore une étape à franchir.

Des études d'ingénieurs faites selon une méthode rompant avec la tradition des enseignements presque exclusivement oraux, devaient avoir une influence sur le développement du caractère et sur la mentalité des étudiants. Ceux-ci travaillant davantage par eux-mêmes pouvaient mieux diriger leur activité dans la voie la plus conforme à leurs aptitudes. Il était souhaitable qu'un établissement d'enseignement technique supérieur pût offrir la possibilité de compléter leurs études à ceux qui en ont les aptitudes et le goût.

Il s'agissait donc de fournir à des jeunes gens bien doués l'occasion de prolonger leurs études en étant rémunéré modestement, comme des ingénieurs débutants.

Cette noble préoccupation fut partagée par un grand ami de l'Université, M. Tournay-Solvay, qui, pour la réaliser, mit à la disposition de notre institution un capital important. Ennobliant son geste généreux, ce mécène, manifestant une fois de plus une délicatesse de sentiments bien connue, voulut que cette Fondation rappelât le nom de Tassel en hommage à la mémoire de celui à qui l'Ecole Polytechnique doit tant d'heureuses initiatives.

Cette « Fondation Tassel » permet à de jeunes ingénieurs, bien doués, avant d'entrer dans l'industrie, de faire dans les laboratoires de l'Ecole, sous la direction des professeurs, des travaux sur des problèmes fixés par eux ou sur des questions posées par des industriels. La Fondation facilite à ces étudiants des voyages à l'étranger et intervient dans les dépenses de laboratoires occasionnées par leurs travaux de recherches.

Cette Fondation, gérée par un Comité présidé par M. Max Hallet, membre du Conseil d'Administration, et dont M. l'ingénieur Bouckaert est le secrétaire, intervint pour la première fois pendant l'année académique 1926-1927; elle subventionne en moyenne dix jeunes ingénieurs chaque année.

Edouard BOGAERT.

VII
ECOLE DES SCIENCES
POLITIQUES ET SOCIALES.

DES modifications profondes ont été apportées, durant les vingt-cinq dernières années, à l'organisation et au programme des études de l'Ecole des Sciences politiques et sociales. Elles se sont traduites par une augmentation considérable du nombre des matières enseignées. En 1908-1909, 24 cours attribués à 17 professeurs figuraient au programme des différentes sections de l'Ecole. Le programme actuel (année académique 1933-34) comprend 76 cours, confiés à 41 professeurs. Certains des cours qui sont venus s'ajouter au programme de l'Ecole ont été empruntés aux Facultés, mais la plupart ont été créés en vue de répondre aux besoins propres de l'enseignement des sciences politiques et sociales.

Le développement remarquable que résumant les quelques chiffres qui précèdent a été réalisé en plusieurs étapes.



En 1909, six mois après la reprise du Congo par la Belgique, le Conseil d'Administration, conscient des devoirs imposés à notre pays par l'acquisition d'un vaste Empire Colonial, décidait d'organiser à l'Université un enseignement colonial, et de rattacher celui-ci à l'Ecole des Sciences politiques et sociales. Une section nouvelle : la section des Sciences coloniales fut constituée à cet effet au sein de l'Ecole. Le programme de cette section

comprenait 11 cours, dont 5 (Principes de Colonisation; Economie Politique; Droit des gens; Théorie du Commerce international; Commerce international de la Belgique) étaient empruntés aux autres sections de l'Ecole, à la Faculté de Droit et à l'Ecole de Commerce. Six cours nouveaux furent créés : Politique coloniale comparée; Histoire de la Colonisation; Géographie et Anthropogéographie du Congo Belge; Droit du Congo Belge; Administration du Congo Belge; Institutions et coutumes primitives. Ce dernier cours fut également inscrit au programme de la section des Sciences sociales.

*
**

L'organisation donnée à l'Ecole par le règlement du 13 juillet 1897, tout en réalisant un progrès notable sur l'état de choses antérieur (1) présentait cependant de sérieuses déficiences. Celles-ci dérivèrent en grande partie du fait que l'enseignement des sciences politiques et sociales, destiné dans le principe aux jeunes gens ayant obtenu dans une des Facultés leur diplôme de docteur ou d'ingénieur et désirant poursuivre des études de haute culture, avait été rendu accessible également à des élèves n'ayant pas de véritable formation universitaire. Il suffisait en effet, pour être admis à s'inscrire comme élève de l'Ecole, d'avoir subi une épreuve préalable portant sur cinq branches, choisies par le récipiendaire parmi une liste de matières figurant au programme des diverses candidatures de l'enseignement universitaire belge. En fait, la majorité des élèves appartenaient à la seconde catégorie, notamment la plupart des étrangers, qui formaient environ la moitié de la population de l'Ecole. Ces élèves, manquant d'une solide base d'études préalables, ne se montraient pas

(1) Voir Goblet d'Alviella, *op. cit.*, p. 132.

toujours aptes à suivre avec fruit un enseignement conçu pour des étudiants ayant reçu une forte préparation générale.

D'autre part, le programme de certaines sections laissait à désirer au point de vue de la coordination des matières. Ce défaut se trouvait aggravé par suite de la liberté laissée aux étudiants de répartir à leur gré les matières de chaque section en une, deux ou trois épreuves, faculté dont ils faisaient fréquemment un usage peu rationnel.

En 1912, le corps professoral confiait à une commission, composée de MM. Ansiaux, Rolin et Waxweiler le soin d'étudier la réorganisation de l'Ecole. La commission élaborait un avant-projet de réformes tendant à la constitution d'une véritable faculté des sciences sociales, avec un enseignement complet de 4 années, comprenant les 2 étapes de la candidature et du doctorat. Le doctorat devait comporter, essentiellement, des travaux de séminaire ayant pour objet l'étude approfondie d'un ordre déterminé de phénomènes sociaux. L'Ecole ne put terminer l'examen de ce projet, qui lui avait été soumis quelques mois avant la guerre. Cependant le Conseil d'Administration de l'Université, tenant compte du développement que la réorganisation projetée allait donner à l'Ecole et donnant suite à un vœu exprimé en 1911 par le corps professoral, décidait, dans sa séance du 18 juillet 1914, de conférer à l'Ecole une constitution statutaire analogue à celle des Facultés. L'Ecole devait donc avoir dorénavant un délégué au sein du Conseil Académique et être également représentée au Conseil d'Administration par un délégué désigné en commun avec l'Ecole de Commerce. Ces dispositions ne furent mises en application qu'en 1918.

En 1916, après le décès d'Emile Waxweiler, tué

accidentellement à Londres, une nouvelle commission, ayant comme membres MM. Leclère, recteur, Ansiaux, Errera, Rolin et Wodon, reçut la mission de reprendre l'étude de la réforme. La commission estima qu'au rétablissement de la paix, les circonstances seraient peu favorables à la réalisation d'un plan aussi vaste que celui qui avait été conçu à l'origine. Elle soumit au Conseil d'Administration un projet plus modeste qui, respectant les lignes essentielles de l'organisation existante, complétait le programme de l'enseignement tout en lui donnant plus de cohésion, et réglementait d'une manière plus stricte les épreuves de passage et d'admission. Les réformes préconisées par la Commission furent adoptées, presque sans modifications, par le Conseil et consacrées par le règlement du 30 juin 1917.

Le nouveau règlement subordonnait l'entrée à l'Ecole à un examen comprenant une épreuve écrite portant sur diverses matières de l'enseignement moyen, et une épreuve orale portant sur quatre cours de l'enseignement universitaire, différents suivant la section choisie par le récipiendaire.

Les cours de chaque section furent répartis suivant un ordre obligatoire, en deux années d'études, comportant chacune une épreuve d'examen. Toutefois, pour donner au programme toute la souplesse désirable, on s'efforça de grouper les matières de l'enseignement de manière à former plusieurs ensembles rationnels parmi lesquels chaque élève pourrait choisir celui répondant le mieux à ses préférences personnelles.

A cet effet, l'enseignement de l'Ecole fut divisé en six sections, dont trois : Sciences sociales; Sciences économiques; Sciences coloniales étaient les sections anciennes, maintenues avec quelques modifications. La section des Sciences politiques et administratives fut

scindée en deux sections distinctes : Sciences politiques et Sciences administratives. Enfin, à côté de la section des Sciences économiques, il était créé une section d'Economie financière dont le programme, apparenté à celui de la section précédente, en diffère cependant par une orientation moins théorique et par une étendue moindre.

Des compléments importants étaient apportés au programme de l'enseignement. Deux cours nouveaux furent créés : à la section des Sciences économiques, un cours d'Economie sociale; aux sections des Sciences politiques et des Sciences administratives, un cours de Questions politiques. Plusieurs cours, empruntés aux Facultés de Philosophie et de Droit et à l'Ecole de Commerce, furent ajoutés au programme : Philosophie morale et Encyclopédie du Droit, à la section des Sciences sociales; Droit public, à la section des Sciences politiques; Droit administratif, à la section des Sciences administratives; Spéculation et Crises économiques, à la section des Sciences économiques; Principes du Droit et Droit Commercial, Comptabilité, Organisation industrielle, à la section d'Economie financière.

*
**

Le régime institué par le règlement du 30 juin 1917 entra en vigueur au lendemain de l'armistice. Aucune réforme importante n'y fut apportée jusqu'en 1929. La seule modification qu'il y ait lieu de signaler, est la réduction facultative à un an, de la durée des études pour l'obtention du grade de licencié en Sciences coloniales. Cette disposition a été introduite, en 1924, dans l'espoir d'augmenter le nombre d'élèves de la section des Sciences coloniales, et notamment d'y attirer les fonctionnaires ou futurs fonctionnaires coloniaux.

La prospérité de l'Ecole, durant cette période, est

attestée par le développement considérable de sa population. A partir de 1923, le nombre d'étudiants ne cessa d'augmenter. En 1927-28, l'Ecole comptait 170 élèves réguliers et libres, soit deux fois plus qu'en 1914. Pour la catégorie d'élèves la plus intéressante, celle des élèves réguliers, aspirant au grade de licencié, la progression était du simple au triple. Les sections de l'Ecole qui avaient surtout participé à ce développement étaient celles des Sciences économiques et d'Economie financière, qui en 1928 comprenaient l'une et l'autre une cinquantaine d'élèves réguliers, et dans une moindre mesure, la section des Sciences politiques, qui était fréquentée par une vingtaine d'étudiants.

En présence de ces résultats encourageants, il parut que le moment était venu de compléter la réforme réalisée en 1917. Celle-ci avait laissé subsister, presque sans modifications, l'ancienne organisation des épreuves de doctorat. Les licenciés des sections des Sciences sociales, politiques, économiques et coloniales pouvaient après le délai d'un an, obtenir le grade de docteur dans la section correspondante, sur présentation d'une dissertation, manuscrite ou imprimée, sur un sujet se rattachant aux matières enseignées dans la section. Il n'existait aucun enseignement de doctorat et, en particulier, aucun cours pratique destiné à familiariser les élèves avec les méthodes du travail scientifique. Aussi le nombre des licenciés qui affrontaient les épreuves du doctorat était-il extrêmement réduit, et la préparation scientifique de ceux qui s'y présentaient se révélait souvent insuffisante. De 1919 à 1928, il n'avait été délivré que huit diplômes de docteur à des licenciés de l'Ecole.

D'autre part, le programme de plusieurs sections présentait de sérieuses lacunes. A la section des Sciences politiques en particulier, les études avaient un caractère

presque exclusivement juridique et historique. Aucun cours n'était consacré à l'étude de la vie politique contemporaine et aux grands problèmes actuels de la politique internationale.

C'est à M. Maurice Ansiaux que revient le mérite d'avoir pris, dès la première année de son rectorat, l'initiative d'une nouvelle réorganisation de l'Ecole. Une commission, présidée par lui, ayant comme membres : MM. Dupréel, président de l'Ecole, Bourquin, Bigwood, Leclère, Olbrechts, Rolin et Speyer, fut constituée au début de l'année 1927. La commission élaborait un projet qui, légèrement amendé par l'Ecole, fut approuvé, dans son ensemble, par le Conseil d'Administration, au cours de sa séance du 8 juin 1929.

Les innovations introduites par le nouveau règlement se rapportent à trois objets principaux : modification des conditions d'admission; remaniement du programme des cours de licence, organisation de l'enseignement de doctorat.

Les conditions d'admission à l'Ecole sont désormais analogues à celles qui régissent l'accès aux études scientifiques dans les autres Facultés. L'épreuve préalable portant sur des matières de l'enseignement universitaire a été supprimée; en revanche l'épreuve portant sur les matières de l'enseignement moyen a été renforcée, et embrasse tout le programme des humanités. Comme anciennement, les porteurs du certificat d'humanités complètes sont dispensés de l'examen d'admission.

Le programme des cours des licences en Sciences sociales, en Sciences politiques et en Sciences économiques a été complété par l'addition d'un certain nombre de cours de la candidature en Philosophie (Logique, la Société et les Institutions de l'Antiquité, du Moyen Age, des Temps modernes, Histoire contemporaine). Au

programme de la licence en Economie financière étaient ajoutés des cours spéciaux de l'Ecole de Commerce (Opérations d'escompte et comptes-courants, Opérations de bourse, Organisation et Gestion des entreprises financières). Deux cours nouveaux étaient créés dans cette section : Régime économique du Congo belge et Déontologie. La section des Sciences administratives fut supprimée.

D'après le nouveau règlement, l'obtention du grade de docteur en Sciences sociales, en Sciences politiques et en Sciences économiques exige deux années d'études au moins. L'organisation de l'enseignement de doctorat, but principal de la réforme, a nécessité la création d'un grand nombre de cours nouveaux. Il a été créé notamment : à la section des Sciences sociales : un cours de Démographie et une série de cours pratiques consacrés à l'Etude approfondie de questions de sociologie, d'histoire du droit, d'histoire des religions, de questions relatives aux institutions et coutumes des peuples primitifs; à la section des Sciences politiques, un cours consacré aux Problèmes actuels de politique internationale et des cours pratiques portant sur des Questions de science politique, de politique internationale, de politique coloniale et d'histoire politique contemporaine de la Belgique. Enfin à la section des Sciences économiques : un cours d'Economie agraire et des cours pratiques consacrés à l'Etude de questions d'économie politique générale, de questions monétaires et financières, de questions d'économie sociale, d'histoire économique, de statistique économique. En 1932, il fut encore institué un cours de Psychologie sociale, commun aux trois doctorats.

Appliqué d'abord à la première année de licence, en 1929-30, et étendu progressivement aux années ulté-

rieures, le nouveau programme n'a été mis complètement en vigueur qu'en 1933. Il serait prématuré de formuler, dès à présent un jugement sur la réforme. Un fait doit être noté : c'est que le renforcement des études n'a nullement eu pour résultat, comme certains l'avaient appréhendé, de réduire le nombre des inscriptions aux cours. La population de l'Ecole n'a cessé de progresser très rapidement. En 1929-30, le nombre total d'élèves atteignait 221, en 1932-33, 284, dont 260 élèves réguliers. Ceux-ci se répartissaient de la manière suivante entre les cinq sections : Sciences sociales : 24; Sciences politiques : 53 Sciences économiques : 74; Economie financière : 75; Sciences coloniales : 14.

*
**

Au cours du dernier quart de siècle, le corps enseignant de l'Ecole des Sciences politiques et sociales s'est en grande partie renouvelé. Aux professeurs qui le composaient en 1909 se sont ajoutés les titulaires des multiples cours créés depuis lors ou empruntés aux Facultés; d'autre part, l'Ecole a perdu un grand nombre de ses maîtres les plus distingués : les uns lui ont été ravis par la mort, d'autres ont abandonné leurs charges professorales.

L'Ecole eut, successivement, à déplorer la disparition de : Hector Denis (1913); Emile Waxweiler (1916); Ernest Nys (1920); Emile Houzé (1921); Paul Errera (1922); Eugène Goblet d'Alviella (1925); Richard Kreglinger et Henri Apelman (1928); Georges Bigwood (1930); Maurice Vauthier et Guillaume Des Marez (1931). Le départ de MM. Félicien Cattier (1916); Paul Hymans (1921); Louis Wodon (1921); Auguste Vermeylen (1923); Georges Heupgen (1928); Maurice Bourquin (1929); Jules Berchmans (1933) qui ont renoncé à l'en-

seignement qu'ils donnaient à l'Université, a laissé d'unanimes regrets. L'Ecole a également été privée du concours de MM. Auguste Lameere, Marc de Selys Longchamps, et René Marcq, qui ont abandonné les cours dont ils étaient titulaires à l'Ecole pour se consacrer aux tâches professorales qu'ils avaient à remplir à la Faculté des Sciences et à la Faculté de Droit.

Raymond OLBRECHTS.

VIII ECOLE DE COMMERCE

Programme.

DANS les vingt-cinq dernières années, le programme de l'Ecole de Commerce est resté, dans ses grandes lignes, tel que l'exposait le comte Goblet d'Alviella, en 1909, dans *l'Histoire de l'Université de Bruxelles pendant son troisième quart de siècle* (pp. 142-145). Aucun changement n'a été apporté au plan général qu'avaient conçu les créateurs de l'Ecole et auquel, sous leur direction, des modifications importantes avaient été opérées en 1905-1906. Seules se sont produites quelques modifications ayant consisté dans l'addition de nouvelles disciplines, dans l'extension de certains enseignements, dans la répartition des matières entre divers cours ou encore dans des variations effectuées aux titres de ceux-ci.

Parmi les cours nouveaux figure le cours de Distribution des marchandises, inauguré dans l'année académique 1929-1930. Sa création a été inspirée par le fait que des enseignements spéciaux étaient réservés depuis quelques années, dans des universités américaines, à des problèmes importants de cet ordre. L'initiative de cette création a permis à l'Université de Bruxelles d'inscrire à son programme le premier cours universitaire consacré, en Europe, à la distribution des marchandises.

Son existence a déjà facilité à de nombreux ingénieurs commerciaux l'accès à des carrières de haut intérêt dans diverses grandes entreprises du commerce de détail.

D'un autre côté, le cours de Déontologie, créé, peu d'années auparavant, à la section d'Economie financière de l'Ecole des Sciences politiques et sociales, a été ajouté, à partir de l'année académique 1932-1933, au programme des cours de quatrième année de l'Ecole de Commerce. Il sert à attirer utilement l'attention des futurs ingénieurs commerciaux sur les règles morales dont on ne peut se départir dans la conduite des affaires.

A l'origine, l'enseignement des théories d'organisation était confondu avec la matière des leçons de technique industrielle. L'importance des problèmes d'organisation et la place grandissante prise par celle-ci dans la pratique des affaires, ont justifié, en 1910, la séparation de la technique industrielle et des matières d'organisation, auxquelles un cours distinct a été désormais consacré sous le titre de Principes généraux de l'organisation industrielle. Le nombre d'heures attribuées à cet enseignement fut, dans la suite, doublé, tant il apparaissait évident que la formation des ingénieurs commerciaux devait être largement fondée sur cette initiation.

D'autre part, parmi les modifications apportées à l'enseignement de certaines matières, nous relèverons particulièrement l'extension donnée à l'enseignement du droit par l'addition d'un cours de Principes généraux du Droit, destiné à servir, dès la deuxième année, d'introduction au cours de Droit commercial professé en troisième et en quatrième années. Cette préparation meilleure des futurs ingénieurs commerciaux à l'étude des problèmes juridiques a été jugée nécessaire en raison

des fonctions qu'ils sont appelés à remplir et des questions de droit qui peuvent se poser à eux.

Des modifications sont aussi survenues dans le plan des disciplines d'ordre économique. L'importance accordée aux études scientifiques de la conjoncture a amené, à l'occasion d'un remaniement des matières relatives à l'étude des marchés financiers et des crises économiques, l'addition des problèmes de la conjoncture à ces dernières, de façon à constituer un cours distinct sous le titre : La conjoncture et les crises économiques.

L'ensemble des cours d'enseignement technologique a subi divers remaniements. De par la séparation des matières concernant l'organisation des usines d'avec la technologie de la production, cette dernière matière est devenue, en troisième année, un enseignement distinct et plus développé. D'un autre côté, des cours particuliers de Pratique des plans, en première année, et de Pratique des machines, en deuxième année, ont été ajoutés aux matières d'ordre technologique avec lesquelles les deux premières disciplines avaient été jusqu'alors confondues.

Point n'a été nécessaire d'apporter à cet enseignement des modifications profondes, car il s'est révélé, à l'expérience, comme assurant, aussi complètement que possible, la formation qu'avaient en vue les fondateurs de l'Ecole lorsqu'ils créèrent le programme conservé intact dans ses grandes lignes jusqu'aujourd'hui, sous la seule réserve des modifications importantes survenues en 1905-1906.

Des exercices facultatifs en langue flamande ont été inaugurés en 1933-1934 dans le but de faciliter, aux ingénieurs commerciaux possédant déjà cette langue, son usage éventuel dans l'accomplissement de leur carrière.

Corps professoral.

Depuis l'année 1909, des changements considérables se sont produits dans la composition du corps professoral. Ils furent le fait, le plus généralement, de deuils douloureux.

Emile Waxweiler, l'un des initiateurs de l'Ecole et le principal auteur de son programme, mourut tragiquement à Londres, en 1916. Lors des fêtes du XXV^e anniversaire de la fondation de l'Ecole, un hommage solennel fut rendu à sa mémoire. Le succès du programme, dont la conception lui revient pour la plus large part, est le plus éclatant témoignage des services qu'il rendit à la jeunesse belge d'abord, en lui fournissant les moyens de recevoir une formation universitaire adéquate à la carrière des affaires; à l'Université de Bruxelles ensuite, en lui assurant un rôle éminent dans l'enseignement commercial supérieur en Belgique; à la Nation enfin, en contribuant à son essor économique par le recrutement aisé d'hommes jeunes et qualifiés, prêts à occuper rapidement des fonctions d'état-major dans des entreprises des catégories les plus diverses.

La mort a enlevé à l'Ecole de Commerce, successivement, les professeurs Albert Lecointe, Henri Apelman, Georges Bigwood, Lucien Campion, Jules Jacobsen et Charles Foettinger. Henri Apelman avait collaboré avec Emile Waxweiler à l'organisation de l'Ecole et il y avait assumé, dès sa création, l'important enseignement de diverses matières de comptabilité et d'organisation des affaires. Albert Lecointe avait été aussi parmi les premiers professeurs de l'Ecole et il y avait été chargé de la chaire de l'Organisation des transports. Georges Bigwood enseigna la Science des finances; Lucien Campion fut chargé du cours de Principes généraux du

droit; à Jules Jacobsen avait été confié l'enseignement des connaissances essentielles de la Chimie industrielle; Charles Foettinger avait assumé la charge des cours et exercices de Pratique des plans.

Des raisons de convenance personnelle ou l'arrivée à l'âge de la retraite ont privé l'Ecole de l'enseignement de Louis Wodon, Louis Dollo, Louis Querton, Jean Dubois, Louis Maingie et Georges Homès. Divers professeurs de plusieurs Facultés de l'Université Libre y ont fait des cours que les circonstances ne leur ont pas permis de conserver, encore qu'ils continuent à enseigner dans d'autres Facultés ou Ecoles. Ce sont MM. Louis Baes, Edouard Bogaert, Georges Chavanne, Charles De Keyser, Paul Erculisse et Henri Rolin.

Louis Wodon figure, à côté d'Emile Waxweiler, parmi ceux à qui revient l'honneur de la judicieuse conception du plan d'enseignement de l'Ecole de Commerce. Il fut, ainsi que Louis Dollo et Louis Maingie, au nombre des premiers professeurs qui y enseignèrent dès l'ouverture.

Fêtes du XXV^e Anniversaire.

Le XXV^e anniversaire de la fondation de l'Ecole de Commerce fut l'occasion de fêtes organisées à l'initiative de l'Union des Ingénieurs commerciaux de l'Université Libre de Bruxelles. Le Roi voulut bien honorer de sa présence la séance académique qui eut lieu dans les locaux de l'Ecole, au Parc Léopold, le 1^{er} décembre 1929.

Dans le discours qu'il prononça en cette qualité, le Président du Comité de direction de l'Ecole rendit un hommage de profonde gratitude à la mémoire d'Ernest Solvay à qui l'Université fut redevable de la création, en 1904, de ce nouvel enseignement, ainsi qu'à Emile Waxweiler qui avait reçu la mission d'en élaborer

le programme. L'esprit de cet enseignement, tel qu'Emile Waxweiler le conçut, fut et resta désormais l'âme de l'Ecole de Commerce Solvay. A ce double hommage, le Président du Comité de direction de l'Ecole associa l'Université pour la place qu'elle ménagea à la nouvelle Institution dans l'ensemble de ses enseignements et pour le concours dévoué que lui prêtèrent des professeurs de diverses autres Ecoles ou Facultés.

Au nom de l'Union des Ingénieurs commerciaux, M. Jean Ghilain rendit à son tour un vif hommage aux fondateurs de l'Ecole : Ernest Solvay, Emile Waxweiler et leurs éminents collaborateurs. Il remit à l'Ecole une plaque de bronze destinée à commémorer les fêtes du XXV^e anniversaire, témoignage de gratitude des ingénieurs commerciaux envers les fondateurs.

M. Ernest-John Solvay, parlant au nom de la famille d'Ernest Solvay, caractérisa l'objectif de l'Ecole de Commerce et adressa aux étudiants un vibrant appel, réclamant de leur intelligence et de leur savoir le concours nécessaire à l'expansion de l'industrie et du commerce belges.

Le Roi loua l'œuvre de l'Ecole de Commerce et la conception de ses créateurs : « Aujourd'hui, après un « quart de siècle, il est permis, » ajouta Sa Majesté, « d'affirmer que l'Ecole a tenu ses promesses... La création de l'Ecole de Commerce, en marge des programmes légaux, et les développements qu'elle a pris, « justifient une fois de plus le grand principe de la « liberté d'enseignement que nos constituants ont eu la « sagesse d'inscrire dans notre pacte fondamental. Ce « principe a subi l'épreuve d'une expérience séculaire. « Loin d'y renoncer — ce dont il n'est pas question chez « nous — le moment est peut-être venu de trouver à ce « principe de nouvelles applications, en faisant des

« Universités de l'Etat des institutions pourvues d'une
« autonomie plus grande que celle qui leur a été trop
« parcimonieusement reconnue jusqu'ici ».

Ces dernières paroles du Roi méritaient d'être rapportées. Elles témoignent de la force que l'Ecole de Commerce a puisée dans les conditions de sa création, en dehors de toutes prescriptions légales et au sein des institutions éminemment libérales de l'Université Libre de Bruxelles.

Fréquentation scolaire.

Depuis son inauguration, en octobre 1904, l'Ecole de Commerce a reçu 3.210 étudiants, inscrits à titre d'élèves réguliers ou non, y compris les inscriptions de ceux qui ont recommencé une ou plusieurs fois les études de première année. Au total, le nombre d'inscriptions d'élèves réguliers s'est élevé à 2.863.

En 1909-1910, première des années académiques du quart de siècle auquel se rapporte plus spécialement cet ouvrage, le total des élèves réguliers était de 74. Il atteignait 85 en 1913-1914. Dans ces dix premières années, la moyenne annuelle a été d'environ 139 élèves réguliers et le maximum fut de 164 en 1929-1930.

Aux élèves réguliers se sont ajoutés, jusqu'en 1920-1921, quelques « auditeurs » dont le nombre ne dépassa jamais la quinzaine et, depuis la fondation de l'Ecole jusqu'à ce jour, 347 élèves libres. Dans les dix premières années, le chiffre moyen annuel de ces derniers a été de 18 environ.

La population étrangère des élèves réguliers ou des étudiants d'une autre catégorie, n'a jamais atteint une forte proportion par rapport au nombre total des étudiants inscrits. Le chiffre le plus élevé a été de 37 en 1925-1926. Dans l'ensemble des dix dernières années,

il a été, en moyenne, de 26 environ. Dans l'ensemble des inscriptions la proportion a été, dans la même période, d'environ 15 %.

Le nombre d'ingénieurs commerciaux diplômés par l'Ecole de Commerce depuis sa fondation est de 315. Il représente, approximativement, 24 % des étudiants qui ont été admis, doubleurs non compris, en qualité d'élèves réguliers en première année.

La sélection est donc sévère. Elle a paru indispensable, dès le début, pour que l'Ecole de Commerce pût acquérir une réelle notoriété et ambitionner de former, pour le monde des affaires, une véritable élite.

Georges DE LEENER.



IX ECOLE DE PEDAGOGIE.

Origine de l'Ecole.

L'ENSEIGNEMENT supérieur des sciences pédagogiques n'était pas organisé avant 1919. L'Université, en Belgique comme à l'étranger, négligeait presque entièrement la science du développement de l'enfant. La pédagogie s'étudiait seulement dans les écoles normales (primaires et moyennes). Nulle part, en somme, elle n'était l'objet de recherches approfondies et détaillées. Les conséquences de cet état de choses ne laissaient pas d'être graves. Ce n'est qu'à la longue et indirectement que les progrès généraux des sciences exercent une influence sur ceux qui doivent former la jeunesse. Dès lors, il était urgent de créer un haut enseignement pédagogique pour les éducateurs : professeurs, régents, régentes, instituteurs, institutrices, etc. Il fallait permettre à ceux qui ont une part de responsabilité dans l'organisation, la direction et l'inspection de l'enseignement, d'acquérir des connaissances solides au sujet de l'évolution et des besoins de l'enfant; ils pourraient ainsi, au contact de la science, élargir leurs conceptions pédagogiques et élever leur idéal professionnel.

C'est pendant la guerre que l'Université Libre a décidé d'instituer, en dehors des Facultés, un enseignement spécial des sciences pédagogiques. Le règlement date du 12 juillet 1918. Le problème avait été examiné par une commission composée de MM. Paul Heger, Léon

Leclère et Jean Demoor, respectivement président, recteur et prorecteur de l'Université, et qui, dès le début, s'était adjoint M. Tobie Jonckheere, professeur de pédagogie à l'École normale d'instituteurs de la Ville de Bruxelles. Les réunions avaient eu lieu au domicile de M. Heger.

L'enseignement pédagogique universitaire devait-il être rattaché à la Faculté de Philosophie et Lettres? On ne le pensa pas. Si la pédagogie a des rapports étroits avec la philosophie, elle a aussi de nombreux contacts avec les disciplines de la Faculté des Sciences et de la Faculté de Médecine. Confier cet enseignement à une seule de ces trois Facultés eût été une solution boîteuse; le partager entre elles lui eût enlevé l'homogénéité qui lui est nécessaire. D'ailleurs, les problèmes relatifs à l'enseignement et à l'éducation ne sont-ils pas aussi, au premier chef, des problèmes sociaux? Afin de donner à la « Section de Pédagogie » une autonomie et une liberté qui lui permettraient de se développer plus aisément, elle fut placée « au sein de l'Université, à courte distance des autres groupes scientifiques, sans être inféodée à aucun d'entre eux ».

La durée des études fut fixée à deux ans. Les élèves réguliers pouvaient obtenir un « certificat d'études pédagogiques » s'ils subissaient avec succès l'examen, en deux épreuves, sur toutes les matières du programme. Le récipiendaire devait présenter, en outre, à l'épreuve finale une dissertation dont le sujet, à son choix, se rapportait à l'une de ces matières.

Au programme de la première année figuraient les cours suivants : Notions de biologie appliquée à l'étude de l'enfant; Psychologie de l'enfant et de l'adolescent; Sociologie générale; Pédagogie et Méthodologie générale; Education physique; Exercices de psychologie et de

pédagogie expérimentales. En seconde année : Hygiène; Pédagogie (organisation de l'enseignement); Histoire de la pédagogie; Les Principales Conceptions morales; Le Développement historique de la société et les Systèmes pédagogiques.

Les cours de la Section de Pédagogie commencèrent le 17 novembre 1919. Le corps professoral comprenait : MM. Ovide Decroly, Jean Demoor, Tobie Jonckheere, Léon Leclère, Auguste Ley, Victor Péchère, Charles Pergameni, Louis Querton, Louis Wodon.

Le bureau était composé de M. Leclère, président, qui a assumé ces fonctions jusqu'en 1933, et de M. Jonckheere, secrétaire, à qui a succédé M. Ley, de 1929 à 1933. Depuis l'année académique 1933-1934, la présidence est confiée à M. Jonckheere, le secrétariat à M. Paul Cornil.

Développement de l'Ecole.

Depuis 1919, les sciences pédagogiques disposèrent, à l'Université Libre, d'un centre d'études systématiques et approfondies des questions relatives à l'enfant et à son développement. Ce fait eut un grand retentissement, non seulement dans notre pays, mais aussi à l'étranger. La Section de Pédagogie correspondait, en effet, à une nécessité résultant de l'importance croissante des problèmes d'éducation. L'œuvre allait s'épanouir dans l'atmosphère sereine que créent, à l'Université, les recherches désintéressées et le culte de la science.

Sans changer la structure de la Section, le règlement du 9 juin 1923 compléta le programme des cours et modifia le titre de certains enseignements. Le nouveau programme comprenait pour la première année : Notions de biologie appliquée à l'étude de l'enfant; Psychologie de l'enfant et de l'adolescent; Pédagogie; Histoire de la civilisation dans ses relations avec la

pédagogie (première partie); Notions de physiologie appliquée à l'éducation physique; Exercices de psychologie et de pédagogie expérimentales; Eléments de psychologie pathologique. Pour la deuxième année : Hygiène, Pédagogie (organisation de l'enseignement); Histoire de la pédagogie; Les Principales Conceptions morales; Histoire de la civilisation dans ses relations avec la pédagogie (seconde partie).

En 1926, la Section de Pédagogie comptait sept ans d'existence. Elle travaillait avec entrain et enthousiasme. L'allure scientifique de son enseignement, le nombre de ses élèves, le caractère sérieux des examens, la nécessité d'une dissertation finale (jusqu'en 1925, trente-quatre dissertations, présentées avec succès, avaient valu à leurs auteurs le certificat d'études pédagogiques), tout cela prouvait la vitalité de l'institution. Son utilité n'était plus contestée.

C'est alors que l'Université augmenta le prestige de la Section en développant et en complétant son enseignement. Le règlement du 10 juillet 1926 la transforma en une Ecole de Pédagogie comprenant trois années d'études. Après les deux premières années, les élèves réguliers pouvaient obtenir le certificat d'études pédagogiques, s'ils subissaient avec succès l'examen, en deux épreuves, sur les cours inscrits au programme et dont voici la nomenclature :

Première année : Notions de biologie appliquée à l'étude de l'enfant (y compris les démonstrations nécessaires); Physiologie humaine (y compris les démonstrations nécessaires); Psychologie générale (y compris les exercices de psychologie et de pédagogie expérimentales); Pédagogie; Hygiène individuelle et Hygiène publique.

Deuxième année : Psychologie de l'enfant normal et

anormal; Technique statistique appliquée aux questions pédagogiques; Hygiène scolaire et hygiène sociale; Histoire de la pédagogie; Histoire de la civilisation; Les Principales Conceptions morales; Principes d'organisation de l'enseignement; Législation scolaire comparée et Législation protectrice de l'enfance.

La troisième année conduisait au grade de licencié en sciences pédagogiques. Le programme comportait des cours à option appartenant aux enseignements des autres Facultés ou Ecoles, cours parmi lesquels les élèves avaient à choisir trois matières. Les élèves devaient, en outre, présenter et défendre avec succès une dissertation dont le sujet, à leur choix, devait se rapporter à l'une des matières du programme des deux premières années d'études.

Le nouveau règlement établissait, pour la licence, le principe fécond des cours à option, laissant ainsi à l'élève la liberté d'esprit nécessaire pour orienter ses études selon ses goûts et ses intérêts. D'autre part, il réduisait au minimum, pendant la troisième année, les cours à examen, afin de placer les élèves dans les conditions les plus favorables à la préparation de leur dissertation.

Les autres Universités belges ne tardèrent pas à accorder aux disciplines pédagogiques le droit de cité et à leur conférer ainsi le prestige inhérent à l'enseignement supérieur. En 1923, l'exemple de Bruxelles fut suivi par l'Université de Louvain, et en 1927 l'Etat fit de même dans ses Universités de Liège et de Gand.

En 1930, l'Université de Bruxelles estima que le moment était venu de couronner l'œuvre entreprise en 1919, par la création du doctorat en sciences pédagogiques. Le règlement du 27 mars 1930 établit une candidature en Sciences pédagogiques, une licence et un

doctorat : les études de la candidature ont une durée de deux ans; la licence fait l'objet d'une troisième année; enfin, une quatrième année est consacrée au doctorat. Ce règlement a été modifié par celui du 17 juin-15 juillet 1933. Actuellement en vigueur, il comporte une liste de cours qu'il est intéressant d'énumérer afin de faire apparaître les nombreux aspects de l'étude objective des sciences de l'éducation. On constatera que l'enseignement, à la fois théorique et pratique, comprend non seulement des cours, mais aussi des démonstrations, des exercices de laboratoire, des travaux de séminaire, des leçons pratiques :

Candidature en sciences pédagogiques (1^{re} année) : Notions de biologie appliquée à l'étude de l'enfant (y compris les démonstrations nécessaires); Physiologie humaine (y compris les démonstrations nécessaires); Psychologie générale; Démonstrations de psychologie expérimentale; Pédagogie; Hygiène individuelle et Hygiène publique.

Candidature en sciences pédagogiques (2^e année) : Psychologie de l'enfant normal et anormal; Méthodes statistiques et graphiques en pédagogie; Hygiène scolaire (y compris l'hygiène mentale infantile) et Hygiène sociale; Histoire de la pédagogie; Histoire de la civilisation; Histoire des doctrines morales; Principes d'organisation de l'enseignement; Méthodologie générale; Législation scolaire comparée et Législation protectrice de l'enfance.

Licence en sciences pédagogiques (3^e année) : Biologie dans ses rapports avec les sciences sociales; Droit naturel; Philosophie morale; Logique; Psychiatrie; Notions sur les principales littératures modernes; Histoire de l'art; Etude approfondie de questions de psychologie;

Etude approfondie des questions de psychologie de l'enfant; Questions approfondies de pédagogie historique ou de pédagogie expérimentale; Exercices et leçons pratiques dans l'enseignement primaire et moyen.

Doctorat en sciences pédagogiques (4^e année) : 1. Trois cours obligatoires : Etude approfondie de questions de psychologie; Etude approfondie de questions de psychologie de l'enfant; Questions approfondies de pédagogie historique ou de pédagogie expérimentale. 2. Deux cours à option, à choisir parmi les matières suivantes : Anthropologie; Principes de l'histoire du langage; Histoire des religions; Sociologie générale; Eléments de droit pénal. 3. Une dissertation dont le sujet se rapporte aux sciences pédagogiques. 4. Trois thèses annexes se rattachant au programme général de l'Ecole. 5. Une leçon publique.

C'est là un bel ensemble de disciplines, visant à la formation pédagogique et à la culture générale des élèves. Les sciences pédagogiques disposent ainsi, à l'Université, d'un centre d'étude et de travail, susceptible d'assurer le développement progressif de tous les problèmes relatifs à la connaissance, à l'instruction et à l'éducation de l'enfant et de l'adolescent.

La création du doctorat a naturellement amené l'Université à renforcer les conditions d'admission des élèves. Elle a établi, au seuil même de l'Ecole, une barrière que franchissent seuls les éléments aptes à faire des études universitaires. L'Ecole admet, en qualité d'élèves réguliers : a) les porteurs du certificat d'humanités complètes, anciennes ou modernes; b) les diplômés des écoles normales primaires et des écoles normales moyennes, s'ils ont subi avec succès une épreuve comportant une rédaction sur un sujet d'ordre philosophique.

scientifique ou historique. Quels que soient leurs titres, les récipiendaires belges aspirant au doctorat doivent subir avec succès, au début ou au cours de leurs études, une épreuve constatant qu'ils connaissent deux langues modernes, choisies parmi les suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien. Les étrangers sont astreints, dans les mêmes conditions, à faire la preuve qu'ils connaissent une langue étrangère, outre leur propre langue et le français. Ajoutons que l'anglais ou l'allemand doit nécessairement figurer parmi les langues choisies par les récipiendaires, belges ou étrangers. Les études pédagogiques supposent, en effet, la possibilité de se documenter complètement; or, cette documentation exige la connaissance non seulement du français, mais d'au moins deux autres langues modernes.

But et destination de l'Ecole.

L'Ecole accueille ceux qui veulent approfondir les sciences de l'éducation et qui, éventuellement, désirent contribuer au progrès de ces dernières. Elle s'adresse plus spécialement à ceux qui aspirent aux fonctions de directeur ou d'inspecteur de l'enseignement primaire ou moyen, de professeur ou de directeur d'école normale, et aussi aux personnes qui auront à diriger les œuvres de l'enfance. En somme, elle est tout à la fois une institution où se poursuit l'étude scientifique des questions pédagogiques et où sont formés les dirigeants de l'enseignement.

Sans doute, elle ne délivre que des grades scientifiques, auxquels manque, jusqu'à présent, la consécration légale. Cependant, certains faits permettent de croire que, dans un avenir plus ou moins rapproché, les diplômes universitaires de pédagogie auront une valeur officielle. A cet égard, notons les quatre signes heureux que voici :

1. Un arrêté royal du 8 octobre 1929 réserve la collation des grades académiques de candidat, de licencié et de docteur en sciences pédagogiques aux seules Universités. Assurément, l'Etat peut agréer, sous certaines conditions, des instituts supérieurs de pédagogie qui organisent des cours ayant une durée de trois années; mais ces instituts privés ne peuvent délivrer que deux titres : le certificat d'études pédagogiques supérieures, après deux années d'études; le diplôme d'études pédagogiques supérieures, après une troisième année.

2. Le Gouvernement accorde des avantages aux licenciés et aux docteurs en sciences pédagogiques qui se présentent à l'examen d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire. Il les dispense d'un certain nombre des épreuves prévues par l'arrêté royal réglementant cet examen.

3. De même, le Gouvernement dispense les licenciés et les docteurs en sciences pédagogiques de quelques épreuves figurant au programme de l'examen pour le professorat dans les écoles normales primaires.

4. Le département de l'Instruction publique confère, chaque année, à la suite d'un concours, des bourses de voyage aux porteurs de diplômes scientifiques délivrés par les Universités. Bien que le règlement organique de ce concours date du 26 juillet 1908, l'administration de l'enseignement supérieur permet aux porteurs du diplôme de docteur en sciences pédagogiques de participer aux épreuves de l'examen et d'obtenir ainsi une bourse de voyage.

Ces considérations et ces faits expliquent le succès de l'Ecole, attesté par le nombre de ses élèves pendant l'année académique 1932-1933 :

Candidature (1 ^{re} année) :	45	} 133
Candidature (2 ^e année) :	23	
Candidature (épreuve unique) :	4	
Licence :	28	
Doctorat :	8	
Cours isolés :	25	

La renommée de l'Ecole a franchi nos frontières; son enseignement attire des étudiants et des étudiantes venus de nombreux pays d'Europe, même d'Amérique et d'Asie.

Corps professoral.

Depuis la fondation de l'Ecole, les modifications successives apportées au programme des cours ont entraîné de notables changements dans la composition du corps enseignant.

L'Ecole a eu la douleur de perdre deux de ses professeurs : MM. Georges Bigwood, mort le 6 avril 1930, et Ovide Decroly, décédé le 12 septembre 1932.

M. Bigwood faisait avec conscience et talent, depuis 1927, le cours de Législation scolaire comparée et Législation protectrice de l'enfance.

M. Decroly, attaché à l'Ecole depuis la fondation de celle-ci, était le spécialiste de la psychologie de l'enfant. Ses travaux sur la psychologie des enfants normaux et des anormaux, sur les tests mentaux, sur la fonction de globalisation, sur l'affectivité, sur la psychogénèse, sur la méthode des centres d'intérêt dans l'enseignement, lui ont valu une grande réputation en Belgique et à l'étranger.

Pendant l'année académique 1933-1934, le Collège de l'Ecole est composé de la façon suivante. Professeurs ordinaires : MM. Léon Leclère, Jean Demoor, Paul de Reul, Eugène Dupréel, Auguste Ley, Charles Pergameni,

ECOLE DE PEDAGOGIE

Tobie Jonckheere, Marcel Barzin, Fernand Van Langenhove, Léon Cornil, Paul Brien, Isidore Levy, Jules Lespès, Constant Lurquin, Edouard Willems. Professeur extraordinaire : M. Victor Péchère. Chargés de cours : MM. Pierre Rylant, Paul Cornil, Guillaume Vermeylem.

Depuis 1932, l'Ecole a un délégué au Conseil académique : M. Jean Demoor.

L'étude du mouvement pédagogique belge, pendant les trente dernières années, permet d'affirmer que le phénomène culminant de cette période est l'inscription des sciences de l'éducation au programme des universités. C'est un honneur pour l'Université de Bruxelles d'avoir été la première à accorder, dans le haut enseignement, une place spéciale à l'étude de ces sciences. Son Ecole de Pédagogie contribue à maintenir la Belgique au niveau des pays où les questions d'éducation et d'enseignement sont entrées dans le cadre des grands problèmes scientifiques et sociaux.

Tobie JONCKHEERE.

X LA BIBLIOTHEQUE.

POUR la Bibliothèque comme pour l'Université tout entière, la première partie de ce dernier quart de siècle a été une époque d'épreuves et de dangers. La suspension des cours, la détresse financière et la rupture des relations scientifiques avec l'étranger ont, comme bien on pense, réduit au minimum l'activité de ses services durant les années de guerre. Mais il fallait veiller avec plus de soin que jamais sur ses collections, et tenter de les enrichir encore, malgré la pénurie des moyens. Les hostilités terminées, commençait une œuvre de restauration qui posait des problèmes multiples et urgents. On ne dira jamais assez avec quel dévouement M^{me} Marguerite Tardieu, bibliothécaire de 1910 à 1923, a su faire face aux difficultés de ces temps d'exception. A sa compétence, à son intelligence, à son tact la Bibliothèque doit de les avoir traversés sans dommages essentiels.

De 1923 à 1931, c'est M. le professeur Frans van Kalken qui préside à ses destinées, en qualité de conservateur en chef, avec, pour bibliothécaire, d'abord M^{me} Rachel Sedeyn, puis M^{me} Hilda Kessels. Cette période est celle de notre exode vers la plaine du Solbosch. Pas n'est besoin d'insister sur la gravité des questions à étudier et des décisions à prendre au cours de ces années : tout l'avenir de la Bibliothèque en dépendait. Préparé à cette mission ardue par un voyage d'études aux Etats-Unis, M. van Kalken a eu à réorganiser les

services sur des bases plus modernes, à assister de ses suggestions l'architecte des nouveaux locaux, à veiller à la répartition et à l'aménagement de ceux-ci, à procéder enfin, dans le minimum de temps, au transfert de nos collections et à leur installation dans le bâtiment central de l'Avenue des Nations. Il convient de rendre un éclatant hommage à l'activité éclairée qu'a déployée le conservateur en chef dans ces tâches diverses et plus lourdes les unes que les autres.

Aussi bien les faits eux-mêmes portent-ils témoignage de sa réussite. Quel contraste entre la vieille « librairie » de la rue des Sols, ridiculement exiguë avec son équipement sommaire, restée telle, en somme, qu'elle avait été reconstruite après l'incendie de 1886, et les locaux spacieux, confortables, lumineux et d'élégantes proportions qui font de cette maison des livres le plus aimable des séjours ! L'impression première ne peut que se confirmer lorsqu'on examine de plus près l'agencement de la Bibliothèque nouvelle. L'utile s'y combine partout avec l'agréable. Les vastes rayons de la salle de lecture offrent à la consultation directe plus de 3.500 ouvrages de références. La salle des périodiques présente aux lecteurs les derniers cahiers de plus de 300 revues, intéressant les disciplines les plus diverses. Un dispositif ingénieux permet de consulter le catalogue sur fiches, rapidement tenu à jour, à la fois de la salle du prêt et de la salle du catalogue. Grâce à un vaste dépôt, muni d'une galerie, avec rayonnages d'acier à enclenchement automatique, toute crainte d'encombrement se trouve pour longtemps conjurée, puisqu'il peut aisément contenir 200.000 volumes, soit plus du double de la collection actuelle. Encore faut-il tenir compte que le bâtiment central ne groupe pas tous les services de la Bibliothèque. Dès octobre 1928, l'ensemble des livres et périodiques

de médecine était détaché pour constituer, au boulevard de Waterloo, le noyau de la bibliothèque de l'Ecole de Médecine, dirigée depuis lors par M^{lle} Irène Philippart, bibliothécaire adjointe. Quinze séminaires et soixante-deux instituts et laboratoires disposent aussi, sur place, des ouvrages de références et de documentation nécessaires à leur activité.

Cette transformation, dont il serait oiseux de retracer les étapes, c'est M. van Kalken qui l'a réalisée, avec l'aide attentive d'un personnel dévoué. Notons seulement ici que, grâce à une préparation méthodique, les travaux de déménagement et d'emménagement ont pu être poursuivis avec une rapidité remarquable : ils n'ont guère pris que les quatre derniers mois de 1928, et la Bibliothèque nouvelle ouvrait ses portes le 3 janvier 1929. Le 15 octobre suivant, M. van Kalken, dont les charges académiques s'étaient accrues, renonçait à ses fonctions de conservateur en chef. Il allait cependant accorder encore une part de ses soins à la Bibliothèque, en qualité, cette fois, de Président de la Commission qui, réorganisée, devenait l'organe directeur de l'institution. Il transmettait, en 1931, ces fonctions à M. le professeur Georges De Leener, qui les occupe depuis lors avec le zèle, la méthode et le dévouement qui caractérisent sa féconde activité.

Au cours de ces dernières années, la Bibliothèque a subi le contre-coup de la crise économique générale, qui a réduit ses possibilités d'expansion. L'effort de la Commission, et en particulier de son distingué président, a dû tendre avant tout à réaliser les compressions possibles sans rien sacrifier d'essentiel. Elle a cherché à mettre plus d'unité dans l'organisation technique et à en accélérer le fonctionnement par la simplification des services des achats et du catalogage. Elle a, de la

sorte, préparé l'avenir, en attendant que des conditions financières plus favorables permettent de donner à la Bibliothèque toute l'importance à laquelle elle a droit dans notre vie universitaire.

Que cette importance n'ait cessé de grandir à mesure que se développait l'activité scientifique des diverses Facultés, c'est ce qu'indiqueront à suffisance quelques chiffres relatifs au service du prêt à domicile. Au cours de l'exercice 1932-1933, 1.434 étudiants y ont recouru, empruntant 11.661 livres et 754 tomes de périodiques. Or, en 1928-1929, les totaux correspondants ne s'élevaient respectivement qu'à 1.908 livres et 311 tomes de périodiques. L'organisation d'un service de prêt entre bibliothèques, auquel participent à l'heure actuelle 216 dépôts, tant de l'étranger que du pays, a singulièrement étendu, pour nos travailleurs, les possibilités de documentation : 1.500 ouvrages, en moyenne, sont chaque année empruntés par cette voie.

A cet accroissement de sa clientèle correspond, bien que sur un rythme moins accusé, un accroissement parallèle des collections de la Bibliothèque. Elle s'est enrichie, au cours des douze dernières années, d'un peu plus de trente-cinq mille ouvrages. Son stock de périodiques, qui comprenait, en 1909, 271 revues en cours de publication, en compte aujourd'hui 988. Les exercices récents ont vu un développement nouveau du service des échanges avec les autres universités et institutions scientifiques. A l'heure présente, les publications obtenues de la sorte, contre envoi de la *Revue de l'Université*, des travaux des Facultés et des professeurs, n'occupent pas moins du quart de la superficie des rayons utilisés.

La Bibliothèque a, d'autre part, bénéficié, au cours de ce dernier quart de siècle, de nombreuses et impor-

tantes libéralités. A des moments critiques, elle a reçu des secours particulièrement précieux, sans lesquels elle n'eût peut-être pas réussi à continuer d'accomplir convenablement sa tâche. Dès 1926-1927, la Fondation Hoover mettait à sa disposition un important crédit pour l'aider à combler l'énorme lacune que la guerre avait laissée dans ses collections de périodiques. Celles-ci se sont encore notablement enrichies depuis, grâce à la générosité de la C.R.B.-Educational Foundation, de la Rockefeller Foundation, de la Notgemeinschaft für deutsche Wissenschaft, ainsi que de nombreux éditeurs. Enfin, au cours des quatre dernières années, on a pu, en grande partie, achever de compléter ces mêmes collections grâce aux subventions conjuguées de l'International Education Board, du Fonds National de la Recherche scientifique et de la Fondation Universitaire. Si l'on considère le rôle éminent des périodiques scientifiques dans la recherche contemporaine, on doit se féliciter vivement de cet heureux résultat, dû, en ordre principal, à l'inlassable activité du Comité permanent des bibliothèques scientifiques. Il convient, d'ailleurs, de rappeler, à ce propos, que diverses sociétés savantes ont, dans un louable esprit de solidarité, mis en dépôt dans nos bibliothèques universitaires l'ensemble de leurs collections de périodiques. Il en va ainsi de la Société Royale Zoologique de Belgique, de la Société Royale des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles, de la Société belge de Biologie, de la Société belge de Stomatologie et de la Société belge de Neurologie. De même, depuis 1928, *Bruxelles Médical* envoie chaque année, à la bibliothèque de l'Ecole de Médecine les périodiques reçus par voie d'échange.

De généreux donateurs ont aussi largement contribué, durant ce dernier quart de siècle, à enrichir nos collec-

tions dans divers domaines. L'installation des services dans les nouveaux locaux semble avoir stimulé encore ces initiatives auxquelles on ne peut trop applaudir. Continuant une tradition de mécénatisme éclairé toujours vivace dans une famille à laquelle l'Université doit tant, M^{re} Ernest Solvay a bien voulu nous faire don d'une très importante bibliothèque scientifique qui ne comprend pas moins de 2.000 ouvrages. De son côté, M. Robert Werner nous a largement dotés en livres de philologie et d'histoire byzantines, en travaux sur les langues orientales et sur l'histoire de la Russie.

Deux fonds littéraires d'un particulier intérêt ont été de même constitués, grâce à l'agissante sympathie pour notre institution de deux écrivains récemment disparus. Max Elskamp a laissé par testament à l'Université, dont il avait été l'élève, une part essentielle de sa bibliothèque : 600 éditions originales dédicacées d'auteurs belges et français, un millier d'ouvrages de littérature, de folklore et d'art et une collection de revues littéraires belges, où les raretés ne manquent point. Par ailleurs, M^{re} James Van Drunen nous a remis, dans une pieuse pensée, l'ensemble des manuscrits de notre regretté collègue, ainsi que les éditions originales des ouvrages, si appréciés des délicats, par lesquels il a joué son rôle dans notre renaissance littéraire.

Ce n'est pas le seul cas où les familles de nos professeurs ont tenu à perpétuer par d'importantes libéralités le souvenir de maîtres disparus. Nous devons ainsi à M^{re} Georges Bigwood l'ensemble des ouvrages d'économie politique et de sciences financières réunis par ce collègue enlevé trop tôt à la recherche, et à M^{re} Charles De Jongh la totalité des ouvrages et périodiques constituant la bibliothèque documentaire de ce juriste éminent. Nos rayons réservés à l'histoire des religions sont, eux

aussi, richement garnis grâce à des dons provenant de deux regrettés titulaires de la chaire créée chez nous pour cette discipline : le comte Eugène Goblet d'Alviella et Richard Kreglinger. Dans le domaine médical, le professeur Stiénon nous a, avec une généreuse prévoyance, assuré une dotation dont le revenu permet de fournir des périodiques indispensables plusieurs des laboratoires de la Faculté où il a si longtemps enseigné.

Parmi les autres bienfaiteurs de notre Bibliothèque, il faut citer encore : M^{me} Léo Errera (bibliothèque d'études juives), M^{lle} Rachel Sedeyn (ouvrages de bibliothéconomie et de droit commercial et maritime), M^{me} Simont (Recueil des ordonnances des Pays-Bas), M^{me} M. Berlin (médecine), MM. Brichart (droit international), Félicien Cattier (droit et littérature de guerre), Georges Cumont (numismatique et histoire), Henri Rolin senior (droit colonial), Jules Vannérus (littérature et histoire religieuse)... Force est bien d'arrêter ici une liste qui tournerait au palmarès, mais où devraient encore trouver mention, outre la plupart de nos professeurs, nombre de ministères, d'ambassades, de légations, d'instituts scientifiques, de sociétés savantes et de gouvernements étrangers.

Ces témoignages multiples d'une sympathie éclairée attestent assez l'intérêt que suscite la Bibliothèque universitaire. Ils expliquent ainsi qu'ait pu se créer, en 1931, à l'initiative de M. le professeur van Kalken, une *Société des Amis de la Bibliothèque de l'U.L.B.* Sous la présidence de ce bibliophile averti qu'est le général Jacques Willems, elle groupe tous ceux qui, à des titres divers, souhaitent le développement et l'enrichissement de nos collections. Elle prêche d'exemple en consacrant à des achats judicieusement choisis le produit des cotisations de ses membres. Parmi ceux-ci ont pris rang

d'emblée plusieurs centaines d'étudiants, et, venant de la génération montante, cette preuve de sollicitude permet d'espérer en l'avenir de l'œuvre. D'ores et déjà, et en dépit des difficultés de l'heure, elle a montré une heureuse activité en nous dotant d'une série de traités coûteux et d'une intéressante collection de grands ouvrages de références. C'est, parmi bien d'autres, un présage favorable qu'ont salué avec joie tous ceux qui souhaitent ardemment le progrès et l'extension de notre « librairie » de travail et de recherche au cours du second siècle de notre chère Université.

Hilda KESSELS et Gustave CHARLIER.

XI INSTITUT DE SOCIOLOGIE SOLVAY

C'EST en 1901 qu'Ernest Solvay, le grand industriel, le génial inventeur et le fondateur de nombreuses œuvres philanthropiques fit auprès de la Ville de Bruxelles la première démarche pour la fondation de l'Institut de Sociologie. Il demandait au Collège des Bourgmestre et Echevins de mettre à sa disposition un terrain au Parc Léopold. Le but de l'Institut était « de poursuivre les études auxquelles Ernest Solvay s'était appliqué en matière sociale et de fournir à tous les chercheurs les moyens de contribuer au progrès des sciences sociales ».

L'Institut fut inauguré le 16 novembre 1902 par Emile Waxweiler en qui Ernest Solvay avait découvert les éminentes qualités qui devaient faire de lui un directeur incomparable, un animateur et un savant original.

L'Institut de Sociologie est resté dans ses grandes lignes ce qu'il était à sa fondation. Il comprend essentiellement une bibliothèque spécialisée dans les sciences sociales. Elle a pris au cours des années une grande extension. Elle comporte aujourd'hui plus de 200.000 volumes et brochures. Une collection importante de livres et de documents historiques y avait été constituée au début par le regretté Guillaume Des Marez. Elle a été transférée au séminaire d'histoire de l'Université. La bibliothèque de l'Université bénéficie d'ailleurs de certaines collections, de livres, de brochures qui ne trouvent plus leur place à l'Institut.

Douze cellules ou salles de travail individuelles per-

mettent à des savants de faire des recherches dans le silence et le calme qui conviennent au travail de l'esprit. De nombreux savants belges et étrangers ont profité de ces installations. Il y a, en outre, une salle de conférences de dimensions restreintes mais suffisantes pour les réunions de collaborateurs, de professeurs et d'étudiants qui fréquentent l'Institut.

Des réunions occasionnelles ont toujours attiré à l'Institut des conférenciers de renom. Sa Majesté le Roi Albert a honoré de Sa présence une conférence donnée par M. Bovet en 1928 sur « La Belgique à Zurich en automne 1914 », en souvenir de l'action que Waxweiler avait exercée en Suisse. L'Institut a en outre rendu de nombreux services aux professeurs et étudiants de l'Université de Bruxelles, notamment aux élèves de l'Ecole de Commerce Solvay, en leur facilitant leurs recherches et leurs travaux scientifiques.

Environ deux cent cinquante périodiques sont reçus à l'Institut. Les derniers fascicules parus sont déposés dans la salle de lecture et les collections se trouvent dans les rayons du vaste sous-sol où des tables sont encore disposées pour le travail.

L'Intermédiaire sociologique est un office de documentation et d'information pour les sciences sociales dont la direction a été confiée à M. Daniel Warnotte, aujourd'hui directeur général au Ministère de l'Industrie et du Travail. Il a pour objet d'établir des rapports entre les personnalités, les sociétés, les institutions, en leur permettant de coopérer à une œuvre commune de documentation et d'aide scientifique mutuelle. A cet effet, plusieurs centaines de savants ont été sollicités d'indiquer à l'avance les questions sur lesquelles ils consentaient à donner des renseignements.

L'Institut fut dirigé jusqu'à la guerre par Emile

Waxweiler. Il publia alors trois séries de travaux. La première, les *Notes et Mémoires*, comprend onze fascicules. En tête se trouve une *Note de Solvay sur des formules d'introduction à l'énergétique* qui révèle le fond de sa pensée philosophique.

Le second fascicule a l'importance d'un manifeste : c'est l'*Esquisse d'une Sociologie* de Waxweiler qui date de 1906 et qui est le résultat d'un effort intellectuel extraordinaire. C'est une œuvre originale où l'auteur conçoit la sociologie comme une éthologie, c'est-à-dire une science de l'être dans ses rapports avec son milieu. Plus tard il se rapprochera de la psychologie, mais il y a déjà dans ce livre fondamental tous les principes de méthode qui vont le guider si brillamment dans ses travaux futurs.

Raphaël Petrucci a donné dans cette collection deux ouvrages de sociologie comparée : *Les origines naturelles de la propriété et Origine polyphylétique, homotypie et non-comparabilité des sociétés animales*.

M. Louis Wodon a publié de précieuses notes critiques *Sur quelques erreurs de méthode dans l'étude de l'homme primitif*, étude qui était à cette époque l'objet de travaux sans véritable portée scientifique.

Le Dr. Houzé, qui fut un des conseillers les plus écoutés de Waxweiler, s'est plu à faire une étude critique sur *L'Aryen et l'anthroposociologie*, étude décisive qui mettait à néant tant d'idées fausses en matière d'archéologie et de préhistoire.

Dans le fascicule intitulé : *Mesure des capacités intellectuelle et énergétique*, Ch. Henry voulait apporter aux études d'Ernest Solvay l'adjuvant d'un appareil de mesure intéressant, empruntant les méthodes de la statistique mathématique.

Un professeur de nationalité hongroise, M. Somló a

publié en allemand un travail sur *La circulation des biens dans la société primitive*.

Trois enquêtes importantes font encore partie de cette collection. C'est d'abord la célèbre enquête sur *Le régime alimentaire de 1.065 ouvriers belges*, entreprise par Waxweiler et le Dr. Slosse. Ensuite, les recherches de V. Varendonck sur *Les sociétés d'enfants* et enfin mon enquête sur *Les Abonnements d'Ouvriers sur les lignes de chemins de fer belges et leurs effets sociaux* (1910).

La deuxième collection de publications porte le titre d'*Etudes sociales*. On y trouve l'un des ouvrages où Adolphe Prins a déposé le meilleur de son génie constructif : *L'Esprit du gouvernement démocratique*.

M. De Leener y a fait paraître une importante étude sur *L'organisation syndicale des chefs d'industrie*, ouvrage, on peut le dire, en avance sur son temps.

M. Ansiaux, poursuivait ici la série de ses travaux sur la question monétaire par un volume sur les *Principes de la politique régulatrice des changes*, prélude à tant de travaux qui ont fait de lui un spécialiste autorisé.

La question des *Régies communales* a été étudiée par M. Brees d'une façon approfondie.

M. Ingenbleek débutait dans la science financière par une belle étude intitulée : *Impôts directs ou indirects sur le revenu*.

C'est dans cette collection encore que sous la signature de M. Lewinski parut un ouvrage révélateur sur *L'Evolution industrielle en Belgique*.

Une enquête sur *Les ouvriers agricoles*, de M. Bouché termine cette collection.

Avec la troisième collection qui s'appelle : *Actualités sociales*, nous abordons un autre genre d'ouvrages : une série de petits volumes in-16° traitant des problèmes les

plus divers qui à un moment donné sollicitent l'attention publique. Vingt volumes ont été ainsi édités en moins de dix ans. On y trouve d'abord un résumé des idées d'Ernest Solvay sur le productivisme et le comptabilisme, sous le titre de *Principes d'Orientation sociale*. Puis, des questions économiques, comme : *Que faut-il faire de nos industries à domicile?* par M. Ansiaux; *Le charbon dans le nord de la Belgique*, par MM. De Leener, Wodon, Waxweiler; *Le procès du Libre-échange en Angleterre*, par M. Crick; *Ce qui manque au commerce belge d'exportation*, par M. De Leener, ainsi que *La Politique des Transports en Belgique*; *Une expérience industrielle de réduction de la journée de travail*, par F. Fromont.

Des questions d'ergologie comme *L'augmentation du rendement de la machine humaine*, par le Dr. Querton; *Entraînement et fatigue au point de vue militaire*, par M^{lle} Joteyko. Des questions d'organisation sociale : *Assurance et assistance mutuelles au point de vue médical*, par le Dr. Querton; *Ce que l'armée peut être pour la nation*, par le lieutenant-adjoint d'Etat-Major A. Fastrez; *La lutte contre la dégénérescence en Angleterre*, par les Dr. Ensich et Boulenger.

Des questions de droit : *Les sociétés anonymes, abus et remèdes*, par M. Théate; *La personnification civile des associations*, par MM. Prins, Marcq, Vauthier et Errera; *La défense sociale et les transformations du droit pénal*, par M. Prins.

Des questions coloniales : *Le commerce et l'agriculture au Katanga*, deux volumes contenant les résultats d'une mission confiée à M. De Leener par l'Institut.

Le petit volume intitulé : *La politique de réforme sociale en Angleterre*, mérite peut-être une mention à part; c'est le résumé des conférences qui furent faites à l'Institut en 1912, par quatre membres du Parlement

anglais appartenant à l'*Eighty Club* et qui avaient été invités par M. Solvay en vue de faire connaître l'orientation du parti libéral anglais en matière sociale.

En 1912, commence la publication du *Bulletin mensuel*, qui s'appela ensuite les *Archives sociologiques*, où Waxweiler suscite quantité d'études et de travaux, où il imprima une direction continue d'après sa méthode et d'après son point de vue. C'est là que M. Daniel Warnotte commence cette *Chronique du Mouvement scientifique* où il rend compte des publications les plus importantes dans le domaine entier des sciences sociales. Il a poursuivi cette chronique qui est si appréciée du monde savant dans la revue actuelle de l'Institut.

Pendant l'occupation allemande, l'Institut n'eut point à souffrir de dommages matériels. Il resta ouvert jusqu'au moment où il fut réquisitionné pour servir de salle de lecture pour les militaires qui suivaient les cours organisés par l'autorité allemande à l'Ecole de Commerce.

Waxweiler étant mort accidentellement à Londres en 1916, la direction de l'Institut fut confiée à MM. Barnich et Ansiaux. Ceux-ci organisèrent des réunions de groupes de collaborateurs qui se livrèrent à des études en vue de la reconstitution nationale. Neuf volumes furent ainsi publiés sous leur direction en 1919 et 1920. Ce sont : *L'impôt sur les bénéficiaires de guerre*, *La question des loyers*, *L'action de l'Etat contre l'alcoolisme*, *La réforme du Sénat*, due à M. Smets; *L'autonomie des chemins de fer de l'Etat belge*, *L'impôt successoral*, *La réforme du régime douanier des produits alimentaires*, *Le retour à la légalité* et *De l'organisation régionale des services publics*.

En 1920, M. Hostelet succédant à M. Ansiaux, assumait la direction de l'Institut à côté de M. Barnich. C'est alors

que la *Revue de l'Institut de Sociologie* prend la place des *Archives sociologiques*. Elle parut d'abord tous les deux mois, puis une fois par trimestre. Elle en est aujourd'hui à sa treizième année. Elle publie couramment trois articles de fond, des notes sociologiques et la chronique du mouvement scientifique de M. Warnotte.

M. Ernest Solvay étant mort le 26 mai 1922, le sort de l'Institut de Sociologie était aux mains de ses héritiers. Ils ont voulu, par une générosité respectueuse des volontés de leur auteur, en assurer l'avenir en le remettant à l'Université Libre de Bruxelles, dont la pérennité garantit celle de l'Institut. Celui-ci, désormais, est partie intégrante du grand établissement d'enseignement supérieur qui fait honneur à la capitale.

Grâces soient rendues à l'heureux accord de la famille Solvay, de la Ville de Bruxelles et de l'Université : il permet d'envisager la continuité d'une institution dont le mérite est d'accroître le patrimoine intellectuel de la patrie.

M. Ernest Mahaim, professeur à l'Université de Liège, fut appelé à la direction de l'Institut en 1923. Un comité scientifique lui fut adjoint. Il est composé aujourd'hui de MM. Maurice Ansiaux, Georges Barnich, René Boël, Georges Hostelet, Ernest-John Solvay, Emile Vandervelde et Fernand Van Langenhove. Son personnel comprend : un directeur, un directeur-adjoint, M. Georges Smets, un administrateur, M. Georges De Leener, et des collaborateurs : M^{lle} Hélène-D. Antonopoulo, MM. B.-S. Chlepner, M. Gottschalk, R. Olbrechts, D. Warnotte, et G. Jacquemyns. M^{lle} Aimée Racine est chargée de recherches. M. Jean Leyder est auxiliaire scientifique, M^{lle} Plantenga et Lipnik sont attachées au service de la documentation.

La nouvelle série de publications comprend : d'abord,

un certain nombre d'études des collaborateurs de l'Institut. M. A. de Calonne-Beaufaict, prématurément enlevé à la science en exerçant ses fonctions au Congo, publie sous le titre *Azandé* une introduction à une ethnographie générale de certains bassins du Congo. M. Bekker a décrit *Le mouvement coopératif en Russie*. M^{lle} Nadine Ivanitzky, *Les institutions des primitifs australiens*; M. De Leener a étudié *La primauté de l'individu* puis *L'organisation du travail et la question ouvrière*; M. Chlepner, *Le prélèvement sur le capital dans la théorie et dans la pratique*, et, en un grand ouvrage universellement apprécié, *La Banque en Belgique*, étude historique et économique; M. Gottschalk, *Les conditions du travail dans le Territoire de la Sarre*; M^{lle} Hélène D. Antonopoulo, *Les commissions paritaires d'industrie en Belgique*. Une grande étude collective intitulée *La Belgique restaurée*, où, sous la direction de M. Ernest Mahain, les collaborateurs de l'Institut ont traité de la population, des régions dévastées, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, du travail, des finances, de la fortune et du bien-être, de la colonie, fit, en 1926, un tableau de la reconstitution nationale. M. Herbert Speyer a publié sur *La Réforme de l'Etat en Belgique* une étude qui a retenu l'attention. Signalons en terminant *Les chemins de fer en Belgique*, par M. De Leener et *Deux essais sur le progrès*, de M. Dupréel.

Le service des *Enquêtes sociales* est en plein développement. Il a publié jusqu'à présent cinq fascicules d'une *Enquête sur les conditions de vie de chômeurs assurés* : 1°) dans l'agglomération bruxelloise; 2°) dans l'agglomération brugeoise; 3°) dans l'agglomération anversoise; 4°) dans l'agglomération liégeoise; 5°) dans le Bassin de Charleroi. M. le professeur E.-J. Bigwood y a consacré un volume intéressant à la question de

L'alimentation rationnelle d'une population ouvrière.

L'activité de l'Institut ne se borne pas à des publications. Sous le nom de groupes d'études, se réunissent périodiquement un certain nombre de collaborateurs de l'Institut, de professeurs de l'Université et de hautes personnalités.

Le groupe d'études sociologiques avait déjà fonctionné avant la guerre sous la direction de Waxweiler. Il a repris une activité nouvelle depuis 1923. Sur un exposé fait par l'un des membres, se greffe une discussion souvent extrêmement profitable. Les notes sociologiques de la Revue reproduisent un certain nombre de sujets abordés au groupe.

Récemment un groupe d'études politiques a été constitué et il a abordé l'examen de la réforme du régime parlementaire.

L'Institut organise également chaque année une *Semaine sociale universitaire* où des étudiants, des anciens étudiants et des professeurs, reprenant une tradition due à l'initiative d'Emile Waxweiler, essayent de se rendre compte d'une manière concrète, par la connaissance des hommes et des institutions, par des excursions et des visites préparées, d'un certain nombre de phénomènes sociaux actuels ou intéressants. Elles ont porté entre autres : sur la question des langues en Belgique (1912), sur la nécessité d'une haute éducation technique et économique pour l'ouvrier belge, sur la psychologie des partis en Belgique, sur l'organisation professionnelle des employeurs et des ouvriers, sur le régime parlementaire en Belgique, sur le productivisme, sur les transformations de la Campine, sur l'organisation d'une grande ville, sur les classes sociales, sur l'étranger en Belgique, sur le Congo, sur le Grand-Duché de Luxembourg, sur les classes moyennes et la crise.

Ernest MAHAIM.

XII

FONDS JACQUES CASSEL.

CE Fonds a été constitué par les héritiers et des amis de feu Jacques Cassel pour favoriser l'envoi dans les colonies, et spécialement au Congo belge, de missions scientifiques dirigées par des membres du personnel enseignant de l'Université.

En vertu d'une décision prise par le Conseil d'Administration le 17 mars 1931, les sommes constituant ce Fonds sont la propriété de l'Université Libre de Bruxelles et sont administrées par celle-ci, mais la disposition de ces sommes appartient à un comité directeur, qui est actuellement présidé par M. le professeur Speyer.

Ce comité désigne les membres de chaque mission et fixe avec eux le problème scientifique à étudier.

Les documents récoltés au cours des missions sont la propriété de l'Université Libre de Bruxelles.

En exécution de ces dispositions, une première mission fut organisée dès l'année 1932.

Profitant du départ d'une « Expédition pour l'exploration scientifique du Ruwenzori », et d'accord avec ses promoteurs, le Fonds Jacques Cassel décida d'adjoindre un botaniste à l'équipe de savants et de jeunes alpinistes qui s'étaient donné pour tâche de parcourir et d'étudier une des parties les moins connues de notre domaine colonial.

M. Lucien Hauman, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences voulut bien accepter cette mission.

Il s'embarqua à Marseille pour Mombasa le 27 mai 1932 avec d'autres membres de l'Expédition du Ruwenzori, qui comprenait des alpinistes, un zoologiste, deux géologues, un botaniste et un topographe.

L'exploration du massif montagneux dura du 1^{er} juillet au 15 août, donnant au botaniste la possibilité d'étudier la végétation de la plaine de la Semliki et des différents étages floraux des flancs de la montagne de 1.200 à 4.750 mètres d'altitude. Un séjour de trente jours à 4.200 mètres et au-dessus, lui permit de faire des recherches plus poussées qu'il n'en fut jamais réalisées jusqu'ici, de la flore de l'étage alpin proprement dit, d'où il rapporta environ deux cents espèces, algues et schizophytes, lichens, champignons et plantes vasculaires.

Outre des collections scientifiques considérables (un millier d'espèces) devant servir de base à des travaux de géobotanique, de biologie végétale et de systématique, notre chargé de mission rapporta un abondant matériel d'enseignement — environ 120 espèces — destiné au Musée botanique de l'Université, où la flore congolaise était jusqu'à présent très mal représentée.

Une « Esquisse de la végétation des hautes altitudes sur le Ruwenzori » ainsi qu'un mémoire sur « Les Lobelia géants des montagnes du Congo belge » publiés respectivement par l'Académie des Sciences et l'Institut Royal Colonial ont déjà vu le jour. D'autres publications suivront incessamment sur les Sénéçons géants, les Alchémilles, etc...

Au surplus, M. le professeur Hauman a fait un très grand nombre de conférences, les unes devant des sociétés savantes, les autres ayant plutôt un caractère de vulgarisation.

La deuxième mission du Fonds Jacques Cassel a été

confiée à M. Edmond Dartevelle, Docteur en Sciences, assistant de géologie; elle avait pour objet l'étude des formations sédimentaires existant le long de la côte occidentale de l'Afrique, formations qui n'avaient jamais fait l'objet d'une étude d'ensemble.

M. Dartevelle s'embarqua à Anvers le 7 avril 1933; son voyage se prolongea jusqu'en décembre de la même année. Pendant ces huit mois il parcourut l'itinéraire suivant : la région côtière du Bas-Congo, une partie du Mayumbe, de l'enclave de Cabinda et le sud de l'Afrique Equatoriale française jusqu'à Loango.

Il serait évidemment prématuré d'analyser dès maintenant les résultats des travaux auxquels M. Dartevelle s'est livré.

Nous nous bornerons donc à résumer ici quelques brèves indications.

Un premier résultat acquis par la mission fut la découverte de terrains crétacés au Congo belge, terrains qui ne sont pas seulement intéressants en raison de la faune qu'ils contiennent, mais aussi parce qu'il s'y trouve des gisements de pétrole encore inexploités.

Des terrains tertiaires recouvrent le crétacé dans la région comprise entre le Shiloango et le Congo; explorés systématiquement ils ont livré une grande quantité de matériaux paléontologiques.

Ces documents, qui sont actuellement à l'étude, donneront des aperçus intéressants sur des faunes disparues, et en outre, permettront de déterminer d'une manière précise l'âge des formations qui les renfermaient.

Ainsi, dès à présent, la mission a pu dégager les grandes lignes de la structure de la région littorale et formuler un certain nombre de conclusions tant au point de vue géologique qu'au point de vue paléontologique et géographique.

Enfin, en dehors des matériaux destinés à l'étude géologique de la région, la mission a rapporté des documents zoologiques, botaniques et ethnographiques, qui sont actuellement confiés à des spécialistes.

Actuellement une troisième mission est en voie d'exécution. Elle a été confiée à M. Paul Ledoux, maître de conférences à la Faculté des Sciences appliquées, qui est parti pour l'Afrique au mois de mai 1934, afin d'y étudier les essences forestières d'intérêt industriel spécialement dans le Bas-Congo, le Kasai, le Kivu et l'Ituri.

Nous avons tout lieu d'espérer que cette expédition ne sera pas moins fructueuse que les deux précédentes.

Herbert SPEYER.



XIII

REVUE DE L'UNIVERSITE DE BRUXELLES

L'HISTOIRE de la *Revue de l'Université* pendant ces vingt-cinq dernières années se partage tout naturellement en deux périodes : l'Avant-guerre et l'Après-guerre.

Il y a vingt-cinq ans, c'est-à-dire en 1909-1910 la Revue fondée en 1895 en grande partie par l'initiative de Léo Errera comme un « prolongement écrit de l'Université » entré déjà dans sa quinzième année.

La première période, 1909 à 1914, ne nous retiendra pas longtemps. C'est véritablement une autre époque. Nous y apercevons sous une perspective déjà lointaine, (dans le numéro spécial de janvier 1909), les fêtes jubilaires de LXXV^e anniversaire de l'Université : représentation de Gala, visite aux instituts du Parc Léopold, raout à l'Hôtel de Ville, conférences de MM. Henri Poincaré, Lanson, Le Dantec. Puis, des reflets de l'Exposition de Bruxelles en 1910-1911; des articles originaux de Maurice Vauthier sur *Le Machiavélisme*, sur *La Force et la Faiblesse du Catholicisme*, des traductions d'Aristophane par Alphonse Willems, des « collaborations étrangères » de R. Petrucci, Marcel Hébert, Salomon Reinach, des conférences de W. Ostwald et d'E. de Martonne.

Après la grande coupure de la guerre, il y eut bien des choses à reconstituer d'abord, et la *Revue* ne reparut pas immédiatement. Quelques universitaires même ne jugeaient pas opportun de reprendre sa publication.

L'événement leur donna tort et le premier numéro de la nouvelle série vit le jour en octobre 1920.

Un mot sur l'administration de la *Revue*. Le Comité de rédaction perdit en 1922 son président, Paul Errera. Il fut remplacé par M. Maurice Bourquin, puis en 1922-23 par M. Paul de Reul qui avait été secrétaire avec M. Maurice Sand, dès 1897. Les secrétaires de la nouvelle période furent d'abord MM. Paul Decoster et Victor Van Straelen, puis M. Van Straelen et M^{lle} Andréa Frère, puis M^{lle} Frère et M. H. Van de Walle. Depuis 1925, M^{lle} Frère assume presque seule tout le travail administratif. Elle est proprement la cheville ouvrière de la *Revue*.

Un événement important fut l'accord intervenu en 1923-1924 entre la *Revue* et l'*Union des Anciens Etudiants de l'Université Libre*. D'après cet accord, la *Revue*, devenue aussi l'organe de l'*Union* puisqu'elle publie ses rapports annuels, sera distribuée gratuitement à tous les anciens étudiants.

Il en résulte que la *Revue* tire aujourd'hui à trois mille exemplaires. Ce sont les subsides généreux de l'*Union* qui, joints aux interventions du Gouvernement et de l'Université, lui ont permis de vivre, bien qu'avec prudence en des temps difficiles, et d'offrir à sa clientèle élargie un miroir fidèle et complet de notre vie universitaire.

Il suffit, en effet, de parcourir à vol d'oiseau les dernières années de la *Revue* pour y trouver l'histoire en raccourci de l'Université, ses annales ou ses éphémérides.

En 1920-21, voici le numéro de février consacré à la manifestation Jules Bordet. En 1922, la *Revue* en deuil, déplore la perte d'Ernest Solvay et celle de Paul Errera.

En 1922-23, le président Paul Heger, dans son

Rapport sur la situation de l'Université, annonce l'intervention de l'Etat en faveur des deux universités libres du pays, décidée le 30 juin 1922, tandis que le docteur Bayet, dans son discours de rentrée, explique la donation de la Fondation Rockefeller pour la réorganisation de la Faculté de Médecine.

En 1923, le président Heger explique à son tour la convention passée entre la famille Solvay et l'Université afin de rattacher définitivement à celle-ci l'Institut de Sociologie Solvay.

En octobre 1925, la *Revue* porte le deuil de Paul Heger dont elle publie une note posthume sur la Fondation Biermans-Lapôtre.

En 1926-27, c'est l'ouverture des cours de langue et de littérature slave créé par le Gouvernement de la République polonaise, occasion d'une leçon de M. V. Lednicki et d'une conférence de Thaddée Zielinski.

En 1926-27, l'Université, grâce à un généreux donateur, organise ses Conférences de Politique internationale.

En 1929, M. Maurice Vauthier, appelé au Gouvernement, est remplacé à la présidence du Conseil par M. le ministre d'Etat Jean Servais.

En 1930, un numéro spécial (octobre-novembre) commémore les fêtes de juin pour l'inauguration solennelle des nouveaux bâtiments académiques offerts par la *C.R.B.-Educational Foundation* et par la *Rockefeller Foundation*.

Citons encore la commémoration du 25^e anniversaire de l'Ecole de Commerce (1930); la Manifestation nationale de reconnaissance à Ernest Solvay (1932).

En 1931, c'est la création à l'Université, grâce à un nouveau donateur, d'un Institut d'Histoire et de Philologie orientales.

C'est encore un nouveau deuil, la perte de Maurice Vauthier, en juin 1931. Puis c'est le banquet pour célébrer l'exploit du professeur Piccard.

Quant à l'activité scientifique de la *Revue*, on ne peut songer à énumérer ici les articles originaux des membres de nos diverses facultés. Ce serait refaire une table des matières. La *Revue* n'évite que les sujets purement techniques réservés, par exemple au *Bulletin Technique* de l'A.I.Br.

Il est plus aisé de rappeler les conférences de personnalités étrangères à l'Université, qui ont donné à la *Revue* un caractère plus international, grâce à diverses institutions.

Dès 1920-21, l'Institut international de Chimie Solvay nous valait la collaboration du professeur Lorentz et de Sir William Pope. La même année, l'Université recevait deux professeurs anglais, MM. Stewart et D'Arcy Wentworth Thompson.

Les rapports avec les Etats-Unis ont été particulièrement féconds par la création de professeurs d'échange, sous les auspices de la *C.R.B.-Educational Foundation*. M. Millikan ouvrit la série des leçons américaines en 1922. Nos professeurs à leur tour furent invités en Amérique et en rapportèrent des notes, études et impressions que publia la *Revue* (M. de Reul, M. Lespès, etc.).

L'échange de professeurs avec la France a laissé comme traces dans notre publication des leçons de MM. Gilson, Duguit, Huvelin, Goblot, Picavet, Vermeil, Cohen, Diehl et d'autres.

La *Revue* a publié régulièrement les conférences de Politique internationale, par exemple de MM. Mantoux, Frederick White, Weissman, Pallis, H. A. L. Fisher, du comte W. d'Ormesson, du baron Beyens, du comte

Sforza, d'André Siegfried, de MM. H. de Man, G. Ferrero, etc.

En 1923, l'Université célébrait le centenaire d'Ernest Renan par des conférences de MM. Charles Guignebert et Kreglinger.

Signalons encore des conférences de savants espagnols à l'Institut d'Etudes hispaniques, fondé sur l'initiative de M. L. P. Thomas; des conférences hollandaises en vertu de l'accord du 26 octobre 1927 relatif aux relations intellectuelles entre la Belgique et les Pays-Bas.

Outre les articles et les conférences, la *Revue* contient une partie bibliographique très importante au point de vue des accroissements de la Bibliothèque de l'Université.

Depuis 1927-28 cette *Bibliographie* est mieux classée, séparée du corps de la *Revue* et dotée d'une pagination spéciale. En 1931, MM. de Reul et Delatte ont commencé une chronique régulière des *Etudes anglaises* qui n'existe pas ailleurs en Belgique.

Enfin, depuis 1930, la *Revue* est devenue éditeur du nouveau Recueil de Travaux de la Faculté de Philosophie et Lettres, inauguré par l'ouvrage de M. L. Hermann, *Masques et Visages dans les Bucoliques de Virgile*.

D'après cet aperçu l'on voit que la *Revue* n'a pas failli à sa mission qui est de donner une « traduction de notre vie universitaire intérieure » et d'être en même temps une publication d'intérêt général pouvant se mesurer avec d'autres revues et servir à des échanges avec celles-ci.

Comme instrument de liaison entre nos diverses Facultés, la *Revue* est d'autant plus utile que ces Facultés sont aujourd'hui logées dans des locaux séparés. Toutes ces Facultés la considèrent comme leur organe, trouvent naturel de s'adresser à elle pour publier arti-

cles, leçons d'ouverture, communications diverses relatives à des manifestations de deuil ou de sympathie, à l'activité des cercles d'étudiants, à des institutions telles que la « Semaine Sociale », etc.

La « copie » ne manque pas, bien au contraire. Les charges, à vrai dire, augmentent, mais l'on doit espérer que la *Revue* continuera de trouver les ressources nécessaires à son activité sans cesse accrue et à son rôle désormais indispensable.

On ne voit pas, en effet, ce qui pourrait la remplacer et quel moyen plus simple aurait pu s'offrir pour communiquer à tous les membres de l'Université, étudiants ou anciens étudiants, des évènements comme les fêtes de 1930 et celles du centenaire de l'Université, qui sera le quarantième anniversaire de la *Revue*.

Paul de REUL.

XIV EXTENSION DE L'UNIVERSITE

L'HISTOIRE de l'Extension de l'Université de Bruxelles pendant le quart de siècle qui va de 1909 à 1934 se divise en deux périodes bien distinctes, séparées par l'entr'acte tragique de la guerre.

De 1909 à 1914, c'est l'époque heureuse où l'on continue à récolter ce qui a été semé précédemment. Les comités locaux sont nombreux et prospères, les auditeurs sont assidus et fidèles. Les professeurs qui avaient fait la réputation de l'œuvre, les Leclère, les Dollo, les Massart, les Lameere, les Demoor, lui consacrent encore une part importante de leur activité. Petit à petit, une seconde génération de professeurs vient se joindre à eux et les supplée à mesure qu'ils éprouvent le désir bien légitime du repos. Chaque dimanche d'hiver, cinq, six, dix professeurs s'embarquent à Bruxelles et vont, dans tous les coins du pays, répandre la bonne parole, dispenser l'enseignement à un public heureux de les accueillir et avide de les écouter. Infatigable, Jean Massart organise au printemps et en été de fréquentes excursions biologiques; chaque année, il clôt ce cycle par une excursion de plusieurs jours qui permet à ceux qui y participent d'étudier d'une manière approfondie l'une ou l'autre région du pays : littoral, Flandre, Ardenne, vallée de la Meuse; enhardi par le succès, il finit même par mener ses disciples hors de nos frontières, en Hollande et jusque sur la Côte d'Azur.

Il va de soi que la guerre interrompit net toute activité de l'Extension. Mais il est des enthousiasmes et des dévouements que rien ne peut décourager. Dès 1920, le comité central se reconstitua; quelques comités locaux en firent autant, et l'Extension recommença à fonctionner tant bien que mal. Ces nouveaux débuts furent terriblement difficiles : l'Extension était en effet atteinte dans ses organismes locaux, dans son public, dans son corps professoral et dans son organisme central.

Les comités locaux, qui sont l'armature vivante et solide de l'œuvre, avaient beaucoup souffert; au cours des années tragiques, certains de leurs membres avaient péri; d'autres avaient été emportés au loin par les remous de la grande catastrophe; tous avaient vieilli, et, pendant les cinq années d'inaction forcée, des éléments jeunes n'avaient pas pu venir remplacer ceux qui avaient disparu, ni seconder ceux qui se sentaient fatigués ou découragés. Ainsi, dans bien des localités où elle avait été autrefois prospère, l'Extension ne fit plus que traîner une vie languissante, tandis que dans quelques autres elle disparut tout à fait.

Ce qui contribua le plus à décourager les comités locaux, c'est le mal qu'ils eurent à retrouver leur public d'autrefois. Il y a vingt-cinq ans, les distractions étaient rares dans les petites villes et dans les bourgades; il était facile, dès lors, de grouper autour de nos professeurs un public nombreux et fidèle. Il n'est plus de même maintenant : le cinéma, les sports, les distractions de tout genre, font aux conférenciers une concurrence toujours rude et parfois désastreuse; les comités locaux, reconstitués à grand'peine, se trouvèrent donc en présence de sérieuses difficultés quand ils cherchèrent à réunir fût-ce quelques dizaines d'auditeurs.

Le comité central, de son côté, ne parvint pas sans

peine à élaborer le programme annuel de ses cours et conférences. Parmi les professeurs anciens, connus et aimés du public, certains étaient morts; d'autres, plus ou moins atteints par l'âge, se voyaient forcés de renoncer au métier fatigant de « commis-voyageur en Extension », ou ne pouvaient plus apporter à l'œuvre qu'une collaboration réduite. Il fallut donc recruter de nouveaux collaborateurs parmi les jeunes professeurs, et tâcher, ce qui ne fut pas toujours facile, de les faire accepter par les comités locaux à la place des professeurs à qui ils étaient habitués.

Enfin, le comité central lui-même était désorganisé. Au lendemain de la paix, deux hommes l'avaient remis sur pied et avaient réussi à en assurer le fonctionnement; je veux parler de Jean Massart, président, et de Raoul Ruttiens, secrétaire. Mais, appelé en province par ses occupations, Ruttiens dut abandonner le secrétariat. Peu après, Massart entreprit des voyages au Brésil et aux Etats-Unis, pendant lesquels il me demanda de le suppléer; à son retour, il fut atteint par la maladie dont il devait mourir en 1925. Le comité central, conduit par un président improvisé et par un secrétaire, Albert Navez, à qui des charges universitaires accablantes laissaient fort peu de loisirs, connut alors des heures difficiles. Le nombre des comités locaux demeurés actifs, ainsi que le nombre des leçons et conférences, baissèrent d'une manière alarmante. Pourtant, on ne pouvait laisser périr l'Extension : elle rend au public des services importants en éveillant et en entretenant dans tous les milieux l'intérêt pour les choses de l'esprit; elle est extrêmement utile aussi à l'Université, en répandant dans tout le pays ses idées et ses principes; elle lui attire des sympathies précieuses; elle la fait sortir du milieu étroitement bruxellois pour lui

donner le caractère d'une institution vraiment nationale. Aussi le comité central mit-il tout en œuvre pour opérer le redressement qui s'imposait. Il fut puissamment aidé par l'*Union des Anciens Etudiants*. Celle-ci lui accorda un subside généreux; chose plus utile encore, elle mit à sa disposition son service permanent de secrétariat. On s'imagine difficilement ce qu'une œuvre comme l'Extension représente de correspondance avec les professeurs d'une part, avec les comités locaux d'autre part. Depuis dix ans, le labeur matériel de cette correspondance est accompli par le secrétariat de l'*Union* avec une régularité, une ponctualité, une promptitude surtout, que l'on ne pouvait attendre auparavant de collaborateurs bénévoles, surchargés de tâches diverses.

Des subsides accordés à l'Extension par l'Université, par certains pouvoirs publics et par divers organismes qui sympathisent avec ses tendances lui permirent de faire face aux exigences matérielles de son existence, exigences que les temps difficiles que nous traversons avaient singulièrement accrues.

Enfin, des démarches personnelles pressantes faites dans diverses localités permirent de rappeler à la vie certains comités qui avaient cessé d'être actifs, et d'en créer de nouveaux dans des endroits où il ne s'en était jamais formé jusque là.

Ainsi, lentement mais sûrement, l'Extension recommença à progresser. Ces progrès s'accusèrent sous la présidence de M. van den Dungen (1929-1932) puis sous celle de M. Georges Smets. Actuellement, le nombre des comités en activité, légèrement variable d'une année à l'autre, est en moyenne d'une vingtaine, tout comme avant la guerre. Parmi les réveils de comités locaux tombés en sommeil, l'un des plus heureux est assurément

celui du comité de Luxembourg, qui a repris son activité en 1931.

Je commettrais une injustice si j'omettais de dire que cette œuvre de redressement ne fut possible que grâce à la collaboration dévouée de nos amis groupés dans les comités locaux. Il convient de rendre un hommage éclatant à ces hommes modestes et désintéressés qui, au milieu de circonstances matérielles parfois décourageantes, dans des milieux souvent indifférents et même hostiles, ne cessent de travailler à l'œuvre commune. Ils constituent les points d'appui solides sans lesquels les efforts du comité central et du corps professoral se perdraient dans le vide.

Après tous ces efforts, l'Extension est-elle redevenue exactement ce qu'elle était en 1914? Pas tout à fait : pour continuer à vivre, elle a dû s'adapter aux circonstances nouvelles; elle n'a pu le faire qu'en s'écartant parfois des directives formulées par ses fondateurs. Cela se remarque surtout à propos de la question de la préférence à donner aux cours sur les conférences isolées. Dans l'esprit des fondateurs, les cours, formés autant que possible de six leçons, devaient être la règle, les conférences, l'exception. Ce principe n'a pu être maintenu que dans quelques localités où les circonstances sont particulièrement favorables; partout ailleurs, l'expérience a montré qu'on ne pouvait plus compter sur la présence assidue des auditeurs à six leçons consécutives. Rares sont, à l'heure qu'il est, les cours dont l'étendue dépasse trois leçons; et même ces cours de durée réduite sont moins nombreux que les conférences.

C'est ainsi que, pendant l'année académique dernière, il a été organisé d'une part seize cours comprenant en

tout cinquante leçons, et d'autre part quatre-vingt-huit conférences. Il y a là une tendance du public qui est regrettable peut-être, mais contre laquelle il paraît, pour le moment, bien difficile de réagir. Toutefois, une solution intermédiaire qui sauvegarde dans une certaine mesure le principe d'un enseignement coordonné, est souvent adoptée avec succès. Elle consiste à grouper les conférences en cycles : chaque conférence se suffit à elle-même; l'ensemble constitue cependant un tout cohérent, qui traite de questions plus ou moins connexes, ou qui examine les divers aspects d'une même question. Ces cycles, infiniment plus intéressants et plus fructueux que des conférences dépourvues de tout lien entre elles, obtiennent généralement la faveur du public (¹). Ainsi, les quatre-vingt-huit conférences dont il est question plus haut ne sont pas toutes, à proprement parler, des conférences isolées; bon nombre d'entre elles sont reliées en cycles dont la valeur éducative et la portée scientifique se rapprochent de celles des anciens cours.

Tel est l'état présent de l'Extension de l'Université. Elle a doublé le cap redoutable de la guerre; après des heures difficiles, elle connaît de nouveau des jours prospères. Tout permet d'espérer qu'elle continuera, dans l'avenir, à remplir à côté de l'Université le rôle important que ses fondateurs lui avaient assigné.

Charles CHARGOIS.

(¹) L'idée des cycles de conférences n'est d'ailleurs pas nouvelle : dans les années qui ont précédé la guerre, des cycles de conférences avaient été consacrés aux civilisations étrangères; la France et l'Angleterre avaient été étudiées, et pour l'année académique 1914-1915 était prévu un cycle consacré à l'Allemagne.

XV

LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ETUDIANTS.

L'IDEE de grouper en associations les anciens étudiants de l'Université est presque aussi ancienne que l'Université elle-même. Au moment où l'on fête le centenaire de celle-ci, il est bon de rappeler que l'*Union des Anciens Etudiants* a été constituée en 1843, et que, dès 1845, son utilité fut tellement appréciée par l'Université, que l'*Union* obtenait de siéger au Conseil d'Administration, par l'organe d'un délégué choisi par elle, ayant voix délibérative et renouvelé annuellement.

L'ouvrage publié par Goblet d'Alviella en 1909 sur l'Université de Bruxelles a rappelé les événements marquants qui ont illustré une communauté d'existence de 65 ans, communauté qui ne fut pas sans périls, mais où la confiance dans la pérennité des principes fondamentaux de l'enseignement supérieur l'emporta sur tous les obstacles temporaires ou fortuits.

Depuis 1909, bien d'autres obstacles ont surgi, qu'on ne pouvait imaginer. L'œuvre menée à bonne fin, paisible et sans histoire jusqu'en 1914, il fallut la reprendre entièrement en 1918. Mais comme un corps sain se fortifie dans la lutte, l'*Union* en s'attaquant à une tâche beaucoup plus vaste et plus complexe a développé aussi son action, tant en étendue qu'en autorité.

En 1918, les quelque 700 membres qui formaient l'*Union des Anciens Etudiants* en 1914 étaient dispersés. On parvenait à réunir 300 adhérents à peine. Le comité resté constitué pour 1918 sous la présidence

de M. Jules Bordet se mit à la besogne, sans plus attendre. Il s'agissait d'intéresser à nouveau la masse des anciens étudiants à leur œuvre collective. Heureusement le comité trouva une aide précieuse dans la collaboration de M. Albert Marlier, à qui ses fonctions dans l'administration de l'Université avaient permis de connaître de nombreux étudiants et qui s'attacha, avec autant de patience que de ténacité, à ranimer leurs sentiments d'attachement pour l'Alma Mater. Ce fut un succès. Quand le nouveau comité fut élu pour l'année académique 1919-1920, sous la présidence de M. Georges Herlant, l'*Union* comptait environ 1.800 membres. L'impulsion était donnée. Autour de ce groupe d'anciens, les efforts devaient tendre à réunir, chaque année, les nouveaux sortants. En 1933, le nombre des membres de l'*Union* avait été ainsi porté peu à peu à 3.000.

Le 8 décembre 1923, l'*Union des Anciens Etudiants* se constitua en association sans but lucratif. L'objet social est défini par l'article 3 dans les termes ci-après : « L'*Union* a pour but de resserrer les liens de fraternité entre les anciens étudiants de l'Université Libre de Bruxelles et de concourir à la prospérité de l'Université, ainsi qu'au développement et à la propagation de ses doctrines ».

Pour réaliser cet objet, les conseils d'administration qui se sont succédés, sous les présidences successives de MM. Lucien Beckers, ingénieur, Franz Herman, docteur en médecine, Maurice Philipppson, docteur en sciences, Marcel Vauthier, avocat, ont utilisé les modalités prévues par les statuts, suivant les nécessités du moment et dans la mesure des moyens dont disposait l'*Union*.

Avant tout, il s'agissait de créer des bourses d'études, nécessité qui devenait plus impérieuse chaque année, car

le nombre des sollicitateurs méritants ne cessait de s'accroître, et il fallait, en même temps, tâcher de majorer le montant des prêts. Pour y parvenir, l'*Union* prit l'habitude d'organiser annuellement une représentation de gala, dont le bénéfice était consacré entièrement aux bourses d'études. Grâce à des concours dévoués, le succès couronna ces entreprises et à l'article des budgets concernant les bourses d'études correspondaient des sommes de plus en plus importantes : 28.000 frs. en 1929-1930; 33.000 frs. en 1930-1931; 45.000 frs. en 1931-1932; 50.000 frs. en 1932-1933, somme qui put être maintenue en 1933-1934, malgré les graves difficultés de l'heure. En corrélation intime avec cette branche de son activité, on peut citer l'action entreprise par l'*Union* en faveur de la création d'une *Maison des Etudiants*. Le transfert de l'Université au Solbosch remettait à l'ordre du jour la nécessité de procurer aux étudiants des logements, un restaurant, des salles de réunion. Bien que l'objet à réaliser fût considérable et parût même, dans une certaine mesure, appartenir au domaine de l'utopie, le comité de l'*Union*, sous la présidence de M. Lucien Beckers, se mit en campagne pour réunir le million nécessaire à la mise en œuvre de l'entreprise. En moins d'un an, les membres de l'*Union* avaient couvert la souscription et la construction d'un restaurant estudiantin au Solbosch, premier pas vers la création de la *Cité Estudiantine* actuelle, était assurée. Depuis lors, l'*Union* continue à porter le même intérêt à cette belle œuvre où elle voit, notamment, la possibilité de rendre plus complète et plus efficace son intervention en faveur de certains titulaires de bourses d'études.

Le rôle de l'*Union*, défini par les statuts : « concourir à toute action ayant pour objet le développement d'un enseignement conforme au principe du libre examen et

la défense de celui-ci », n'a pas été sacrifié aux activités présentant un intérêt plus matériel. Il importait pour réaliser, à cet égard, les vœux des fondateurs de l'Union, d'attirer sans cesse l'attention des membres, des amis de l'Université, du public, sur l'activité scientifique de l'Université. Une action constante, répétée, adoptant toutes les formes de la publicité, pouvait seule tenir en éveil l'attention forcément dispersée de ceux qui ne vivent pas en contact journalier avec l'Université. L'*Union* fut ainsi amenée à prêter son aide à deux œuvres universitaires anciennes, de haut mérite, l'Extension de l'Université Libre de Bruxelles et la Revue de l'Université. Suivant un accord intervenu avec cette dernière, le service de la Revue est fait gratuitement à tous les membres de l'*Union*, une majoration de la cotisation, correspondant au prix de l'abonnement de la Revue, ayant été votée par l'assemblée générale. Depuis 1927, l'*Union* publie, dans le même but, un *Bulletin mensuel*, qui relate les événements marquants de la vie universitaire, attire l'attention des lecteurs sur les problèmes d'actualité qui concernent l'Université, les étudiants et les anciens étudiants, signale les publications des professeurs et des membres de l'*Union*. Le *Bulletin* est envoyé gratuitement à tous les membres, à de nombreuses institutions et personnalités que la vie universitaire est susceptible d'intéresser, aux étudiants des dernières années de doctorat. Il en est ainsi distribué 4.300 exemplaires.

La fidélité de l'*Union* au « libre examen » est au reste rappelée en toutes circonstances. Les assemblées annuelles, le banquet traditionnel où fraternisent les anciens, les professeurs, les délégués des cercles d'étudiants ne se passent jamais sans que de chaleureuses invocations au « principe » ne soulèvent des acclamations unanimes.

C'est, peut-être, dans l'atmosphère remplie de cordialité, de franchise réciproque, de gaieté, dans la liberté d'expression qui règnent au cours de ces réunions, que l'on sent le mieux le profond, l'ineffaçable esprit d'indépendance dont les étudiants de Bruxelles se sont imprégnés pendant leur passage à l'Université et qui est l'honneur de son enseignement. Cet attachement au « libre examen », la conviction que sa défense ne fait qu'un avec l'existence de l'Université de Bruxelles ont encore été solennellement exprimées dans une assemblée générale extraordinaire, au cours de l'année académique 1932-1933.

Les multiples tâches que s'est imposée l'*Union des Anciens Etudiants* et parmi lesquelles une des plus ardues, à cause de la dureté des temps, est d'aider les jeunes gens dans la recherche de situations, ont obligé le conseil d'administration de l'*Union* à instituer, depuis 1925, un bureau permanent qui a son siège à l'Université et dont le secrétaire peut ainsi garder le contact avec les services administratifs de l'Université et avec les étudiants.

Bien que l'*Union* réunisse le plus grand nombre des anciens étudiants fidèles à l'Université, son activité seule ne pouvait suffire. Le développement des facultés et des écoles créait pour certains d'entre eux des liens plus étroits, des souvenirs et des intérêts communs, favorables au sens de l'association, mais dans un esprit plus intime que celui qui règne dans une vaste groupement, unissant tous les anciens étudiants indistinctement.

Aucune opposition n'existait, au reste, entre le désir de former des associations facultaires et la prospérité de l'*Union*.

Au contraire, chacun des groupes jouissant d'une

influence plus directe sur ses membres, contribuait à intensifier l'action collective en faveur de l'Université et du rayonnement de sa pensée scientifique.

Il existe, auprès de l'*Union des Anciens Etudiants*, quatre associations qui sont autonomes, mais qui ont conclu des accords plus ou moins étendus avec l'*Union*, afin d'organiser, au mieux des intérêts communs, leurs actions particulières. Ce sont : l'*Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole Polytechnique de Bruxelles* (dénommée généralement *A.I.Br.*); l'*Union des Ingénieurs commerciaux de l'Université Libre de Bruxelles*; l'*Amicale des Anciens Etudiants de Pharmacie de l'U.L.B.*; les *Anciens Elèves de l'Ecole de Pédagogie*.

La première de ces associations date de 1880. A cette époque, l'Ecole polytechnique venait à peine d'être fondée (sa fondation remonte à 1873), mais déjà on pouvait se rendre compte de la place considérable qu'elle occuperait dans l'Université. Au moment de sa constitution, l'*A.I.Br.* comptait une trentaine de membres. Elle compte actuellement plus de 900 membres effectifs, auxquels il faut ajouter des membres d'honneur, des membres affiliés et des membres étudiants, qui portent à un millier le nombre des associés. Cette remarquable progression est la meilleure preuve de la vitalité de ce cercle, qui prend part à tous les événements de la vie universitaire et qui déploie, notamment, une belle énergie dans la défense épineuse du titre d'ingénieur.

L'*A.I.Br.* est le premier cercle d'anciens étudiants qui ait adopté une forme légale. En 1907, l'Association se constitua en Union professionnelle. Mais la loi sur les Unions professionnelles contenait des dispositions qui gênaient son action. Au point de vue, notamment, de la manifestation d'un idéal scientifique, la forme d'union professionnelle ne répondait pas au vœu des associés.

Aussi, peu après que la loi le permît, les ingénieurs *A.I.Br.* adoptèrent-ils la forme de l'association sans but lucratif. Leur acte de constitution est du 23 février 1924.

L'*Union des Ingénieurs commerciaux* s'est constituée, sous forme d'association sans but lucratif, le 29 avril 1931. Ses membres, qui comprennent tous les anciens membres d'honneur et membres effectifs de l'association préexistante et la plupart des étudiants sortis, depuis, de l'Ecole de Commerce fondée par Ernest Solvay, sont, en fait, membres de l'*Union des Anciens Etudiants*. La communauté d'action est donc aussi complète que possible, les ingénieurs commerciaux s'attachant particulièrement, comme le stipule leurs statuts, à concourir à la prospérité de l'Ecole de Commerce.

En 1927, fut fondée l'*Amicale des Anciens Etudiants de l'Ecole de Pharmacie de l'U.L.B.* Cette association n'a pas adopté de forme juridique. Bien qu'exerçant son action en toute indépendance, dans sa sphère, elle se rattache pourtant entièrement à l'*Union des Anciens Etudiants*, car pour en être membre, il faut, au préalable, avoir adhéré à l'*Union*. L'*Amicale* a pour objet, notamment, de faciliter et récompenser les travaux scientifiques de ses membres, de soutenir le Cercle de Pharmacie de l'Université, de maintenir les liens de camaraderie qui se sont formés pendant les études. Comme l'*Union*, comme les autres cercles, elle se propose pour but de défendre les principes qui sont à la base de l'enseignement de l'Université Libre.

Les élèves et anciens élèves de l'Ecole de Pédagogie ont fondé le 28 octobre 1926 une association, dénommée *Cercle Universitaire de Pédagogie*, dont le but est défini à l'article premier de ses statuts. Il s'agit de défendre, de compléter et de propager l'enseignement de l'Ecole,

d'aider et de soutenir moralement et intellectuellement ses membres, de créer un centre de pédagogie scientifique. Le cercle s'interdit toute action politique.

Comme on peut s'en rendre compte par une brève relation de l'activité des cercles d'anciens étudiants, l'Université trouve dans ce milieu une vigilante sympathie. Sans doute, est-on loin, en Belgique, de la vaste organisation des associations d'alumni qui entourent les universités américaines et contribuent généreusement à leur entretien. Mais les conditions sont très différentes. Le sentiment des Belges à l'égard des établissements d'utilité publique s'est développé sous des régimes où les pouvoirs supportaient tout le poids des services publics. Aussi n'est-ce pas l'idée d'une contribution aux charges de l'Université qui fait l'objet social des groupements d'anciens étudiants, mais le désir d'un rapprochement intellectuel et moral. L'Université de Bruxelles n'apparaît pas seulement comme l'institution à laquelle on doit de la reconnaissance pour l'enseignement qu'elle a distribué, pour les souvenirs de jeunesse qui s'y sont joyeusement accumulés, mais elle apparaît surtout comme l'organe d'une pensée collective. Bien que ce prestige particulier de l'Université de Bruxelles qui a inspiré la formation des cercles d'anciens étudiants, n'ait pas orienté ceux-ci vers les considérables et utiles fondations qu'on trouve dans d'autres pays, leur existence a rendu néanmoins des services et est susceptible, peut-être d'en rendre de plus grands dans l'avenir. C'est que la vie d'une Université devient de plus en plus complexe. Le monde extérieur la sollicite par tant de questions diverses, que parfois elle sent le besoin d'y échapper pour ne pas disperser son activité. Dans ces cas, les associations d'anciens étudiants pourront parfois la suppléer dans ses obligations. Leur organisation for-

LES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ETUDIANTS

mera, autour de l'Université, un réseau d'activités qui facilitera ses contacts avec le public. Enfin, en se sentant entourée d'une atmosphère de sympathie, où elle rencontrera partout une même pensée, qui est celle qu'elle a répandue et qui est sa raison d'être, l'Université aura de plus en plus conscience de son entière indépendance.

Marcel VAUTHIER.



XVI
LES MAISONS D'ETUDIANTS
ET LA CITE ESTUDIANTINE PAUL HEGER.

AVANT la tourmente de 1914 les universités belges pouvaient limiter leur activité à l'enseignement et à la recherche scientifique. La période instable qui suivit la guerre leur imposa de nouveaux devoirs : il fallait sauvegarder la santé de la jeunesse, avide de s'instruire mais affaiblie par quatre années de privations; il importait de le faire sans aggraver les charges des familles victimes d'une situation économique difficile. L'Université de Bruxelles n'hésita pas à s'engager dans cette voie; un article publié en 1924 dans la Revue de l'Ecole Polytechnique, sous le titre « L'Université Hôtesse » et sous la signature de M. Jean Willems, secrétaire de l'Université, montre que le programme aujourd'hui réalisé était déjà tracé dans tous ses détails. L'Université encouragea tout d'abord l'initiative des étudiants eux-mêmes; l'expérience acquise lui permit ensuite d'édifier sur des bases solides la *Cité Estudiante Paul Heger*. Dans les lignes qui vont suivre nous rappellerons succinctement l'histoire de ces réalisations successives.

Le Réfectoire des Etudiants.

Le docteur Auguste Slosse, dont la science avait pendant la guerre rendu d'inappréciables services aux organismes veillant à l'alimentation du pays occupé, avait accepté de l'Université la mission de créer ce réfectoire; avec l'aide de quelques étudiants de bonne volonté il en assumait la gestion; il réussit à intéresser à

l'œuvre des amis généreux et obtint de la Province de Brabant un subside annuel. Ce restaurant ouvrit ses portes dès 1918 au numéro 145 de la chaussée de Wavre; œuvre d'un homme dont la modestie égalait le dévouement, le réfectoire disparut en 1921, son rôle accompli; nul ne saura jamais le nombre de jeunes gens qui lui doivent le raffermissement de leur santé.

La Maison des Etudiantes.

Les étudiantes inscrites à l'Université étaient nombreuses; leur groupement, l'*A.G. des Etudiantes*, aspirant à disposer d'un local de réunions eut, à l'initiative de sa présidente, M^{lle} Simone Brunard, l'heureuse idée de demander l'aide des femmes de professeurs; grâce à leur concours les réalisations dépassèrent le programme modeste que s'étaient assigné les étudiantes. Chaussée de Wavre encore, à côté de la nonciature, un vieil hôtel patricien, entouré d'un beau jardin, fut pris en location; des aménagements sommaires, l'installation d'un mobilier de fortune en firent un home confortable : un spacieux restaurant et seize chambres à coucher étaient mis à la disposition des étudiantes. La Maison fut inaugurée le 18 octobre 1920 en présence des autorités académiques, du corps professoral et d'importantes délégations des administrations provinciales et communales. Paul Heger, président de l'Université, remerciant tous ceux dont l'activité ou l'aide généreuse avaient contribué au succès, montra l'action bienfaisante que les jeunes filles peuvent exercer sur la vie universitaire, imposant par leur présence les règles de courtoisie et de bienséance dont jamais les étudiants ne devraient se départir.

L'œuvre connut une prospérité ininterrompue pendant neuf ans : vingt-deux jeunes filles occupèrent chaque année les chambres; le restaurant ouvert aux

étudiants comme aux étudiantes servit en moyenne quinze mille repas par an. Pendant les vacances la Maison accueillit plus de quatre cents étrangères.

Il régnait dans le home de la chaussée de Wavre une belle activité; siège de l'*A.G. des Etudiantes* et de la *Fédération Belge des Femmes Universitaires*, des cercles nouveaux y prirent naissance, tels le *Cercle Musical Universitaire* et le *Cercle des Etudes Coloniales*; on y vit des congrès, des bals, de multiples réunions. Cela fut réalisé avec des moyens modestes, quelques subsides des administrations provinciales et communales, les dons d'amis fidèles de l'Université, de la *Fondation Universitaire*, de l'*Union des Anciens Etudiants*, de l'Université elle-même; l'ingéniosité et le dévouement des dirigeantes de l'œuvre firent le reste. Nous citerons ici les noms de Mesdames M. Bourquin, M. Philippon, R. Verhoogen et celui de Madame Baudet, directrice de la Maison, mais on ne dira jamais assez la tâche accomplie par Madame Paul Hymans, présidente du Comité, qui fut la véritable créatrice du home et sut par sa généreuse activité le maintenir en vie jusqu'à l'ouverture en 1932 de la *Cité Estudiantine Paul Heger*.

Signalons ici, pour être complet, l'installation provisoire rue Berckmans de la *Maison des Etudiantes*, lorsque prit fin le bail de son local; pendant les années 1930 à 1932, l'œuvre vécut au ralenti, se bornant à loger très modestement quelques jeunes filles.

La Maison des Etudiants.

Elle est due également à l'initiative des étudiants assistés des conseils et de l'aide matérielle de l'Université. Une société coopérative constituée le 7 décembre 1920 recevait le mandat de réaliser le rêve de multiples

généralions d'étudiants : un local permanent, siège des cercles d'étudiants et d'un restaurant à bon marché, y être chez eux et le gérer eux-mêmes ! Les dispositions des statuts reflétaient cet état d'esprit : on admettait il est vrai six « anciens » dans le conseil d'administration de douze membres, mais l'obligation de réunir tous les trois mois une assemblée générale et la limitation des droits de vote à une voix par coopérateur, quel que soit le nombre de ses titres, devaient sauvegarder l'esprit « étudiantin » de la maison. Rien de mieux que d'attacher l'étudiant à une œuvre durable ; le but poursuivi par les fondateurs de la Coopérative méritait tous les encouragements. En fait la masse des étudiants ne comprit pas ce que l'on attendait d'elle : des huit mille parts de cinquante francs composant le capital de la Coopérative, cent parts à peine furent souscrites en dix ans par des étudiants. Le capital nécessaire fut apporté à concurrence de cent-vingt mille francs par l'Université, cent dix-sept mille francs par l'*Union des Anciens Etudiants*, cent soixante mille francs par trois cents souscripteurs tous anciens étudiants ou amis fidèles de l'Université.

Le 17 octobre 1921, jour de la rentrée de l'Université, la Maison fut inaugurée. Les antiques écuries du Palais d'Egmont, mises gratuitement par la Ville de Bruxelles à la disposition de la Coopérative, s'étaient muées en vastes salles de restaurant, de lecture et de réunions, cuisines aux installations modernes et divers locaux réservés aux cercles universitaires. L'architecte Malfeyt, le professeur Bogaert, l'étudiant Paul Houtain avaient avec le concours des entrepreneurs De Waele réalisé en quelques semaines ces heureuses transformations.

Dès l'ouverture, la Maison devint le centre de toutes

les manifestations de la vie universitaire, conférences, concerts, expositions d'art, réunions littéraires de la *Lanterne Sourde*. Le restaurant avait une clientèle nombreuse de jeunes gens et jeunes filles; le nombre des repas servis à midi et le soir atteignit le chiffre de trois cent-soixante mille, en huit années d'exploitation. A l'usage, la gestion journalière abandonnée à des étudiants, dont la bonne volonté ne corrigeait pas l'incompétence, montra ses défauts; dès la rentrée de 1924, la gérance du restaurant fut confiée à M^{lle} Maes à laquelle de nombreuses générations d'étudiants conserveront un souvenir reconnaissant. Les variations incessantes du prix de la vie rendirent souvent l'exploitation difficile malgré l'affluence des clients. Les subsides dus à la générosité de la Ville de Bruxelles, de la province de Brabant, de quelques communes de l'Agglomération Bruxelloise et de l'*Union des Anciens Etudiants*, permirent de maintenir néanmoins les prix des repas dans des limites raisonnables.

En 1929, le transfert de l'Université au Solbosch, obligea la société coopérative à transporter le siège de son exploitation dans la *Maison des Etudiants* de l'avenue des Nations; elle y continua son activité pendant trois ans. Les nouveaux locaux étaient spacieux, plus confortables que ceux que l'on quittait et jouissaient du charme de la forêt toute proche. La clientèle y fut cependant moins nombreuse qu'au Palais d'Egmont, conséquence de l'éloignement de l'Ecole de Médecine et des instituts du Parc Léopold. On dut se limiter au dîner de midi; soixante-six mille repas furent servis en trois ans, chiffre très inférieur à celui atteint précédemment.

Emile Jacqmain, échevin de l'Instruction publique de la Ville de Bruxelles, appelé à la présidence de la société dès sa fondation, en conserva la charge jusqu'au jour de

son décès en 1932; il rendit à l'œuvre les plus grands services; il aimait la jeunesse et savait par son tact et sa bonté se la concilier; les sympathies qu'il éveillait dans tous les milieux, l'influence qu'il exerçait dans les sphères officielles assurèrent à la Coopérative de durables amitiés.

La Cité Estudiantine Paul Heger.

Quelques dates marquent les étapes parcourues dans la conception et l'exécution du programme de la *Cité*; nous suivrons l'ordre chronologique.

Novembre 1922 : Dans la convention conclue entre l'Université et la *Commission for Relief-Educational Foundation (C.R.B.)* en vue de la construction au Solbosch des nouveaux bâtiments universitaires, il est fait une large place à la *Cité Estudiantine* et la chose se conçoit car aucun universitaire américain ne peut imaginer une université dépourvue de « dormitories », de « clubs » et de plaines de sport.

Novembre 1923 : Le président Paul Heger et le docteur Auguste Slosse se rendent à New-York; ils forment avec M. Hoover et l'architecte Howells le jury chargé de désigner l'architecte des bâtiments universitaires; MM. Shaler, délégué à Bruxelles de la *C.R.B.* et Lucien Beckers, président de l'*Union des Anciens Etudiants de l'U.L.B.*, les accompagnent. Le jury décide que le projet le meilleur est celui de l'architecte Alexis Dumont. Le programme de la *Cité Estudiantine* est le suivant :

Deux maisons d'étudiants, dont une pour les étudiantes érigées face à l'avenue des Nations; elles seront séparées l'une de l'autre par des jardins et conçues dans le style de clubs avec des chambres à coucher à l'étage. La *Maison des Etudiantes* comprendra cinquante cham-

bres. La *Maison des Etudiants* doit comprendre deux groupes de locaux qui seront soumis à des régimes différents; le premier groupe est destiné à des services qui ne sont pas réservés aux étudiants logeant dans la Maison (restaurant, salles de lecture et de réunions, salles de sports, etc.); le deuxième groupe, de préférence aux étages, comprend les logements proprement dits, dont cent chambres à coucher. Derrière les maisons se trouve une vaste plaine de sports, puis les jardins de la Villa Capouillet, propriété de l'Université.

Une rapide estimation de la dépense montre au jury de New-York que les fonds mis par la *C.R.B.* à la disposition de l'Université seront insuffisants, il s'en faut de trois millions environ. M. Hoover suggère de faire appel aux *Anciens Etudiants de l'Université Libre* promettant que pour chaque franc souscrit en Belgique, la *C.R.B.* augmentera de deux francs ses apports de capitaux, avec toutefois un maximum de deux millions. La proposition de M. Hoover, présentée sous cette forme originale au banquet de la Saint-Verhaegen de 1923, rencontre un succès inespéré : en quelques mois le produit de la souscription ouverte en Belgique dépasse le chiffre de deux millions et la *C.R.B.* fidèle à la promesse de son président, M. Hoover, verse également deux millions à l'Université.

Novembre 1924 : Le prince Léopold pose au Solbosch la première pierre des nouveaux bâtiments universitaires; les travaux dureront près de cinq années au cours desquelles le franc belge et naturellement le prix de la construction subiront d'importantes fluctuations. Une fois encore il faut ajourner l'édification de la *Cité Estudiantine* et consacrer à l'aménagement des Facultés tous les capitaux disponibles, y compris les deux millions versés par M. Hoover. *L'Union des Anciens Etudiants*

avait toutefois gardé la disposition du produit des souscriptions de ses membres : ces deux millions permirent la construction à l'avenue des Nations du *Restaurant des Etudiants*, pavillon offert en pleine propriété à l'Université, et qui dans l'esprit des donateurs devait être l'amorce de la *Cité Estudiantine*.

Octobre 1929 : La nouvelle Université ouvre ses auditoires aux étudiants et le même jour la *Société Coopérative Maison des Etudiants*, abandonnant comme nous l'avons dit plus haut, son siège du Palais d'Egmont, met en exploitation le restaurant de l'avenue des Nations.

Juin 1930 : En présence de S. M. le Roi Albert a lieu la séance solennelle d'inauguration des nouveaux bâtiments universitaires dans le grand hall de l'avenue des Nations. M. Rickard, délégué du président Hoover, fait à l'assemblée une communication marquant à nouveau la généreuse sympathie de nos amis d'Amérique à l'égard de l'Université : la *C.R.B.-Educational Foundation* désirant voir compléter les installations de la *Cité Estudiantine* telles qu'elles avaient été conçues dans le plan d'ensemble de l'Université et voulant rendre un hommage particulier à la mémoire du très regretté président Paul Heger, offre à l'Université une somme d'un million de francs. Quelques jours plus tard M. et Mme Tournay-Solvay font un don de un million et demi de francs en faveur de la *Cité*.

Octobre 1932 : La *Cité Estudiantine Paul Heger* est prête à recevoir ses hôtes; édifiée en moins d'un an par les entrepreneurs Edouard François & fils, sur plans nouveaux de l'architecte Dumont, elle dresse sa silhouette à front de la rue Paul Heger. Le programme Howells de 1923 a été scrupuleusement suivi, quant à la disposition générale des locaux, mais on a fort sagement

renoncé à les construire avenue des Nations : le site tout proche de la rue Paul Heger est par son calme plus favorable à l'étude et n'exige pas un grand luxe d'architecture. Le restaurant édifié par l'Union des Anciens à front de l'avenue des Nations change de destination : il sera désormais l'Institut de Botanique.

La *Cité Estudiantine Paul Heger* et son équipement ont coûté six millions et demi de francs se répartissant comme suit : don de la *C.R.B.-Educational Foundation*, un million ; don de M. et M^{me} Tournay-Solvay, un million et demi ; apport par l'Université de capitaux non productifs d'intérêts, deux millions ; apport par l'Université de capitaux à amortir par annuités, deux millions.

L'Université a confié la gestion de la *Cité* à une association sans but lucratif dont font partie les autorités académiques, des professeurs et quelques amis de l'Université ; sous l'active présidence de M^{me} Paul Hymans et avec le concours de trois directrices dévouées M^{mes} Baudet et Koopman et M^{lle} Maes, cette association a réussi dès son premier exercice à couvrir toutes les charges de l'exploitation.

L'œuvre nouvelle a été bien accueillie par les étudiants : les deux tiers des chambres étaient louées dès la première année, elles le sont toutes pour l'année académique 1933-1934 ; quant au restaurant, ouvert aux étudiants de sept heures du matin à neuf heures du soir, il servit à sa clientèle en 1932-1933 près de soixante-cinq mille repas.

Le 27 mai 1933, une foule nombreuse se presse dans les locaux de la *Cité* que l'on inaugure officiellement. Les discours prononcés par M. Jean Servais, président de l'Université, par M^{me} Paul Hymans, présidente de la *Cité*, par le recteur Bogaert, par le docteur Jean Demoor, par les délégués des étudiants et des anciens

étudiants, marquent le rôle de chacun dans la réalisation d'une œuvre à laquelle tant de bonnes volontés se sont attachées; tous les orateurs rendent hommage à la mémoire de Paul Heger et le président Servais dit notamment : « c'est sous le patronage de ce nom « respecté que nous avons voulu placer cette cité estu-
« diantine; il avait compris, il avait fait reconnaître
« qu'une telle cité est le complément nécessaire de nos
« installations universitaires; il n'a pas eu le bonheur
« d'assister à la réalisation de cette idée... »

Ce bonheur échet au président Jean Servais et ce fut justice. La *Cité Universitaire* est son œuvre; c'est à sa volonté tenace que l'on doit son édification, à l'heure même où la situation générale entrave de telles initiatives, mais à l'heure aussi où la *Cité* peut rendre à la jeunesse studieuse les plus grands services.

Lucien BECKERS.

XVII
LA VIE ESTUDIANTINE

A PRES les fêtes du soixante-quinzième anniversaire, cinq années calmes, en somme, mais fécondes aussi.

Très pacifiquement naquirent les Cercles facultaires dont nous reparlerons dans un instant et qui, à l'origine, réunissaient leurs membres à des fins d'ordre scientifique, laissant à l'A. G. et au *Cercle des Nébuleux* l'organisation des réjouissances d'ordre tumultueux ou de caractère bachique.

Est-ce à dire que l'opinion estudiantine ne connut point de secousses? Evidemment non.

Alors fut fondé et prospéra très vite, le *Cercle des Etudiants socialistes*.

La mort du Roi Léopold II donna lieu à des débats passionnés à l'Association générale : son vénérable drapeau au-dessus duquel un petit Verhaegen doré se balance d'inquiétante façon, suivrait-il l'enterrement? Enfin, la participation fut décidée, à la quasi-unanimité.

Et puis il y eut l'affaire Ferrer. Les étudiants socialistes avaient alerté les masses estudiantines de tout le pays. On manifesta pendant des semaines. Le drame de Monjuich avait échauffé les esprits à un rare degré. Ce fut une tempête qui souffla longtemps et avec violence parmi la population de l'Université.



La vie estudiantine se concentrait dans le vieux préau et les couloirs de la rue des Sols et dans quelques cafés aujourd'hui disparus : le *Ballon* qui, tout proche de l'Université, connut jusqu'à sa démolition la faveur de la clientèle des étudiants et auquel succéda l'*Ultra*, dont l'allure plus somptueuse provoqua une certaine hésitation avant qu'on l'adoptât; le *Doux*, qui dut son succès en partie à sa renommée historique et en partie au fait que le service y était fait par un personnel féminin; enfin, le *Diable au Corps*, de célèbre mémoire, tapi dans une cour reliée par un couloir obscur à la rue aux Choux, le *Diable au Corps*, dévoré récemment par un grand magasin de la rue Neuve et qui fut pendant tant d'années, le rendez-vous de bon nombre d'étudiants, de rapins et d'artistes, le *Diable au Corps* où les *Nébuleux* tenaient leurs impressionnantes assises.

La littérature théâtrale se signala par la représentation de quelques revues sensationnelles où naquirent des chansons pieusement conservées depuis dans le répertoire. Le *Jardin des Piquères* où brilla le *Caïman*, le plus fameux des *Sauriens*, connut un véritable triomphe.

La création d'une *Maison des Etudiants* était l'un des rêves de cette époque. L'idée faisait du chemin. Ses promoteurs en avaient une conception enthousiaste.

Mais on eut les tranchées, au lieu de la maison rêvée.



1914. C'était la guerre.

L'Université entre en sommeil. Seul le Cercle des hôpitaux, composé d'étudiants des second et troisième doctorats en Médecine, continue son activité pour assurer le service des internes.

Un beau jour, grand émoi : l'autorité allemande a décidé la formation d'un jury qui pourrait conférer

aux étudiants de dernière année le diplôme de docteur en médecine. Sans hésiter, le Cercle décide, à une écrasante majorité, l'expulsion de ceux des membres qui se soumettraient à cet examen et prendraient ainsi, en s'inclinant devant l'autorité étrangère, un avantage sur leurs camarades combattants. On ignorait d'ailleurs qu'un jury belge fonctionnait pour ceux-ci au Havre.

*
**

Quatre ans d'interruption.

Puis c'est, à l'Université, l'afflux de ceux qui reviennent du front, de ceux aussi qui ont terminé leurs études moyennes sous l'occupation allemande. La loi veut permettre aux premiers de rattraper, à pas de géants, le temps perdu. Elle leur accorde la faculté de fractionner les examens : c'est la course fiévreuse au diplôme.

Rares sont ceux qui peuvent s'attarder à vivre la vie de l'étudiant insouciant, que ne trouble pas la pensée de l'examen.

Mais, en même temps, l'Université se remplit d'une population d'un caractère assez particulier. Les combattants désireux de suivre les cours d'une Université sont détachés de leur unité et versés à une compagnie universitaire. Et les inscriptions pleuvent. Elles pleuvent surtout à l'Ecole des Sciences politiques et sociales, où les conditions d'admission sont moins sévères. On en compte, à un moment donné, plus de sept cents.

Les locaux ne peuvent contenir cette foule. Qu'à cela ne tienne : les pelouses du Parc Léopold sont confortables et il fait bon griller des cigarettes au bord de l'eau.

*
**

Cependant, la vie estudiantine proprement dite renaît peu à peu. L'*Association Générale des Etudiants* et les

Cercles facultaires sont reconstitués. Certains de ces cercles facultaires, comme le *Cercle Polytechnique*, acquièrent rapidement une grande vitalité. On ne conçoit plus qu'un étudiant de l'Ecole Polytechnique ne s'inscrive pas au *C.P.* L'esprit de corps y est remarquable. Les *Cépéistes* portent un type de casquette particulier : noire à liséré d'argent, la même qu'adoptait aussi le célèbre Gustave, le vieux préparateur de la Faculté des Sciences.

Quelque part dans le pays noir, une voix claironnante interroge : « Qu'est-ce que le *C.P.* »? Et un chœur répond sur un ton mineur : « C'est une chose énorme »! C'est le cri de ralliement du *C.P.* en voyage d' « études ». Cri de ralliement que les professeurs et anciens répètent avec une joyeuse émotion au traditionnel banquet de la Sainte-Barbe, ou à la non moins traditionnelle Revue de la Brasserie Flamande.

Le *Cercle de Droit, Philosophie et Notariat* est loin de connaître cette belle vitalité. Est-ce parce qu'en dehors des cours, les occasions de se rencontrer sur le terrain facultaire sont rares, ou parce que les étudiants en droit orientent particulièrement leur activité vers les groupements politiques? Les réunions du Cercle de Droit sont très peu suivies. C'est la faculté où un certain esprit étudiantin a toujours été le moins développé, où l'afflux des étudiants a créé une atmosphère de salon, où le chapeau melon semble mépriser la « penne » crasseuse.

Tout différent fut le *Cercle des Sciences*, où la blouse de laboratoire tachée par les colorants, mordue par les acides, conduisait à l'égalité par le débrillé. Gardien jaloux des traditions bachiques, le Cercle faisait succéder harmonieusement aux visites d'usines chimiques, les visites de brasseries. En 1931, après onze ans d'activité,

il disparut pour faire place au *Cercle de Chimie* et au *Cercle des Sciences physiques et mathématiques*.

Cette modification allait de pair avec celle des programmes. Alors qu'autrefois tous les élèves des différentes sections de la candidature en sciences s'inscrivaient au cercle disparu, actuellement, ceux qui s'orientent vers le doctorat en médecine ou en pharmacie, s'inscrivent d'emblée au cercle correspondant à leur future carrière. Il en est résulté pour le nouveau Cercle de Chimie une individualité plus grande qui s'affirma par l'adoption d'une coiffure nouvelle, la « penne » violette.

Le *Cercle de Médecine* a connu, pendant les dix dernières années, une éclipse due à l'éparpillement de ses membres dans les différents services des hôpitaux de l'agglomération bruxelloise. Ses fastes d'avant-guerre étaient passées au rang des légendes. Une branche de son activité se développa en même temps : l'édition des syllabus de cours, chose fort utile pour les étudiants retenus dans les services des hôpitaux. Ce cercle vient de connaître une renaissance de bon augure. L'admission comme membre y est subordonnée à une déclaration publique d'adhésion au principe du libre examen, auquel le Cercle est passionnément attaché. Le Cercle de Médecine s'efforce aussi d'assurer le contact entre les anciens étudiants de la Faculté et a pris l'initiative de la création d'une *Amicale*, groupant carabins et anciens carabins.

Le *Cercle de Pharmacie* poursuit un but analogue. Il a su créer, lui aussi, un esprit de corps remarquable parmi ses membres; il est en liaison étroite avec l'*Amicale des Pharmaciens*. Sa revue annuelle est un événement étudiantin, tout à l'honneur d'un groupement numériquement désavantagé.

Le *Cercle Solvay* groupe les étudiants de l'Ecole de Commerce de l'U.L.B., qui lui ont assuré une activité du meilleur aloi.

*
**

Quant à l'*Association Générale des Etudiants*, fédération des Cercles facultaires, chargée de représenter les étudiants dans leurs rapports avec les autorités en général, les autorités académiques en particulier et les autorités policières à l'occasion, chargée aussi d'organiser toutes les manifestations d'intérêt général — avant tout les fêtes de la Saint-Verhaegen —, elle a connu des périodes de splendeur et des époques de crise. Sa fortune fut, en général, fonction de la personnalité de son président.

L'*Association Générale des Etudiantes* groupe la population féminine de l'Université. Elle cherche à soutenir ses membres, matériellement et moralement. Jamais il n'a existé entre elle et les autres groupements étudiantins, le moindre antagonisme. Aux réunions organisées par l'A.G. des *plumes*, si le thé remplace la bière, les *poils* n'en sont pas moins nombreux et la cordialité, la franche camaraderie se défendent fort bien contre quelques flirts inévitables.

L'admission à l'une et l'autre des deux A.G. est subordonnée à la signature préalable d'une déclaration d'adhésion au libre examen.

Le *Cercle des Etudiants Libéraux*, très actif à certains moments, a partagé les vicissitudes du parti libéral.

Le *Groupe d'Etudes Socialistes* fut d'abord indépendant, sans attache avec aucune organisation politique. Mais, en 1907, naît la *Fédération Bruxelloise des Etudiants Socialistes*, reconnue par le parti ouvrier belge et qui supplante rapidement le groupement indépendant.

Le *Groupement Universitaire de Bruxelles pour la Société des Nations* connaît une certaine faveur due à l'importance des questions qu'il étudie, à la qualité des orateurs qui occupent fréquemment sa tribune et au fait qu'il accorde des bourses de voyage à Genève à un certain nombre de ses membres.

Le *Libre Examen* est, parmi les cercles d'études, l'un des plus vivants. Créé, en 1927, pour défendre un grand principe, il organise des causeries contradictoires très suivies et résiste à l'action de certains éléments cléricaux à l'Université. L'agitation provoquée dans le monde étudiantin par l'afflux toujours plus grand d'étudiants ayant commencé leurs études supérieures à l'Institut Saint-Louis ou même à l'Université de Louvain, assure à ce Cercle une prospérité chaque année plus grande. Il compte actuellement plus de 1.200 membres.

Citons encore le *Cercle Espérantiste*, le *Cercle des Etudiants Wallons*, de pur agrément; le *Cercle des Etudiants Juifs*, à but charitable; celui des *Frères M.A.K.B.* qui cherche, tant bien que mal, à ressusciter des rites fameux.

Parmi les cercles studieux, notons le *Vlaamsche Studiegroep*, les *Cercles d'Etudes Coloniales, d'Histoire, de Philologie classique, de Philologie germanique, de Philologie romane*. Ces Cercles étudient des questions spéciales et invitent souvent des savants étrangers. On se rappelle les brillants cycles de conférences des Cercles de Philologie romane et de Philologie classique sur l'histoire de l'épopée, du théâtre et du roman.

Enfin, il s'était constitué, peu après la guerre, une sorte de club composé d'étudiants et d'étudiantes qui, dédaignant les plaisirs habituels de leurs camarades, voulaient travailler à leur perfectionnement mutuel. Ce fut le *Mouvement Etudiantin pour la Culture Morale*.

Ce Cercle, dont les intentions étaient excellentes, organisa des conférences suivies de discussions, parfois très vivantes; mais il ne réussit pas à se rendre populaire.

*
**

L'année 1919 vit naître, enfin, l'enfant si longtemps attendu : la *Maison des Etudiants*.

Nous ne reparlerons point de la création de celle-ci : il en est question ailleurs. La Maison n'a pas toujours joui de la faveur générale; on reprochait à sa direction de ne pas tenir compte des desiderata des étudiants. A plusieurs reprises, le mécontentement se traduisit par des mots d'ordre de grève, plus ou moins suivis. Griefs souvent imprécis d'ailleurs, car le cahier des réclamations mis à la disposition des consommateurs restait vierge. Une fois cependant, on l'utilisa. Le menu avait annoncé « Beefsteak Solférino ». Et, signant carrément de son nom, un facétieux avait défloré le cahier, vierge jusqu'ici, en y écrivant : « Ce beefsteak se nomme ainsi parce qu'il provient d'un cheval tué à la bataille du même nom ».

*
**

Tout a changé depuis la guerre. La vie estudiantine aussi. Devenue grande ville, Bruxelles lui a porté un coup fatal.

L'étudiant n'y est plus guère un « type » pour qui l'on a indulgence et sympathie. Sa turbulence et sa désinvolture lui attirent trop souvent les imprécations peu amènes du passant aigri par les malheurs de ce temps. Le bourgeois se défie : il ne veut plus être celui qui paie à boire parce qu'on a eu soin de lui dire insidieusement « qu'il est sûrement un ancien étudiant ». Le boursier béat, pressé d'alléger son escarcelle trop lourde en

offrant des tournées, est devenu un mythe. Des métèques dédaigneux peuplent les cafés du centre de la ville. Dans beaucoup d'établissements, l'étudiant est aussi indésirable que le colporteur.

L'agent n'est plus bon enfant depuis que son autorité est coiffée d'un casque et sa rapidité d'action augmentée par l'usage de l'auto.

**

La province ne donne plus.

Les jeunes gens que l'étroitesse d'un *quartier* d'étudiant exigu poussait irrésistiblement vers les cafés de la porte de Namur, sont rares. L'attrait des tavernes est mitigé par le prix excessif des consommations et la bourse paternelle est moins généreuse qu'autrefois.

Les trains rapides anémient la vitalité estudiantine. Le père de famille anversoïis ou carolorégien donne sa sympathie à l'abonnement au chemin de fer, si économique, et la sage « navette » effectuée par son rejeton facilite sa surveillance tutélaire.

Quant aux Bruxellois dont les pénates sont aux confins de l'agglomération, ils sont esclaves du « dernier tram » ; ils désertent la bande joyeuse pour courir vers l'arrêt le plus proche, avec l'appréhension d'arriver trop tard.

« Le vieil étudiant n'est plus », écrivait M. Paul Vanderborgh en 1920. « L'âge des *streeps* et du démocratique *Ballon* est révolu » !

**

La nouvelle *Maison des Etudiants* du Solbosch, contribue à développer parmi les étudiants, un état d'esprit différent de celui des générations antérieures. Et puis, les études supérieures ont, plus que jamais, un caractère

utilitaire. Il faut songer à gagner sa vie, très vite. La « buse » est un accident redouté en juillet : à la session d'octobre, elle est une catastrophe.

L'étudiant, souvent, songe plus à ce qu'il sera qu'à ce qu'il est : l'avenir étreint le présent.

Les étudiantes, enfin, ont pris une place importante dans la vie estudiantine. Leur présence a policé les mœurs de leurs camarades masculins. Les plus endurcis, les plus hostiles appréhendent — quoiqu'ils en disent — de passer pour des mufles.

Un nouvel aspect de la vie universitaire nous est offert en des bals élégants organisés par les divers cercles universitaires, où sont invités les professeurs et leur famille.

Le transfert de l'Université dans les nouveaux locaux du Solbosch et du boulevard de Waterloo, devait exercer également une grande influence sur ce qu'on appelle la vie estudiantine.

Combien d'anciens, passant rue Cantersteen, n'ont pu se défendre d'avoir le cœur serré en voyant s'écrouler un à un, sous la pioche des démolisseurs, ces vieux murs entre lesquels avait passé tant de vie intense, — le préau trop étroit, toujours animé, où naissaient tant de discussions et de polémiques, d'où partaient tant d'initiatives, ce préau placé comme un filtre devant le seuil des auditoires que l'étudiant ne parvenait pas toujours à atteindre, happé par l'un ou l'autre groupe, jeté au passage dans une discussion trop ardente; — l'auditoire de physique, asile de toutes les grandes réunions, les locaux en contre-bas où gîtait la candidature en droit; — les laboratoires inconfortables où l'on travaillait cependant avec tant d'optimisme.

La rue des Sols, tout près du cœur de la ville et où l'on venait si souvent, même lorsque l'on n'avait rien à y faire, simplement pour rencontrer des camarades sym-

pathiques; la rue des Sols avec, au pied du talus de la rue Cantersteen, sa cour au milieu de laquelle Verhaegen, solitaire et farouche, voyait sa redingote se zébrer, chaque jour davantage, de traînées plus claires de vert de gris!

Tout cela s'est effrité.

Ce fut d'abord en 1924, le départ de l'Ecole Polytechnique qui prenait possession de ses nouveaux locaux, à l'aspect d'usine, aujourd'hui couverts de vigne vierge et masqués par de nouvelles constructions. Puis ce fut, l'année suivante, l'émigration de la Faculté des Sciences. Le vieil esprit de la rue des Sols se mourait : seuls y restaient encore, attendant leur tour, les étudiants de Philosophie et de Droit, les « moins estudiantins des étudiants ».

En 1928, ce fut l'exode définitif.

Ce démembrement a été funeste à la vie estudiantine en faisant obstacle à l'ancienne interpénétration des Facultés. Cela explique le changement de caractère de l'Association Générale des Etudiants; elle a perdu le prestige que lui donnaient ses assemblées générales, pour rester surtout la fédération des Cercles facultaires, avantagés par cet état de choses.

Enfin, pour achever cette rupture avec le passé, la *Maison des Etudiantes* aussi à émigré. Elle occupait, jusqu'en 1928, un vieil hôtel de maître, situé au milieu d'un jardin, chaussée de Wavre, près de la rue du Trône, tout à côté de la Nonciature, ce qui provoquait parfois le spectacle amusant d'un jeune séminariste ou d'un austère abbé se trompant de porte et s'enfuyant épouvanté.

Expropriées de leur Maison, dont s'emparait un marchand de meubles, les étudiantes se réfugièrent dans un immeuble de la rue Berckmans, jusqu'au moment où,

en 1932, la cité estudiantine Paul Heger fut prête à leur offrir ses locaux spacieux et son confort.

**

Les étudiants n'ont laissé perdre ni la pieuse tradition ni les rites joyeux de la Saint-Verhaegen. Ils n'ont pas cessé de commémorer, le 20 novembre de chaque année, l'anniversaire de la fondation de l'Université. Même à l'armée, pendant la guerre, cette date ne fut pas oubliée : étudiants et anciens étudiants, quand ils n'étaient pas retenus dans les tranchées, se réunissaient à La Panne ; une réconfortante camaraderie, des souvenirs et des espoirs communs leur faisaient oublier les cruelles préoccupations du moment.

Le transfert de l'Université au Solbosch a modifié quelque peu l'ordonnance de la fête. Jusqu'en 1927, c'était l'après-midi qu'en un cortège déjà bruyant, les étudiants gagnaient la rue Cantersteen et fleurissaient la statue de Théodore Verhaegen, pour être ensuite reçus par le recteur dans l'auditoire de physique. Après quoi le cortège poursuivait sa marche par les rues de la ville, de plus en plus débandé, de plus en plus tumultueux.

Depuis 1928, la fête s'est scindée en deux parties. Le matin, les étudiants, après avoir défilé devant la tombe du Soldat Inconnu, se rendent à l'Avenue des Nations et déposent une gerbe au pied de la statue de Verhaegen. C'est là, en plein air, ou si le temps est trop mauvais, dans le grand hall tout voisin, que le président de l'Association générale des Etudiants exprime les sentiments de ses camarades, leur attachement à l'Université, leur fidélité à ses principes. Le recteur lui répond. La cérémonie se termine devant le monument aux étudiants morts à la guerre par une minute de silence consacrée à la mémoire des camarades disparus. L'après-midi, un

cortège joyeux et tapageur, où figurent quelques chars burlesques ou satiriques, parcourt le centre de la ville.

Les choses ne se passèrent pas toujours sans incidents. La première Saint-Verhaegen d'après-guerre fut mémorable : la fanfare estudiantine débouchant de la rue Neuve, remarqua soudain les échelles de sauvetage flanquant le Théâtre de la Monnaie. Deux minutes après, grosse caisse, trombones, clairons et pennes blanches garnissaient le fronton du monument et égrenaient sur la tête des passants ahuris, les accords discordants d'un approximatif chant des étudiants.

La Saint-Verhaegen du 20 novembre 1926 fut particulièrement mouvementée. Le bal traditionnel devait avoir lieu dans un vieil établissement, aujourd'hui disparu, de la rue de l'Amigo. Soudain, un peu avant l'heure fixée pour la fête, cette rue étroite se trouva remplie d'énergumènes excités, simples voyous selon les uns, communistes selon les autres, qui voulaient pénétrer dans l'établissement et mettre à mal les étudiants qui s'y trouvaient déjà.

Les énergumènes se répandirent dans le centre de la ville. Ils attaquèrent les étudiants qu'ils y trouvèrent en petits groupes ou isolés. Il y eut des rixes violentes. La police intervint avec énergie. Vingt-six étudiants furent hospitalisés cette nuit-là à l'hôpital Saint-Jean.

Empressons-nous de dire que le bourgmestre Max, toujours paternel pour les étudiants, prit de sages mesures pour empêcher le retour de pareils incidents.

La Saint-Verhaegen de 1927 fut la dernière qui se déroula rue des Sols. Bien mouvementée aussi, la « séance académique » de cette année-là, à la suite de la décision du recteur de faire enlever certaines affiches qu'il avait jugées inconvenantes.



C'est à ce moment, à peu près, que s'était fondé à l'Université un Cercle d'agrément intitulé *Novelty*, qui lançait une déclaration de guerre à la penne crasseuse et au vulgaire demi-bock, pour instaurer le règne du chapeau melon et de la tasse de thé. Le souvenir en est resté et, aujourd'hui encore, l'épithète de *noveltiste* est appliquée à l'étudiant poseur.

**

La grève des tramways de 1922-23, durant laquelle l'*Union Civique* fit particulièrement appel aux étudiants pour remplacer les grévistes, provoqua de véhémentes polémiques entre les étudiants socialistes et ceux qui s'étaient engagés comme « wattmen », comme receveurs ou tout simplement comme hommes d'équipe. Le public, ravi d'être délivré de la perspective d'exercices pédestres excessifs, trouvait, cette fois, que les étudiants étaient des jeunes gens charmants.

Quant aux grévistes, ils adressèrent aux « briseurs de grève », malgré la protection policière, quelques projectiles heureusement inoffensifs.

**

En 1931, quelques jours après Pâques, éclata l'*Affaire Moulin*. Un étudiant de la faculté de Philosophie et Lettres, professeur à l'Athénée d'Uccle, qui avait entrepris avec un groupe d'amis un voyage en Italie — pays qu'il connaissait pour avoir suivi les cours à l'Université de Bologne —, disparut brusquement. On sut qu'il avait été arrêté. On croyait que c'était en raison de ses opinions anti-fascistes. Notre ministre des Affaires Etrangères ne put obtenir de précisions.

Aussitôt l'opinion estudiantine s'émut. Un des siens arrêté ainsi, sans que l'on donnât la moindre expli-

cation...? Liberté ! tu n'es pas un vain mot chez nous !

Comme une traînée de poudre la nouvelle se répandit. Un meeting, auquel prirent part les professeurs De Brouckère et Lespès, fut improvisé. L'émotion augmenta lorsqu'arriva de Paris un télégramme envoyé par l'avocat de l'absent : « Moulin en danger, agissez de suite ».

Lorsqu'on a vingt ans, dans une telle occurrence, on réagit... Il y eut de violentes manifestations. Les pompiers durent mettre plusieurs lances en batterie pour disperser la foule des manifestants. Quelques jours plus tard, une nouvelle manifestation, non plus improvisée mais organisée cette fois, parcourut en bon ordre les rues de la ville.

De nombreux anciens se joignirent à cette manifestation où, par dessus l'homme, on défendait les grands principes chers à notre *Alma Mater*. Malgré la proximité des examens, presque toute la population estudiantine de notre Université se trouva dans la rue ce jour-là.

Ces manifestations ardentes et tapageuses alertèrent l'opinion publique nationale et internationale. Le procès allait dès lors se dérouler sous le contrôle de cette opinion. On apprit que, discrètement, le recteur était parti pour Rome, comme témoin de la défense.

Le procès s'annonçait très menaçant pour Moulin qui, on le savait maintenant, était inculpé de transport de documents dans une malle à double fond. Seul témoin à décharge, avec un calme et une objectivité qui firent une forte impression sur les juges, M. Smets exposa ce qu'était le *Cercle du Libre Examen*, dont Léo Moulin était président et qu'on avait pris pour une organisation subversive. Il rendit hommage au caractère moral de l'inculpé, qui expliquait un acte téméraire.

Quelle émotion reconnaissante aux cœurs des

étudiants! Ainsi, ce recteur qui d'ordinaire s'effaçait volontiers, consentait à se mettre un instant en évidence et c'était pour donner cette marque de sollicitude à l'un des leurs (1).

*

**

L'histoire artistique et littéraire à l'Université se confond en partie avec l'histoire de la Presse estudiantine. Avant la guerre, on remarquait surtout le *Roseau Vert* et l'*Echo des Etudiants*. M. Albert Guislain a retracé leurs destinées dans un agréable article publié dans l'annuaire de l'*Union des Anciens Etudiants* pour 1919-1920.

Au *Roseau Vert*, fondé en 1903-1904, brillèrent Puttemans, Guttenstein, Frans Hellens, etc.

« Nous avons sous les yeux, dit M. Guislain, les quelques numéros du *Roseau Vert* et aussi un bon vieux cahier dérobé dans la bibliothèque de Mangin, le mélomane; c'est comme le sourire de leur jeunesse à tous et, à travers elle, de la nôtre, le reflet un peu pâle de leurs aspirations. Bizarre confusion des genres, *tutti-frutti* aux saveurs multiples, on y rencontre au hasard les ariettes sentimentales, chansons de la soupente, signées Fauconnier, t' Serstevens ou Mangin et les fantaisies cocasses et truculentes de Marzorati qui pastichait Verhaeren ».

Le *Roseau Vert* commencé le 15 octobre 1903, parut régulièrement tous les deux mois, en 1904. Devenu trimestriel en octobre 1905, il donna encore quelques numéros l'année suivante.

L'*Echo des Etudiants*, moins ambitieux que le *Roseau Vert*, compta parmi ses rédacteurs Richard Dupierreux,

(1) Léo Moulin fut condamné, par le « Tribunal spécial », en septembre 1931, à deux années d'emprisonnement. Il fut libéré, au mois de juin de l'année suivante, avant l'expiration de sa peine.

le charmant chansonnier Prosper-Henri Devos, mort à la guerre, et bien d'autres.

« Plus tard (en 1913), dit M. Guislain, le Comité « directeur de l'*Echo des Etudiants* devait, par l'entre-
« mise de Pierre Poirier, l'italianisant qui avait déjà
« du diplomate et du prêtre napolitain l'onction et la
« finesse, transmettre ses pouvoirs et son maigre actif à
« Marcel Vauthier, René Golstein, Leonard (¹) et que-
« ques politiciens qui me pardonneront d'avoir
« commencé par les littérateurs... Il y eut là des luttes
« épiques entre Ariel et Caliban... De la taverne de
« l'*Ultra* où elle était brossée, la copie était expédiée
« toute chaude encore chez Fourey, imprimeur qui
« avait un ex-libris dessiné par Rops et habitait rue du
« Rempart des Moines ».

L'*Echo des Etudiants* publiait des portraits de professeurs en phototypie et des charges dessinées au trait.

L'*Echo*, dirigé par Albert Guislain, Marcel Vauthier, René Golstein, put, en ajoutant à sa carrière celle du *Journal des Etudiants*, dont il est issu, célébrer en 1913 le cinquième lustre de son existence. Il y eut à cette occasion une *Revue d'Ombres* (texte de A. Guislain, dessins de M. Vauthier).

L'*Echo* finit cependant par dépérir. *La Vie Universitaire* qui lui succède, le *Linge*, la *Guillotine* n'eurent qu'une vie éphémère. *Le Falot* résista quelque temps à l'assaut des créanciers.

Après la guerre, nous distinguons surtout *Bruxelles Universitaire* et la *Lanterne Sourde*.

Bruxelles Universitaire ou le *B.U.*, fondé par Paul Vanderborcht en 1919, organe de l'Association Générale des Etudiants, édité en fascicule in-4°, remarquablement illustré par quelques *poils* de talent, a réalisé le record

(¹) M. A. Guislain a modestement omis son propre nom.

de paraître, d'une façon ininterrompue sinon régulière, durant 14 années, et il ne semble pas être à la veille de disparaître.

L'Etudiant libéral, plus modeste en sa forme, compte une existence à peu près aussi longue.

L'Universitaire, organe du Groupe d'Etudes Socialistes, s'est mué en *L'Etudiant Socialiste*, au moment de la fondation de l'Association des Etudiants Socialistes.

Récemment est apparu encore un journal nouveau : *L'Etudiant Marxiste*.

Alma et *La Cité*, ce dernier édité par les hôtes de la cité universitaire, de création récente, semblent ne pas rencontrer autant de faveur que les précédents.

Le Ring, tribune libre ouverte à une série de polémiques, a cessé de paraître après une carrière courte mais honorable.

Au point de vue littéraire, l'évènement le plus important d'après guerre fut sans doute l'apparition de la *Lanterne Sourde* dont son fondateur, M. Paul Vanderborgh, raconte ainsi l'origine :

« En novembre 1921, le banquet de l'Union nous
« fournit l'occasion de confier à nos pères notre fol
« projet de nous mettre en ménage. Les abonnements
« glanés alors entre le foie gras et les ananas champa-
« gnisés nous permirent de payer nos premières
« publications collectives. Des noms d'anciens bardes y
« voisinaient avec des noms de jeunes fauves. Le pont
« fut jeté, un cordial trafic s'établit. En novembre 1922,
« les Lanterniers, dispersés par le service militaire
« différé, alliaient provisoirement, sous la firme *Ecrits*
« *du Nord*, la *Lanterne Sourde* à la revue d'avant-garde
« *Le Disque Vert*, audacieusement dirigée par notre ami
« Frans Hellens. Les circonstances s'étant modifiées, la

« *Lanterne Sourde* reprit amicalement son indépendance... » (Annuaire de l'*Union*, 1922-23).

La *Lanterne Sourde* qui eut un moment sept cents abonnés, organisa des conférences de Jules Romains, Blaise Cendrars, Georges Duhamel, Darius Milhaud, Georges Auric; des concerts, une exposition de peinture.

La vie musicale est représentée par le *Cercle Musical*, qui compte des éléments de tout premier ordre et qui a donné de fort belles auditions. Parlerons-nous de la *Fanfare*, dont chaque sortie est malheureusement marquée par la perte de l'un ou l'autre instrument de musique et par l'éventrement de la grosse caisse?

L'exposition de peinture de la *Lanterne Sourde* ne fut pas la seule. Un premier *Salon d'art étudiantin* avait été organisé en 1921-22, par des membres du Cercle Polytechnique, à la Maison des Etudiants. L'animateur et le principal exposant était Bizuth (Hubert Olyff) auteur de tant de spirituelles caricatures de professeurs. On y admirait également les œuvres du Recteur De Keyser, qui s'était mêlé à ses élèves et qui donna à la Maison des Etudiants une belle gouache représentant le port de Zeebrugge.

La tradition des salons d'art étudiantin ne s'est pas perdue. Le plus récent fut organisé au Cercle Artistique et Littéraire, par l'*Union Nationale des Etudiants*.

On voit que si la vie étudiantine est un peu moins tapageuse que jadis, l'activité artistique n'y a rien perdu.

Georges MORISSENS.

XVIII

LES SPORTS.

LES sports n'occupent pas une place aussi importante chez nous que dans beaucoup d'universités étrangères. Nous pouvons nous en réjouir. Notre conception des exercices physiques est restée saine et juste. Loin de considérer les sports comme un moyen de conquérir une gloire vaine ou certains avantages pécuniaires, à l'exemple des générations de sportifs qui nous ont précédés à l'Université, nous ne visons qu'au développement harmonieux de l'organisme humain. C'est le but que poursuivent depuis trente ans les étudiants sportifs de notre Université, dont le nombre n'a cessé de s'accroître.

Au début, ils n'étaient que quelques-uns. Le docteur Emile Spehl eut le mérite de soutenir la première organisation sportive au sein de l'Université. Sous sa présidence d'honneur, le 7 novembre 1904, un groupe d'étudiants en médecine créait le « Ling Universitas », inspiré des principes du Suédois Ling. Ce premier cercle groupait, au début, une dizaine d'adhérents dont plusieurs s'occupent aujourd'hui d'assurer un caractère scientifique aux exercices corporels. Ce sont les docteurs Paul Spehl, Gérard, Sluys, Petitjean, Galand, Duthoit, etc. Les premiers cours furent donnés rue Thérésienne, dans un gymnase exigü, par l'excellent professeur suédois Lars Sandberg.

Dès 1906, des étudiants des autres facultés se joignirent aux étudiants en médecine. A Paul Spehl succèdent

comme président, le docteur Emery, puis le docteur Georges Spehl.

En 1909, les sports prirent une expansion décisive. Cette même année à la fin de laquelle l'U.L.B. devait fêter son soixante-quinzième anniversaire, le docteur G. Boisson fondait le *Sport Nautique Universitaire de Bruxelles*, réservé aux étudiants et anciens étudiants.

Malgré sa longue expérience de rameur et d'entraîneur, son entreprise parut d'abord téméraire. A ses débuts, le Cercle comptait des membres, un comité, des statuts excellents... et, remise à l'Orangerie du Marly, à quelques centaines de mètres du canal, une seule embarcation vétuste.

En ce temps, les étudiants sportifs étaient de vrais ascètes. Depuis, nous avons acquis peu à peu tout le confort moderne. Les sportifs d'avant-guerre s'entraînaient au Bois de la Cambre; de sublimes défis étaient lancés : cinq intrépides se préparaient à lutter soit de vitesse dans un « cent-mètres », soit de souplesse au saut; l'enjeu était un morceau de tarte et un verre de lait, car les purs ne prenaient jamais de bière. L'entraînement fini, on gagnait le vestiaire : c'était une mansarde chez « Moeder Lambic ». Un baquet banal attendait les champions; une poire en caoutchouc leur offrait le luxe de la douche.

Les étudiants sportifs fréquentaient le local dit « Le Ballon ». C'était leur centre de ravitaillement : ils y buvaient un demi-lambic, jamais plus et jouaient au whist ou au « couillon ». Le bridge était encore inconnu.

Beaucoup de professeurs, selon leur propre expression, étaient « féroces » pour ceux qui, sans crainte de la pluie ou du soleil, s'en allaient « s'esporter » pour conserver ou améliorer leur santé. Certains toutefois

préféraient l'ironie et l'indulgence. Jean Konings, au temps de ses études universitaires, avait gagné un challenge à Paris. En rentrant à Bruxelles, il se décide à se rendre au cours; le voici qui prend place dans l'auditoire, entre sa valise et son trophée, mais, trompé par ses forces, peut-être enivré par son succès, le champion s'endort. Ses voisins veulent le réveiller, mais le professeur Hector Denis montrant qu'il savait à l'occasion appliquer la psychologie qu'il enseignait : « Laissez, dit-il, il dort sur ses lauriers! »

Petit à petit, le goût nouveau se répand. Ce n'est pas une traînée de poudre, mais quelques étincelles jaillissent çà et là. Le *S.N.U.B.* gagne à la cause sportive. M. Rommelaere, président du Conseil d'Administration. Bientôt, M. Ernest Solvay, le bourgmestre Max, de nombreuses personnalités soutiennent le Cercle nautique de leur appui moral ou de leur aide financière.

En 1910, un arrêté royal du 3 mars crée les Réunions Sportives interuniversitaires. En mai, Bruxelles remporte le challenge-cup du Roi Albert.

Une section d'escrime est dirigée par un étudiant en Droit, Ch. Deprez. Le *Ling Universitas* triomphe au Concours d'éducation physique en 1910, 1911, 1912 et 1914. Il participe avec succès en 1913 au Congrès international d'Education physique de Paris.

La guerre devait interrompre ces progrès et faucher dans les rangs des sportifs; une des victimes fut le jeune et ardent Max Séverin.

Après la guerre, les rencontres interuniversitaires furent reprises pour la première fois en 1921 (du 6 au 8 mai), grâce aux encouragements d'un Comité d'honneur qui comprenait M. Destrée, ministre des Sciences et des Arts, les recteurs des quatre universités, les bourgmestres Max, Braun, Kleyer.

Dès 1920, les étudiants eux-mêmes avaient organisé des championnats universitaires d'athlétisme : l'U.L.B. avait de nouveau triomphé.

Avec l'appui du recteur, certains étudiants avaient conçu le projet de fonder un cercle universitaire qui groupât les différentes sections sportives; grâce aux docteurs Wilmaers, Robyn et Mayeur, l'*Association Sportive Universitaire de Bruxelles (A.S.U.B.)* était définitivement constituée en novembre. Le professeur Albert Dustin en accepta la présidence d'honneur et n'a cessé jusqu'à ce jour d'encourager le Cercle et d'en défendre les intérêts au sein du Comité ministériel des Sports. L'encouragement le plus puissant est venu de l'Université elle-même; le Conseil d'Administration a reconnu le groupement et lui alloue un subside annuel.

Sous la conduite du docteur G. Boisson et du professeur Sandberg, le *S.N.U.B.* et le *Ling* poursuivaient leur travail. Les Cercles organisent en commun les Jeux Universitaires à Bruxelles, en 1921. Bruxelles s'y taille la part du lion, en remportant par onze buts à un la finale du Tournoi de Football; son équipe était irrésistible. C'est d'ailleurs la seule année, depuis la guerre, où nous ayons remporté ce succès. Le titre de champion nous échut aussi en athlétisme.

Malgré le courage de nos représentants, Gand nous bat en natation; au cours du match de water-polo, brilla particulièrement Jules Lespès.

Depuis 1921, Bruxelles s'est à maintes reprises distingué dans les différentes compétitions. Nous avons l'impression que le nombre des étudiants sportifs s'est accru d'année en année. Sur un terrain loué à l'administration des Domaines, près du pont Van Praet, le *S.N.U.B.* a construit un garage qui abrite actuellement les nombreuses embarcations acquises depuis 25 ans.

Ces dernières années, le *S.N.U.B.* a gagné sept fois le championnat universitaire. Ses membres se sont distingués également en dehors des rencontres universitaires, en remportant des victoires à Anvers en 1930, à Liège en 1931, à Terdonck et à Ostende en 1932 et 1933 : les étudiants de Bruxelles sont réputés pour leur énergie tenace dans le monde nautique belge. Ce qui plaît surtout aux rameurs, c'est l'atmosphère de camaraderie franche et loyale qu'ils retrouvent pendant et après l'entraînement.

Je ne voudrais pas terminer cet aperçu sans rendre hommage au docteur G. Boisson, mort en 1934, qui fut, au *Cercle Nautique*, le fondateur, le président, l'ami dévoué, l'entraîneur avisé. A côté de lui, le secrétaire, notre ami Tondeur, se dépensa toujours sans compter.

Le *Ling* n'eut pas une carrière aussi brillante. En 1923, le professeur Emile Spehl se retire; le professeur Demoor le remplace à la présidence d'honneur, affirmant ainsi la valeur éducative de la gymnastique. Malgré les efforts du docteur Paul Spehl, le Cercle périclite et, en 1926, les étudiants sortis de l'Athénée de Saint-Gilles créent une société similaire : l'*Astrid*, dont les séances sont dirigées par M. Schellekens; sa méthode sut attirer un grand nombre d'étudiants vers le cercle nouveau. Cependant, sous la vigoureuse impulsion de René Delanne, fils du docteur Delanne, lui-même ancien membre du cercle, le *Ling* reprend plus d'activité. Entre ces deux cercles rivaux, la lutte fut vive et pas toujours courtoise; mais une entente qui semble définitive s'est substituée à de mesquines rivalités.

Notons que depuis quelques années s'est constituée une section féminine de gymnastique éducative, qui fait preuve d'une belle activité.

Au cours des rencontres universitaires, nous avons remporté :

Le championnat d'athlétisme en 1920, 1921, 1922, 1924, 1925, 1931, 1933, 1934;

le championnat de football en 1921;

le championnat de hockey en 1922, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931, 1933;

le championnat de lawn-tennis en 1921, 1925, 1926, 1928;

le championnat d'escrime en 1921, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1930 et 1931;

le championnat de natation en 1926, 1927, 1929, 1930, 1932, 1933.

Nous organisons depuis 1924, chaque année, le Critérium étudiantin de la route, que nous avons remporté en 1925, 1926, 1929, 1930, 1931, 1932, 1933. Nous avons gagné en outre le Challenge des Instituts Supérieurs en athlétisme en 1921, 1922 et 1923 et fûmes champions de cross universitaires en 1923, 1924 et 1925.

Enfin, le challenge C.R.B.-Educational Foundation, attribué chaque année à l'ensemble des sports, a été détenu par l'*Alma Mater* en 1926, 1928, 1929, 1931, 1933 et 1934.

Notons aussi qu'un cercle sportif pour la pratique du vol à voile fut créé en 1930-31 par le *Cercle Polytechnique*. Les exercices du *Volcep* eurent lieu successivement à Evere, à la plaine des manœuvres d'Etterbeek et à l'aérodrome de Zellick.

Grâce à de généreux protecteurs, les sports trouvent définitivement leur place parmi les installations universitaires. Deux terrains de tennis de brique pilée ont été inaugurés en 1933, ainsi qu'un champ de Basket-Ball et de Net-Ball. D'ici peu, la plaine des Sports sera

LES SPORTS

définitivement aménagée : à côté d'elle s'élèvera le Gymnase.

Cet essor est l'œuvre, en grande partie, de notre recteur M. Bogaert, qui fit sienne la cause défendue depuis trente ans par les étudiants; nous ne pouvons pas oublier non plus Mesdames Hymans et Philippson et le président du Conseil d'Administration, M. Marcq, qui ne cessent d'encourager les sports.

Le centenaire de notre Université sera marqué d'un réel progrès dans la formation des étudiants. Ils trouveront, à côté des auditoires et des laboratoires, les installations nécessaires à leur développement physique, au lieu d'aller les chercher dans des clubs sportifs qui ne songent trop souvent qu'à battre des records.

Le congrès de Pédagogie de 1925 avait émis le vœu que les Universités collaborent à la préparation physique des adolescents, en dirigeant la gymnastique et les sports et en établissant des statistiques pour en vérifier les heureux effets. Ce vœu, nous sommes bien près de l'avoir réalisé; nous ne concevons pas la pratique des exercices corporels sans le contrôle médical et nous souhaitons que les maîtres de nos cliniques universitaires continuent à nous apporter leurs précieux concours.

Robert VAN DER LINDEN.

T A B L E

	Pages
PREFACE	7

PREMIERE PARTIE

L'UNIVERSITE DE 1909 à 1934 par Frans van Kalken et Léon Leclère	11
I. Coup d'œil rétrospectif sur les trois premiers quarts de siècle d'existence de l'Université	13
II. Les fêtes jubilaires de 1909	15
III. Les années d'avant-guerre (1909-1914)	16
IV. L'Université pendant la guerre	18
V. L'Université rénovée (1919-1934)	26
VI. Extension et perfectionnement de l'enseignement universitaire	37
VII. Les subsides de l'Etat à l'enseignement universitaire libre. — Les professeurs de carrière (1922-1930).	41
VIII. Extension du rayonnement de l'Université	43
IX. Les fêtes de 1930. — La Cité Estudiantine Paul Heger	44
X. L'Université au centenaire	47

DEUXIEME PARTIE

LES FACULTES ET LES ORGANISMES UNIVERSITAIRES	Pages
I. Faculté de Philosophie et Lettres, par Léon Leclère.	59
II. Faculté de Droit, par Georges Cornil	71
III. Faculté des Sciences, par Auguste Lameere	89
IV. Faculté de Médecine, par Edgard Zunz	109
V. Ecole de Pharmacie, par Léon Herlant	131
VI. Ecole Polytechnique. — Faculté des Sciences appli- quées, par Edouard Bogaert	135
VII. Ecole des Sciences politiques et sociales, par Raymond Olbrechts	151
VIII. Ecole de Commerce, par Georges De Leener	161
IX. Ecole de Pédagogie, par Tobie Jonckheere	169
X. La Bibliothèque, par Hilda Kessels et Gustave Charlier	181
XI. Institut de Sociologie Solvay, par Ernest Mahaim	189
XII. Fonds Jacques Cassel, par Herbert Speyer	199
XIII. Revue de l'Université de Bruxelles, par Paul de Reul	203
XIV. Extension de l'Université, par Charles Chargois	209
XV. Les Associations d'anciens étudiants, par Marcel Vauthier	215
XVI. Les Maisons d'étudiants et la Cité Estudiantine Paul Heger, par Lucien Beckers	225
XVII. La Vie estudiantine, par Georges Morissens	235
XVIII. Les Sports, par Robert Van der Linden.	255
Table des matières	263

Achévé d'imprimer le 10 novembre 1934

par l'Imprimerie Scripta, S. A.

Rue Georges Moreau, 108, à Bruxelles

sur papier édition vergé CDR des Papeteries de Belgique.

Il a été fait choix du caractère « Century Expanded ».

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.